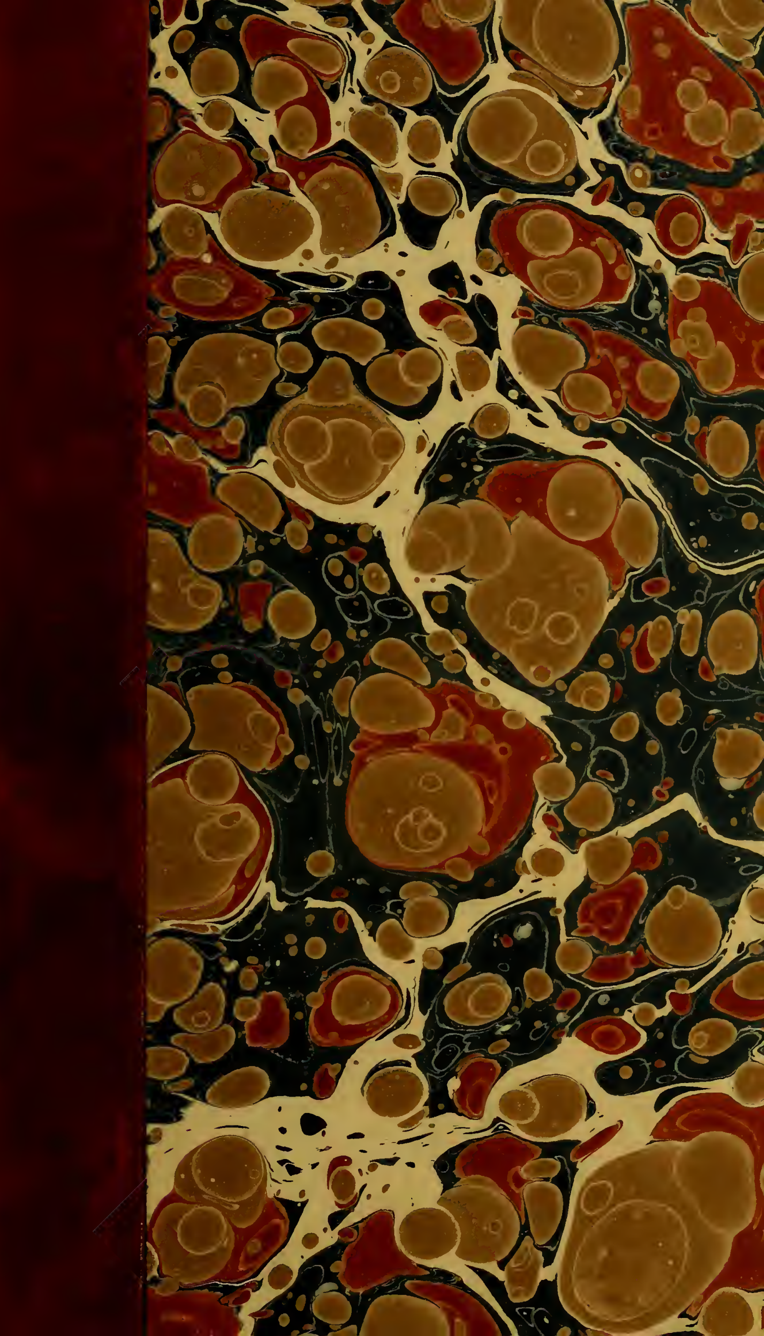


HISTOIRE
DE LA
CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

PAR MONSIEUR

ALEXANDRE - LOUIS DE WATTEVILLE, *du Conseil Souverain de la République de* BERNE *& Ballif de la Comté de Nidau.*

EDITION NOUVELLE,
Avec la Continuation jusques en 1533.

TOME PREMIER.

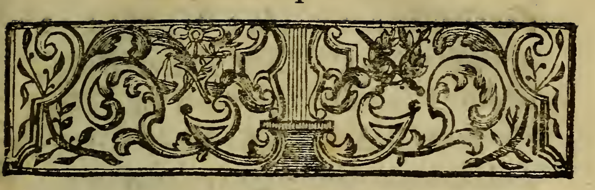


Se vend à BERNE,

Chez GOTTSCHALL & Compagnie. 1757.

AVERTISSEMENT
DE L'EDITEUR.

L'Illuſtre Auteur de cette Hiſtoire ayant trouvé le tems de reprendre ſon travail, malgré ſes Occupations continuelles toutes conſacrées au bien public. On en donne ici le morceau curieux, qu'il a achevé & qui contient en particulier l'Hiſtoire impartiale de la Reformation de la Suiſſe, & les événemens mémorables de la Confédération Helvetique pouſſés jusqu'en 1533. On éſpère avec raiſon, que le public ſera auſſi content de la Continuation de l'Hiſtoire Helvetique, qu'il a été de l'Ouvrage même.



HISTOIRE DE LA CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

LIVRE PREMIER.



A REPUBLIQUE DES SUISSES n'a pas pour fondateurs de ces hommes, qui éternisent leur nom par des entreprises de grand éclat, souvent vicieuses dans leurs principes, mais qu'un succès brillant fait admirer de la postérité. Trois Particuliers presque inconnus hors du lieu de leur naissance en ont jetté les fondemens; ou pour mieux *Introduction.*

s'expliquer ont rendu à leur patrie sa premiére liberté. Cette Entreprise établie sur l'équité & la justice a été éxécutée sans violence & sans effusion de sang: seul exemple connu dans l'histoire d'une pareille révolution, qui n'ait pas été accompagnée de meurtres & de désordres. L'Union de trois hommes animés du même esprit de liberté a communiqué cet esprit à leurs Compatriotes; il s'est perpétué chez leurs descendans: c'est aujourd'hui celui de la Nation entiére.

PLAN de l'Ouvrage.

Je me propose d'écrire l'Histoire de cette Révolution. Voici le Plan de mon Ouvrage: Je donnerai premiérement une idée de la patrie des trois fondateurs; je parcourerai l'histoire des Helvetiens en général, pour faire connoître l'état de ces peuples sous les différens Gouvernemens, auxquels ils furent successivement assujettis; je reviendrai aux trois Cantons d'URI, de SCHWEITZ & d'UNDERWALDEN, pour démontrer leur état de liberté avant

vant les entrepriſes de l'Empereur Albert ; je raporterai de quelle maniére ils formérent leur premiére Alliance, & comment ſucceſſivement leurs Voiſins entrérent dans cette Aſſociation, ſi célèbre aujourd'hui ſous le nom de CORPS HELVETIQUE.

Situation des 3. Cantons.

Les trois Particuliers, dont j'ai déja parlé, ſont WALTHER FURST d'Uri, WERNER DE STAUFFACH de Schweitz, & ARNOLD DU MELCHTHAL d'Underwalden. Ces trois Païs ou Cantons URI, SCHWEITZ & UNDERWALDEN ſont ſitués preſque au milieu de l'Helvetie, & ont au Nord les Cantons de Lucerne, de Zug, de Zurich & le Gaſter; vers l'Orient Glaris & les Ligues Griſes ; au Midi le Canton de Berne & les Balliages d'Italie; vers l'Occident les Cantons de Berne & de Lucerne.

Origine de la Nation Helvetique.

Nos Chroniques ont ramaſſé bien des fables ſur l'origine de la Nation Helvetique entiére, & de ces trois Cantons en particulier. Nôtre ſiécle plus éclairé, qui n'admet aucun ſiſtème deſtitué de

preuves solides, a rejetté toutes ces traditions.

Les Helvetiens descendoient des Gaulois. (1.) Ils furent vaincus par Jules-Cesar (*a*), & obéïrent aux Empereurs Romains; ils passérent ensuite sous la
a. c. 407. domination des Bourguignons & des ALLEMANDS (*b.*) (2.) comme les Gaulois sous celle des Francs. Clovis, Roi de France, s'empara de la partie que les Allemands avoient occupée. Childe-

Etat de l'Helvetie sous les Francs.

496. bert, Clotaire & Thierri ses fils, après avoir soûmis les Bourguignons, devinrent les maîtres de l'Helvetie entiére.
534. Theodobert, fils de Thierri, lui succeda, & à celui-ci Theodobalde (*c*).

Ce

(1.) *On peut lire là-dessus les savants Mémoires de M. de* BOCHAT, *principalement son premier & son second Mémoire.*

(a) *Cesar B. g. c.* 20. *suiv.*

(b) Hieronymi Epist. 2.

(2.) *On peut conjecturer que les Allemands s'emparérent de tout le païs, où la Langue Allemande est aujourd'hui en usage.*

(c) Sigebert: Gemblac: ad añ. 537.

Ce Prince étant mort ſans enfans, le 555.
Roi Clotaire ſon grand oncle recüeillit ſa ſucceſſion (*a*): après ſa mort l'Helvetie
fut de nouveau diviſée ; la partie méri- 562.
dionale tomba en partage à Gontran ; la ſeptentrionale à Sigebert Roi d'Auſtraſie : elle fut réünie après la mort de 593.
Gontran en la perſonne de Childebert (*b*) & ſéparée de nouveau ſous le règne
de ſes deux fils. Thierri II. eut la Bour- 596.
gogne, & Theodobert II. l'Auſtraſie. C'eſt ſous le règne de Thierri que les Hiſtoriens commencent à faire mention des MAIRES DU PALAIS.

Wandelmar avoit ſous ce nom le Gouvernement de la Bourgogne tranſjurane ; Protadius lui ſucceda, & celui-ci, après que Clotaire II. ſe fut ren- 613.
du maître de tout l'Empire des Francs, eut pour ſucceſſeur Erpo, qui fut aſſaſſiné par Alethée (*c*). Ce Seigneur tenta de

(a) *Id. ad* 556.
(b) *Id. ad.* 597.
(c) *Fredegarii Chr. c.* 27. 43. *Aimon. L.* 3. *c.* 92. *Geſt. Reg. Franc. c.* 38.

de détrôner Clotaire; mais après avoir reçu le juste châtiment de ses crimes, Clotaire mit en sa place Arnobert (a.) Quelques années après le Roi abolit cette Charge à la requisition des Etats
628. de Bourgogne & les gouverna immédiatement jusqu'à sa mort (b).

Dagobert son fils & son successeur, laissa reprendre à ses Maires du Palais une autorité qui absorba bien-tôt la puissance Royale. Pepin qui joüissoit de cette dignité sous Dagobert, la conserva sous Sigebert II. auquel l'Austrasie étoit échuë. Grimoald fils de Pepin lui succeda. Ego devint Maire du Palais de Clovis II. Roi de Bourgogne & de Neustrie; Archambaud le suivit dans cet Emploi. La Bourgogne avoit un Gouverneur particulier qui se nommoit
640. Flaochat. Un riche Helvetien nommé Vilibald se souleva contre lui & périt dans

(a) *Fredeg. c. 44. Aim. l. 4. c. 6.*
(b) *Id. Fredeg. c. 54. Aim. l. 4. c. 15.*

dans cette guerre (*a*). Les Maires du Palais continuérent à règner & à se faire la guerre pour le Gouvernement.

Enfin, PEPIN HERISTEL l'obtint seul 690.
sous Thierri III. Il le transmit à son fils 716.
CHARLES MARTEL: après la mort de 741.
ce Prince, ses fils partagérent l'autorité entre eux (*b*.)

PEPIN crut, qu'il lui seroit plus avantageux de gouverner sous le fantôme d'un Roi; Il fit proclamer Childeric III. dans la Neustrie, la Bourgogne, & la Provence. Carlomañ resta seul maître de l'Austrasie, sous le nom cependant de Major-dôme (*c*); mais s'étant
voüé à la vie religieuse, Pepin qui y 750.
avoit

(a) *Fredeg. c.* 38. *sq. & c.* 89. *Aimon l.* 4. *c.* 39. *conf. Valesii Francia l.*20. *p.*171.

(b) *Regino h. a.*

(c) *Comme le prouve le Diplome d'une donation de l'an* 744. *faite dans la Thurgauvie*: Año III. Carolomaño Majorem Domo. *Voyez chez Hergot. Geneal. Habsburg. T.* 3. *l.* 1.

avoit condamné le Roi Childeric, resta seul maître de toute la Monarchie Françoise, il fut proclamé Roi à Soissons, & mourut 18 ans après. Charlemagne
768. & Carlomañ ses fils lui succedérent. (*a.*)
771. CHARLEMAGNE devint bien-tôt le maître de toute la Monarchie Françoise par la mort de Carlomañ son frére.
800. Il fut couronné Empereur d'Occident par Leon III. (*b*).

LOUIS

(a) *Le Roi Pepin doit avoir bâti dans l'Helvetie un Château, qui se nomme Pipp, à deux lieuës au-dessous de Soleure, & qui a donné le nom à la Comté de Pipp,* Comitatus Pipiensis, *qui comprenoit le territoire qui se trouve entre le Jurat & la riviére de l'Aar. Ce même district a porté ensuite le nom de* Comitatus Bargensis. *Le Roi Carlomañ son fils confirma en 773. la donation que Pepin avoit faite au Couvent de Grandval de plusieurs terres fiscales. La Reine Berthrade, femme de Pepin, doit avoir fait des donations considérables aux Eglises de Soleure & de Constance.*

(b) *Sigebert Gembl. h. a. Regino, h. a. Mar. Scotus, h. a.*

LOUIS LE DEBONNAIRE (*) son 814.
fils lui succeda. (*a*) Ses enfans le dépoüillérent de son vivant, & ne purent après sa mort s'accorder sur le partage 840.
de sa succession qu'après une sanglante guerre. L'Helvetie méridionale (†) devint enfin le lot de LOTHAIRE, & la septentrionale de LOUIS LE GERMANIQUE. (*b*)

L'Empereur

(*a*) *Sigebert Gembl. h. a.*

(*b*) *Regino ad an.* 842.

(*) *Loüis le Débonnaire la premiére année de son règne donna au Chapitre de Lausanne une cellule nommée Balmette dans le district de la même Ville, & y ajoûta peu de tems après le Mauromont près de Lassara,* 814. *Voyez Cartul. de Lausanne f.* 56. *l'an* 819. *il confirma les Privilèges que Charlemagne avoit accordés au Monastère de Pfeferz dans la Province Churvvalaba dans la Comté de Coire. Hergot. Geneal. Habsb. T.* 2. *p.* 20.

(†) *Nous avons souvent parlé de la division de* l'Helvetie *en* méridionale, *qui a constamment fait partie du Royaume de Bourgogne, & en* septentrionale, *qui a fait partie premiérement du Royaume d'Austrasie,*

L'Empereur Lothaire laiſſa trois fils : Charles, qui mourut peu après ſon pére, LOUIS & LOTHAIRE. Ce dernier eut dans les partages, l'Helvetie méridionale,

---

ſtraſie, enſuite de celui d'Allemagne, & enfin du Duché d'Allemannie. Il n'eſt pas poſſible de marquer au juſte quelles étoient les bornes de ces deux parties dans les ſiécles dont nous venons de parler, parce qu'elles variérent même encore ſous les derniers Rois de Bourgogne ; mais ce qu'il y a de plus probable, c'eſt que chaque partie étoit renfermée dans les limites des Evêchés de Lauſanne & de Conſtance; puiſqu'on ſait, qu'à l'établiſſement des Evêchez on donnoit à conduire aux Evêques les diſtricts tels qu'ils étoient diviſez pour la juriſdiction civile : à ce compte tout ce qui eſt à l'Orient de l'Aare juſqu'aux montagnes des Griſons devoit faire partie de l'Helvetie ſeptentrionale ſelon une ancienne délimitation de l'Evêché de Conſtance de 1155. *qui s'étendoit en remontant l'Aare depuis l'endroit où cette riviére ſe jette dans le Rhin juſqu'au lac de Thun, & en remontant ce lac le long de l'Aare juſqu'à ſa ſource aux frontiéres de la Rhetie Coirienne à la ſource de la Reuſſ, & de-là à* Montigel.

ridionale, qu'on commença à apeller *la petite Bourgogne. Otton de Frising* en fait la délimitation en disant, que c'est le païs entre le Jurat & le mont Jou. (*a*) Il en donna le Gouvernement à l'Abbé Hubert; cet Abbé se révolta & fut 866.
vaincu près d'Orbe par le Comte Conrad, (*b*) pére de Rodolph de *Strätlingue*

tigel. (*) *Voyez Chronique de Constance par Merk. p.* 150. *&* *Pistor. Tom.* 3. *p.* 695.

Loüis donna en 853. *ses possessions à Zurich au Couvent des Religieuses de cette Ville:* (*Curtim suam Turegum:*) *dans le Duché d'Allemannie, dans le Canton de Thurgau,* (*Pago Durgaugensi*) *avec le petit païs d'Ury,* (*Pagellum Uroniæ.*) *Voyez Herg. pag.* 30.

(*) *Montigel est situé sur la rive Occidentale du Rhin, presque vis-à-vis de Montfort.*

(a) *Otto Frising. l. 6. c. 2.*

(b) *Id. ib. c.* 3. *Regino ad h. a.*

gue (†) qui fonda le dernier Roïaume de Bourgogne, comme nous le verrons
869. plus bas. Lothaire mourut ſans enfans. Charles le Chauve & Loüis le Germanique partagérent ſes Etats.

876. LOUIS LE GERMANIQUE poſſedoit
888. l'Helvetie entiére : elle échut après ſa mort à CHARLES LE GROS, (*a*) qui mourut ſans enfans. Il laiſſa tous ſes Royaumes dans une extrême confuſion.

L'Helvetie méridionale conféra la
888. Royauté à RODOLPHE fils de Conrad, (*b*) la ſeptentrionale reſta fidèle
929. à l'Empereur ARNOLPHE, neveu de Charles le Gros. CONRAD fils du Roi Rodolphe, étendit les limites de ſon Royaume juſqu'à la Reuſſ; ce qui étoit en de-là demeura ſous l'obéïſſance des Empereurs.

(†) Strätlingue *eſt un Château qui ſubſiſte encore en partie, ſitué à peu de diſtance du lac de Thun.*

(a) *Regino h. a. Mar. Scotus l.* 3. & 6. *God. Viterb. part.* 17.

(b) *Regino h. a.*

Empereurs. CONRAD DE FRANCONIE établit le premier *Duc d'Allemañie*; il choisit pour cet emploi *Burkard*, (*a*) qui étoit Comte de la *Turgovie* (*) & de la *Rhetie*. (†)

Ces

(a) *Herm. contr. ad* 919.

(*) *Le premier Diplome, qui en fasse mention est de l'an* 924. *ap. Hergot. pag.* 69. *Il ne portoit encore l'an* 921. *que la qualité de Comte.*

(†) *La* Rhetie *comprenoit anciennement dans ses limites une grande étenduë de païs, qui est aujourd'hui comprise dans la Suisse, & qui fait encore partie de l'Evêché de Coire. Voici les limites de cet Evêché: Il déborne l'Evêché de Constance à Montigel dans le Rhinthal; comprend le Thurthal, qui forme aujourd'hui la partie supérieure du Toggenbourg; le Gaster: remonte du Gaster le long de la Limmat, & comprend la partie orientale du Canton de Glaris jusqu'aux frontiéres des Grisons, qu'il suit toûjours en remontant jusqu'à la Cripalp, traverse de-là à Gestinen dans le Canton d'Uri, & remonte de Gestinen à Urseren du même Canton jusqu'à la source de la Reuss.* Tschudi *Descr. des Alpes p.* 38. *C'est dans la Vallée d'Urseren que la Reuss* (Ursa) *prend sa source.*

Ducs d'Allemañie. Ces *Ducs* n'étoient proprement dans leur origine que les chefs du militaire, & les Lieutenans du Prince; le civil étoit administré par des *Comtes*: leurs Charges n'étoient d'abord qu'à vie; elles devinrent bien-tôt héréditaires. On comptoit dans l'Helvétie septentrionale les Comtes de *Thurgovie*, *d'Argovie*, de *Rore*, de *Zurich*. Ils se multipliérent beaucoup dans les tems postérieurs.
942. Le Duc *Hermañ* succeda à Burkard sous l'Empereur Otton I. (*) &
957. à celui-ci *Luidolphe*, qui étoit fils de l'Empereur. Luidolphe fut remplacé par *Burkard II.* & ce dernier par *Otton* fils du Précédent Luidolphe, qui gouverna sous Otton II. (†) *Conrad* fut

---

(*) *L'an 942. il autorisa une donation faite à l'Abbaïe de St Gal, & en 946. les privilèges & exemptions, que l'Empereur Otton I. accorda au Couvent de Nôtre Dame des Hermites. Voyez Herg. l. c. p. 73. & Tschudi T. 1. p. 92.*

(†) *Le Pére Hergot p. 78. & 87. raports*

fut après lui Duc d'Allemañie, il mourut l'an 997. (*a*) On trouve enſuite 1004.
Hermañ II. (*b*) auquel *Hermañ III.* 1012.
(*c*) ſucceda, & à celui-ci *Erneſt*, qui tranſmit ce Duché à *Erneſt II* ſon fils. (†) Erneſt ſe révolta contre l'Empereur Conrad II. avec Wernher Comte de Kybourg, (*d*) il fut dépoüillé de 1032.
ſon Duché, & l'Empereur en inveſtit *Hermañ IV.* Cette même année l'Empereur ſucceda au Royaume de Bourgogne par le teſtament de Rodolphe ſon dernier Roi. Ainſi l'Helvetie ſe trouva

porte deux Diplomes de nos Ducs d'Allemannie : le premier de Burkard II. de l'an 957. *& l'autre d'Otton ; mais ſans date. Comme il rapelle le règne de l'Empereur Otton II. il faut qu'il ſoit poſtérieur à l'an* 983.

(a) *Herm. contract. h. a.*

(b) *Herm. contr. ad an.* 1004.

(c) *Id. ad an.* 1012.

(†) *Erneſt II. eſt témoin dans un Diplome de l'an* 1029. *raporté par Tſchudi.*

(d) *Otto Friſing. l. 6. c. 29. Wippo Vita Chunradi Salici ap. Piſtor. p.* 474.

va de nouveau réünie sous le même chef. (*a*)

Roïaume de Bourgogne transjurane.

J'ai déja observé, qu'à la mort de Charles le Gros, les Etats de la Bourgogne transjurane avoient conferé la Royauté à RODOLPHE. (*) Ce Prince n'en

(*a*) *Id. p.* 470.

(*) *Le célèbre Comte* de Bunau *dans son Hist. de l'Empire fait descendre Rodolphe I. Roi de Bourgogne des* Welfes, *Welfe I. vivoit sous Charlemagne, & fut qualifié tantôt de Duc, de Margrave, ou de Comte: qualités qui furent confonduës dans ces siécles reculés.* (1) *Welfe laissa trois fils & une fille; c'étoit Judith femme de Loüis le Débonnaire.* (2) *Ethicon l'aîné a fait la branche des Welfes en Allemagne; ses fréres se nommoient Conrad & Rodolphe.* (3) *Conrad fut pére de Conrad II. Duc de la petite Bourgogne,* (4) *Nos Diplomes ne le qualifioient que de Comte, Gerland Comte & Ayroara sa femme, fondent des Messes en sa mémoire comme pour leur bienfaiteur* (5) *& pour le remède de l'ame du glorieux Roi Rodolphe. Ce Prince avant qu'il fut élevé à la dignité Royale est qualifié dans deux Chartres des années* 885. & 886. *de glorieux Comte & renommé*

n'en joüit pas tranquilement. L'Empereur Arnolphe & Zwentibold Duc de Lorraine ſon bâtard lui firent une guerre cruelle tout le tems ſa vie : il mourut en 911. (*a*) 888.

911

RODOLPHE II. ſon fils eut d'abord les mêmes embarras à ſoûtenir ; il fut défait dans une bataille ſanglante, près de Wintherthur par le Duc Burkard d'Allemañie. (*b*) Mais ce Prince s'étant broüillé peu après avec l'Empereur Henri I. il fit ſa paix avec Rodolphe & lui 919.

---

mé Marquis : Elles prouvent l'une & l'autre, qu'il avoit de grands Vaſſaux dans la Comté de Vaud. (6)

(1) *Theganus Vit. Ludov. Pij. c.* 26. (2) *Id. ibid.* (3) *Nithard. Hiſt. l.* 1. *Thegan. c.* 36. *Vita Lud. Pij an.* 831. *Annal. Berthini an.* 864. 866. *Annal. fuld.* 858. *Regino Chron.* 861. (4) *Añ. fuld.* 888. *Regino eod.* Gundling *in Gundlingianis.* (5) *Chartre de l'an.* 920. (6) *Chartres du Cartulaire de Lauſanne. f.* 29. & 66.

(a) *Regino ad an.* 894.

(b) *Herm. contr. ad an.* 919.

922. lui donna sa fille *Berthe* (†) en mariage. (a) Quelque tems après le Roi Rodolphe fit aussi la paix avec l'Empereur, qui lui fit présent de l'Argeu (*) (*b*) Rodolphe fit aussi la conquête du Royaume

---

(a) *Hepidanus ad an.* 922.

(b) *Sigebert. Gembl. ad* 929.

(†) *C'est cette Reine* Berthe *si renommée en Suisse par ses riches Donations en faveur des Couvents. Celui de* Payerne *fut doté considérablement par elle & par le Roi Conrad son fils l'an* 932. *L'Acte est dans les Archives de Berne. L'an* 962. *elle redoubla ses bienfaits & en fit une célèbre Abbaïe. Voyés les deux Actes Bibl. Sebusienne de Guichenon & Hergot fol.* 79. *Cette Princesse doit aussi avoir doté la Cathédrale de Soleure ; & avoir bâti les Châteaux de* Wufflens *près de Morges, & de* Champvent *près d'Yverdun, qui subsistent encore.*

(*) *Sigebert Gemblac: dit, que ce fut un district de la Province de Suabe ; on confondoit souvent les noms d'Allemannie & de Suabe, une Chartre de Loüis le German. de l'an* 867. *par laquelle il concède aux Habitans de l'Argeu la faculté de tester comme les autres Allemands, prouve que cette Comté faisoit partie de l'Allemannie : De sorte que*

Royaume d'Italie ; le Duc Burkard ſon beaupere y fut aſſaſſiné, & le Roi mourut bien-tôt après à la fleur de ſon âge. 937.
(*a*) Il laiſſa trois fils, Conrad qui lui ſucceda, Burkard Archevêque de Lyon & Rodolphe poſthume.

CONRAD défendit ſes Etats avec beaucoup de valeur des incurſions des Huns; il en défit un grand nombre près de Seckingue. Il épouſa Mathilde, fille de

que Rodolphe I. qui ne fut reconnu Roi que par les Etats de Bourgogne, ne doit pas avoir pû s'en rendre maître : Ce fut ſon fils qui y étendit ſa domination. Le Comté de Pipp, dont nous avons parlé, étoit du Duché d'Alſace; Conrad en étoit le maître ſous le nom de Comte de Bargen, qu'il portoit en 957. comme le prouve un Diplome de cette année chez Hergot p. 77. La fondation du Couvent de Rueggisberg de l'an 1076. qui place cette Comté dans le Royaume de Bourgogne prouve combien Conrad en étendit les limites.

(a) *Regino ad 937. Herm. contr. h. a. Sigeb. Gemb. h. a.*

de *Loüis d'Outremer* Roi de France, qui fut mere de Rodolphe III, de Conrad, de Berthe femme d'Odon Comte de Champagne & de Gerbergue,
990. épouse d'Herman II. Duc d'Allemañie. Il mourut l'an 990. (a)

RODOLPHE III. Roi de Bourgogne, surnommé le fainéant, fut peu respecté de ses Sujets; incapable de les défendre ils s'attachérent aux Princes voisins, ou se fortifiérent entre eux par des Alliances, & commencérent à affecter l'indépendance. Il eut recours à l'Empereur HENRI II. son neveu, qu'il institua son héritier (*b.*) Henri le renvoya au Comte *Wernher* de Habsbourg (†) Evêque de Strasbourg, & à ses fréres qui étoient très-puissants dans

(a) *Herm. contr. ad* 990.

(b) *Ditmar Chr. L.* 7. *Wippo p.* 431. *Sigeb. Gembl.*

(†) *C'est ce* Wernher *qui bâtit le Château de* Habsbourg, *qui a donné le nom aux Ancètres de l'Auguste Maison d'Autriche. Il fonda aussi le Couvent de* Muri *en*

dans ces quartiers. Ces Princes vinrent à ſon ſecours ; firent rentrer les Sujets rebelles ſous l'obéïſſance, & raffermirent le thrône chancelant (*a.*) Cependant le Roi ne reſta pas long-tems tranquile ; dès que Henri fut mort, *Eudes* Comte de Champagne neveu du Roi, entra à main armée dans ſon Royaume : l'Empereur CONRAD, qui avoit épouſé Giſele fille du Duc d'Allemaunie & niéce du Roi vola à ſon ſecours ; la paix fut rétablie ; *Eudes* desherité, & ce beau Royaume donné par teſtament à l'Empereur. 1020.

L'Empereur

Argovie l'an 1027. *Landolde ſon frére étoit Comte en Turgovie, il eut entre autres enfans Radebot Comte du Cleggeu, qui fut pere de Wernher II. Comte de Habsbourg: Otton II. ſon fils eut Wernher III. & celui-ci Albert III. qui fut pere de Rodolphe III. Landgrave d'Alſace, Comte de Lauffenbourg, de Rheinfelden & de Waldshut, Ayeul de Rodolphe, premier Empereur de cette Maiſon.*

(a) *Sigeb. Gembl. ad* 1020.

1032. *l'Helvetie réünie à l'Empire.* L'Empereur CONRAD maître de toute l'Helvetie, comme nous venons de le voir, eut une guerre ſanglante à ſoûtenir contre le Comte de Champagne, qu'il ſoûmit enfin après trois campagnes qui avoient extrêmement devaſté le païs, (*a.*) Il entra triomphant dans Genève, & s'y fit couronner Roi de Bourgogne par l'Archevêque de Milan. (*b.*)

L'Empereur paſſa enſuite en Italie: *Eudes* profita de ſon abſence & fit une
1036. invaſion dans la Lorraine, où il fut tué. (*c.*) Rainaud Comte de Bourgogne, ſuſcita une nouvelle guerre; l'Empe-
1038. reur remit le ſoin de défendre le Roïaume à HENRI ſon fils, qui fut couronné à Soleure (*d.*) Il lui avoit déja remis la même année le Duché d'Allemannie; & conferé le Chablais & les Equeſtres (†) à

(a) *Sigeb. Gembl. Wippo p.* 478.
(b) *Hepidan, ad a.* 1046.
(c) *Wippo p.* 481.
(d) *Id. ad* 1038.

(†) à Humbert Comte de Maurienne (*a.*)

HENRI III. Empereur après son pere 1045.
gouverna ce Royaume avec beaucoup de prudence ; le Comte Rainaud lui prêta hommage à Soleure, & en reçut l'investiture de quelques terres en Bourgogne (*b.*) Il donna successivement à deux Princes Otton, dont le dernier s'apelloit de Schweinfurt, le Duché d'Allemannie, & mourut en 1057. (*c.*) 1057.

Le Règne d'HENRI IV. son fils & son

(†) *Les* Equestres *ou Provincia Equestris est un district du païs de Vaud, depuis Rolle le long du lac de Genève jusqu'à Satigny ; qu'un Diplome de l'an* 935. *place in pago equestrico. Ce District tiroit son nom de la Ville de Nyon, qui est apellée dans les Itineraires, Colonia Equestris. Tschudi (dans sa Delineat. Helvet. veteris) prétend que Equestris étoit la Province du Chablais : cet Auteur se trompe ; le* Chablais *comprenoit anciennement le bas Valais & le Gouvernement d'Aigle avec le Bailliage de Vevai.*

(a) *Id. p.* 481.

(b) *Herm. Contr.* (c) *Lamb. Schafnab. h. a.* (d) *Mar. Scotus ad* 1126. *Dodechinus ad* 1127.

ſon ſucceſſeur fut plein de troubles. Rodolphe Duc d'Allemañie & *Berthold Duc de Carinthie* (*) ſe révoltérent contre lui;

(*) *On a confondu ce Berthold avec* Berthold II. de Zäringue, *qui étoit reſté fidelle à l'Empereur comme tous les Bourguignons. Voyés Lamb. Schafnab. Ce Berthold de Zäringue étoit fils du Duc* Rodolphe *puiſſant dans la petite Bourgogne. Voyés la note précédente. A juger de l'autorité que ces Princes avoient en Helvetie ſous Henri IV. & Henri V. par les Allodiaux conſiderables qu'ils y poſſedoient, j'ai crû pouvoir conjecturer avec fondement, qu'ils étoient du Sang Royal de Bourgogne. Le Roi de Bourgogne* Rodolphe II. *laiſſa un fils* Rodolphe Duc, *qui apanagé des Domaines de la Maiſon de Strätelingue peut bien être le fondateur de cette branche. J'ai cherché à établir cette conjecture dans deux Mémoires imprimés dans les* Mercures Suiſſes, *Septemb.* 1746. & *Juin* 1747. *Berthold II. eſt mort l'an* 1090. *après avoir laiſſé deux fils* Berthold III. *qui ſelon la Chronique de Pantaleon a été tué en* 1122. *l'Añaliſte Saxon ſous* 1123. *inſinuë qu'il fut aſſaſſiné*, & Conrad *qui mourut l'an* 1152. *Ce Prince eut trois fils*, Berthold IV.

lui; les Papes le perſécutérent; il fut mis au Ban: cependant l'Empereur eut enfin le deſſus; il donna le Duché d'Allemannie à Frideric de Stauffen, & mourut en 1106. 1106.

Rainaud III. Comte de Bourgogne refuſa de prêter hom̃age à *Lothaire II.* ſucceſſeur d'Henri I V. L'Empereur pour maintenir ſes droits dans ce païs en confia l'autorité abſoluë ſous le nom de Recteur de la Bourgogne à *Conrad de Zäringue* fils du Duc Bertholde (*a*), qui comme le prouvent les chartres publiques avoit déja le Gouvernement des mêmes païs. (*b.*)

1126. *Les Zäringuen Gouverneurs de la Bourgogne.*

Conrad ne joüit pas tranquilement de

---

de IV. *Adelbert & Hugue. Bertholde mourut l'an* 1185. *laiſſant* Bertholde V. & *deux filles, Agnes qui épouſa Egon Comte de d'Urach, & Anne qui ſe maria à Ulrich Comte de Kybourg.*

(a) *Bertholde & le Duc Rodolphe ſon pere autoriſent la fondation du Monaſtère de Rueggisberg dans la Comté de Bargen. en* 1076.

de ſon Gouvernement ; le Comte Rainaud III. lui fit la guerre pendant tou-
1138. te ſa vie. Frideric Duc de Suabe frére de l'Empereur CONRAD III. qui avoit ſuccedé à Lothaire, fit une irruption dans ſes Etats ; s'empara de Zurich & pouſſa ſes conquêtes juſqu'au Château de Zäringue. (*a.*) Enfin Conrad fut obligé d'implorer la clémence de l'Empereur, qui avoit épouſé le parti de ſon frére, & d'abandonner une partie de la petite Bourgogne à Rainaud (*b.*) Ce Duc de Zäringue mourut la même an-
1152. née que l'Empereur. (*c*)

Bertholde IV. ſon fils chercha à venger ſon pére, & déſola les païs de Rainaud. Enfin l'Empereur *Frideric I.* qui aimoit le Duc de Zäringue, & qui avoit épouſé la fille unique de Rainaud, fit la paix entre ces Princes aux conditions

(a) *Otto Friſing. l.* 1. *c.* 26.
(b) *Id. l.* 7. *c. ult.*
(c) *Id. l. c.*

ditions, que la Bourgogne transjurane feroit reftituée au Recteur de la Bourgogne: l'Empereur y ajouta trois Villes, dont deux, favoir Laufanne & Genève font nommées. (*a.*)

La paix qui venoit d'être rétablie au déhors fit place aux diffentions inteftines: le Gouvernement des Fiefs établi alors dans toute l'Europe ne laiffoit au Souverain qu'une ombre de pouvoir. (†) Ces Fiefs étoient devenus héréditaires, & plufieurs s'étoient confondus

---

(a) *Otto Frifing. l. 2. c. 29.*

(†) *L'Héredité des fiefs & l'établiffement général des arriére-fiefs éteignirent le Gouvernement politique & formérent le Gouvernement féodal. Au lieu de cette multitude innombrable de Vaffaux, que les Rois avoient eu, ils n'en eurent plus que quelques-uns, dont les autres dépendirent. Les Rois n'eurent prefque plus d'autorité directe; de fi grands Vaffaux n'obéïrent plus, & ils fe fervirent même de leurs arriére-vaffaux pour ne plus obéïr. Efprit des Loix. T. 2. p. 554. Edit. de Genève.*

dus dans les mêmes maiſons, qui étoient devenuës par ce moyen fort puiſſantes. Les Zäringues jaloux de leur autorité n'étoient pas aimés: ce fut pour ſe fortifier contre ſes vaſſaux & pour la ſûreté de ſes propres domaines
1179. que le Duc bâtit la Ville de *Fribourg* en *Oechtlande*: mais plus il prit de précautions pour tenir en bride ſes Sujets, plus auſſi ceux-ci s'aigrirent-ils contre lui. Les choſes en vinrent au point, que dans une expédition contre les
1182. Valaiſans, qui s'étoient révoltés, les Oechtlandiens & les Argoviens le trahirent; livrérent l'élite de ſes troupes aux ennemis, & mirent le Prince même en danger de perdre la vie.

BERTHOLD V. ſon fils, héritier de ſes Etats & de la haine que la Nobleſſe lui portoit, commença par ranger les Valaiſans à leur devoir; entoura de murailles les bourgs de *Moudon* & de *Berthoud*; & au retour de ſon voyage de la Paleſtine, où il avoit ſuivi l'Empereur
1191. FREDERIC I. il bâtit la Ville de *Berne*.

Ce

Ce Prince par sa conduite s'attira une si grande autorité dans l'Empire, qu'à la mort d'HENRI VI. successeur de Frideric, plusieurs Etats de l'Allemagne lui ofrirent la Couronne Impériale. (*a.*) Il refusa cette dignité pour épargner le sang de ses Sujets, quelques ingrats qu'ils fussent à son égard. Ce Prince magnanime mourut enfin à Fribourg en Brisgovie en 1218. & avec lui finit l'Office de Recteur de la Bourgogne.

1198.

1218.

Etat de l'Helvetie après la mort des Zäringues.

L'HELVETIE retomba sous le Gouvernement immédiat de l'Empire; mais dans un état bien différent de celui où elle se trouvoit lors de l'établissement du Rectorat. Le haut Clergé en possedoit une grande partie. L'Abbé de St. Gall (*b*) étoit maître de presque tout le Rheinthal

(a) *Otto de St. Blasio. c.* 46.

(b) *Le Monastère de St. Gall fut fondé environ l'an* 620. *par St. Gall disciple de St. Colomban. Voyés Regino; Mar. Scotus; Herm. contr. Sigeb. Gemblac. &c.*

Rheinthal & du païs d'Appenzell. Lucerne & un grand diſtrict de païs aux environs apartenoit au Monaſtère de Murbach en Alſace. Ce qui forme aujourd'hui la plus grande partie du Canton d'Underwalden étoit ſujet des Chanoines de Lucerne. (*a*) Une partie de celui d'Uri apartenoit à l'Abbeſſe de Nôtre Dame de Zurich (*b*); une partie d'Underwalden, de Schweitz & d'Uri dépendoit des Chanoines de Munſter en Argeu. (*c.*) Le Couvent de Seckingue

---

(a) *Le Fondateur du Chapitre de Lucerne fut en* 917. *Whigarde frére du Duc Rupert, qui étoit parent du Roi Loüis; comme il paroit par une Chartre raportée par Guillimann de reb. Helv. l.* 3. *c.* 4. *que Mr Hottinguer croit ſuppoſée.*

(b) *Le Monaſtère de Nôtre Dame à Zurich doit ſon origine à Hildegarde fille de Loüis le Germanique; en* 853.

(c) *Le Monaſtère de Munſter en Argovie a été fondé en* 1036. *par Ulric Comte de Lentzbourg. Voyés l'acte chez Herg. p.* 112.

Seckingue possedoit le païs de Glaris; (a) Les Chanoines de St. Urs de Soleure avoient des droits considérables sur la Ville; de même que l'Evêque de Bâle sur celle de ce nom; Les Villes de Lausanne & de Schaffouse étoient sujettes l'une de son Evêque, & l'autre d'un Monastère. (†)

Outre les dominations particuliéres du Clergé, les *Comtes* y avoient des fiefs très-considérables: Ceux de Kybourg possedoient une grande partie de ce qui forme aujourd'hui le Canton de Zurich, outre les Comtés de Lentzbourg, de Bade & le païs de Zug, avec le Landgraviat de Thurgovie. Anne de Zäringue

(a) *Voyés dans cet Ouvrage plus bas.*

(†) *Je n'ai pas parlé du Monastère de Nôtre Dame des Hermites, quoiqu'il ait été de tout tems célèbre; parce que sa Jurisdiction temporelle ne fut jamais fort étenduë. Il fut fondé par St. Meinrad & consacré par une Bulle du Pape Leon, en 964. & obtint ses premiéres immunités d'Otton I. en 965.*

Zäringue leur porta encore en mariage le Landgraviat de Bourgogne, avec les Comtés de Thun & de Berthou. Les Comtes de Habsbourg possedoient une partie de l'Argeu; le reste apartenoit à ceux de Frobourg, comme Zoffingue, Arbourg, &c. Ces Comtes avoient aussi le Buchsgeu sous le nom de Landgraviat; il comprenoit le Bailliage de Bipp du Canton de Berne, ceux de Falkenstein, Bechbourg, Olten & Gœsgen, de celui de Soleure. Les Comtes de Toggenbourg & de Rapersweil occupoient en Thurgovie ce qui n'apartenoit pas à l'Abbé de St. Gall & aux Comtes de Kybourg. Les Comtes de Neufchatel, de Thierstein, de Gruyere, de Savoie, de Bucheck, de Homberg, de Rothenbourg, de Werdenberg, de Sargans; les Barons de Wyssenbourg, de Lassara, de Grandson; nombre de Seigneurs particuliers, comme les Wädischweil, les Regensberg, les Brandis, les Eschenbach & d'autres, quoiqu'ils reconnussent la Sou-

veraineté

veraineté des Empereurs, profitérent si bien des troubles de l'interrègne, qu'ils se rendirent peu à peu comme indépendants.

Les *Villes* de Zurich, de Soleure, de Bâle, de Berne, de Schaffouse, de Bienne, de Morat, de Zoffingue, avec la liberté d'élire leurs propres Magistrats, avoient reçu en différens tems des privilèges considérables des Empereurs : Bienne, Morat & Zoffingue ne les consérvérent pas. La premiére passa sous la domination de l'Evêque de Bâle, Morat sous celle des Comtes de Savoye, & Zoffingue fut assujettie aux Comtes de Frobourg, & ensuite à ceux de Habsbourg.

Etat particulier d'Uri, de Schvveitz & d'Undervalden, & du païs de Hasli.

Les habitans d'URI, de SCHWEITZ, d'UNDERWALDEN & ceux du païs de HASLI (*a*) joüissoient depuis long-tems de

---

(a) *Le païs de* Hasli *est situé près de la source de l'Aar, & confine aux Cantons d'Uri & d'Undervalden. En* 1233. *l'Empereur Henri VII. donna aux Religieux de St. Lazare*

de la liberté de se gouverner par leurs propres Magistrats; le Clergé & quelques Seigneurs particuliers y avoient à la vérité des rentes & des Sujets. Mais le gros de ce peuple formoit diverses Communautés. Les Chroniques de la Nation font remonter fort haut l'ancienneté de leur liberté. Ce fut à ce qu'elles disent l'an 829. que les habitans de ces Contrées allérent au secours de l'Italie, & se rangérent sous les Enseignes du Marquis Guidon Pusterla, & qu'ils contribuérent à en chasser les Sarazins. Elles ajoutent, que le Pape Gregoire IV. après leur avoir conferé le titre de Défenseurs de l'Eglise, titre qui leur fut confirmé en 1512. par Jules II. & étendu

Lazare son Eglise de Mayringue, sitam in terminis Burgundiæ in loco qui dictus Hasilthal. Ces peuples sont aujourd'hui Sujets de Berne, mais avec le privilège d'être gouvernés par un Baillif, que le Souverain choisit parmi eux, & qu'on nomme Landaman. *Ils se sont donnés à cette Ville en* 1332.

du à tous les Cantons (*a*), avoit obtenú pour eux de l'Empereur Loüis le débonnaire le privilège de se donner des Loix à eux-mêmes & de règler la forme de leur Gouvernement. (*b.*)

Quoiqu'il en soit, il est très vrai, que les Comunautés d'Uri, de Schweitz & d'Underwalden joüissoient plusieurs siécles avant l'extinction de la Maison de Zäringue de divers privilèges très-considerables. Au commencement du 12me

---

(*a*) *Guichard. L. 2. Paul Jove. l. 2.*

(b) *Nous ne trouvons point de traces de cette prétenduë expédition dans les Auteurs contemporains.* Peterman Etterlin *de Lucerne, dont la Chronique a été imprimée en* 1507, *place cet événement sous l'année* 811. *Il dit que la bataille se donna près d'Arles; que Roland y fut fait prisonnier; que les Anges enterrérent les morts, & gravérent les Armes de chaque Chrétien sur son tombeau. J'ai suivi la relation de* Stumpf, *T.* 1. *p.* 196. *& T.* 2. 176. *Il a été copié par Guilliman de reb. Helv. p.* 97. *in Thesauro. par Simler l.* 1. *p.* 2. *par Hafner T.* 1. *p.* 233. *par Rhan Chr. Ms. L.* 2. *c.* 3.

12me siécle les Citoyens de Schweitz eurent des difficultez avec le Monastère de Nôtre Dame des Hermites à l'occasion des limites d'une forêt. (*a*) Henri
1114. VI. les condamna; ne voulant pas se conformer à sa Sentence ils se fortifiérent par l'Alliance des Citoyens d'Uri, & firent du dégat sur les terres du
1144. Monastère. Conrad III. s'entremit de nouveau inutilement. (*b*) Ceux d'Underwalden prirent leur parti, soûtenus en meme tems par le Comte Ulric de Lentzbourg & irrités contre l'Empereur ils lui refusérent toute obéïssance. Ce démêlé engagea ces trois Cantons à se lier par des Alliances perpétuelles, qu'ils avoient coutume de renouveller tous les dix ans. (*c.*)

Ils n'avoient point reconnu l'autorité des Gouverneurs Impériaux en Helvetie

---

(a) *Voyés le diplome chez Herg. p.* 134.
(b) *Voyés le diplome, là même p.* 170.
(c) *Tschudi T.* 1. *p.* 56.

vetie jusqu'au tems de l'Empereur OTTON IV. ce Prince à son passage en Italie les obligea de recevoir de sa main le Comte *Rodolphe III.* de Habsbourg pour leur Gouverneur ; le Comte jura de les maintenir dans leurs privilèges & franchises. (*a*) Serment qu'il doit avoir foiblement observé, puisqu'ils firent de nouvelles instances pour se délivrer de ce Seigneur, auprès de l'Empereur HENRI VII. (*b*) Ce Prince non-seulement acquiesça à leurs demandes ; mais il confirma leurs privilèges, que FRIDERIC son successeur ratifia également. (*c*) Les expressions du diplome confirment ce que nous avons dit de l'état de liberté où se trouvoient ces trois Cantons : on les reconnoît „ pour *hommes libres*,

1209.

1231.

1249.

(a) *Tschud. T.* 1. *p.* 107.

(b) *Id. ib. p.* 124. *Charta ap. Herg. n.* 291.

(c) *Guillim. de reb. Helv. p.* 89. *Tsch. p.* 135. *Stumpf. T.* 2. *p.* 178.

libres ; „ qui n'apartiennent qu'à l'Em-
„ pire ; on reçoit leurs hommages à „ bras ouverts, puiſqu'ils s'étoient ſoû- „ mis volontairement à l'Empereur & à „ l'Empire, duquel on promet de ne les „ jamais aliener ni ſéparer. (*a*). Ne devoient-ils pas eſpérer après une déclaration ſi poſitive, que leur liberté ſeroit hors de toute atteinte : Cependant peu de tems après les vûës ambitieuſes des Comtes d'Habsbourg s'étendirent juſques ſur eux.

1257. Ils avoient choiſi pour leur protecteur pendant les troubles de l'interrègne *Rodolphe V.* Chef de cette Maiſon & petit-fils de Rodolphe III. (*b*) Les Comtes

(a) *Guillim. l. c. Tanquam homines liberi, qui ſolum ad nos & Imperium reſpectum debeatis habere. Ex quo igitur ſponte noſtrum & Imperii Dominum elegiſtis, fidem veſtram patulis brachiis amplexamur. Ita quod nullo tempore vos à noſtris & Imperii Domino & manibus alienari vel extradi permittamus.*

(*b*) *Tſch. T.* 1. *p.* 154. *Guillimañ. p.* 90.

Comtes de Habsbourg étoient devenus les plus puiſſants Seigneurs de l'Helvetie par le mariage d'Albert, pere du ſuſdit Comte Rodolphe, avec Hedwig de Kybourg, fille d'Anne de Zäringue. Rodolphe héritier d'Hartmañ le vieux, Comte de Kybourg ſon oncle (*) recueillit de cette riche ſucceſſion les 1264.
Comtés de Baden, de Lentzbourg, de Kybourg; les Villes de Sempach, Surſée & Vintherthur; le païs de Zug & le

(*) *Hartmann Comte de Kybourg avoit épouſé* Richentze *héritière des Comtés de Lentzbourg, de Baden & du païs de Zug. Son fils Ulric épouſa Anne de Zäringue, ſœur du dernier Recteur de la Bourgogne, qui hérita de ſon frére les Comtés de Thun, de Berthou & de Grasbourg, le Landgraviat de Bourgogne, Fribourg en Oechtlande, Landshut &c. Elle vivoit encore en* 1223. *elle eut Hedvvig mariée au Comte Albert IV. d'Habsbourg, Vernher mort en* 1229. *qui fut pére de Hartmann le jeune Comte de Kybourg, dont les deſcendans par ſa fille prirent le nom de Kybourg, & Hartmañ le vieux.*

le Landgraviat de Bourgogue (†) avec la Thurgovie. Un Prince auſſi puiſſant
1273. étoit capable de les défendre: Il ſervit bien les Cantons juſqu'au tems, qu'il parvint à l'Empire. (*a*) Les heureux ſuccès qu'il avoit eu dans toutes ſes entrepriſes & les ſollicitations de ſon fils aîné ALBERT Duc d'Autriche lui firent naître l'idée de former un Duché particulier dans l'Helvetie. Albert étoit avide de bien; c'eſt le caractère, que lui donne un Auteur contemporain né ſon Sujet

(†) Le Landgraviat de Bourgogne *s'étendoit depuis la Zull près de Thun juſqu'au pont d'Arvvangen. Les Landgraves étoient anciennement des Officiers de Juſtice dans leur diſtrict; ils devinrent dans la ſuite des tems les Seigneurs Haut-juſticiers de leurs Cantons. Les premiers Kybourg inveſtirent du Landgraviat les Comtes de Bucheck qui l'ont poſſedé long-tems: après la mort d'Henri Comte de Bucheck, Leopold Duc d'Autriche l'inféoda à Hartmann & Eberhard de Kybourg ſes couſins, en* 1314.

(*a*) *Tſchud. p.* 178.

Sujet. (*a*) Il étoit chargé d'une nombreuse famille, puisqu'il eut de sa femme 21 Enfans. Les moyens qu'il indiqua à l'Empereur son pére furent d'acquerir les domaines des Abbayes; d'engager les Seigneurs à lui vendre leurs Fiefs, ou à rendre hommage à leur Maison (*b*); il espéroit en agissant de la sorte qu'insensiblement les Villes & peuples libres seroient obligés de recourir à leur protection; qu'entourés par eux de toute part ils se rendroient à la fin volontairement, ou qu'il se présenteroit assez d'occasions de les y contraindre.

RODOLPHE

(a) *Quod vitio Avaritiæ nimis excessive irretitus fuerit, & tantum lucris & rebus temporalibus inhiaverit; quod castra, Civitates & oppida suorum consanguineorum sibi indebitè usurpaverit.* Vitodur.

Iste Albertus Rex monoculus potens in regno Allemanniæ & inibi filiis suis omnia quæ potuit attrahens. Alb. Argent.

(*b*) *Guillimann ubi Sup. Bircken, Ehrenspiegel des Hauses Oesterreich. fol.* 235.

1291. RODOLPHE se prêta aisément aux projets de son fils : ils n'éclatérent cependant que bien des années après, quand on apprit, que ce Monarque venoit d'acheter de l'Abbé de Murbach la Ville de Lucerne & les droitures qu'il avoit dans plusieurs villages du païs de Schweitz. (*a.*)

L'Empereur pour calmer les frayeurs que cette acquisition avoit causée aux trois Cantons confirma leurs privilèges. (*b*) Il mourut bien-tôt après ; son
1297. successeur ADOLPHE leur fit la même grace. (*c*)

1298. Le Duc ALBERT d'Autriche succeda à ce dernier, (*d.*) ses indispositions contre

(a) *Tschud. p.* 201, 203. *Guillim. l. c. Il donna en échange à ce Monastère cinq villages situés en Alsace*, *avec* 2000 *marcs d'argent. Voyez la Guille Hist. d'Alsace : preuves p.* 14. *cité par Mr le* Baron de Zurlauben.

(b) *Tschud. p.* 204.

(c) *Id. pag.* 215.

(d) *Id. pag.* 219.

tre les trois Cantons & l'Helvetie en général s'étoient encore aigries, parce que ces peuples avoient été fidellement attachés à Adolphe ſon concurrent: auſſi ne tardérent-elles pas à ſe manifeſter. Il commença par leur refuſer ſous pluſieurs prétextes la confirmation de leurs privilèges.

Peu d'années après il leva le maſque. 1300.
Il leur envoya les *Barons de Liechtenberg & d'Ochſenſtein*, pour leur repréſenter combien il leur conviendroit de ſe donner à lui étant déja entourés par ſes domaines, & l'Empereur ayant même dans leur propre païs nombre de Juriſdictions, qu'il avoit acquiſes du Clergé & de pluſieurs de leurs Gentilshommes. La réponſe des trois Cantons fut conciſe. Ils dirent, qu'ils ſe flattoient qu'on les maintiendroit dans leurs privilèges, de même que de leur côté ils étoient prêts à remplir les obligations, auxquelles ils pouvoient être tenus. (*a*)

Irrité

(a) *Tſch. p.* 226. *Stettler p.* 27. *Guillem. p.* 91. *Simler. p.* 5.

1301. Irrité de cette réponse Albert tenta une autre voïe. Ses Sujets reçurent ordre de travailler à gagner des particuliers des trois Cantons, sur-tout la noblesse ; en leur représentant les avantages qui leur reviendroient, si tous les païs qui comerçoient continuellement ensemble se trouvoient réünis sous le même Maître. (*b*) Mais un peuple, qui n'a de Supérieur que les Loix, ne sauroit se soûmettre volontairement au pouvoir despotique, quelques éblouïssans que paroissent les avantages qu'on lui ofre; ceux des peuples libres sont plus bornés, mais ne dépendant pas de la volonté arbitraire d'un seul homme ils sont stables & à l'abri de tout revers.

Le *Baron d'Attinghausen* premier Magistrat d'Uri, ou comme ils l'apellent *Landamman*, se rendit cette même année à la Cour Impériale, pour solliciter de nouveau la confirmation des privilèges des trois Cantons, & pour demander

(a) *Tschud. p.* 227.

mander un Gouverneur Impérial, qu'on nomme en Allemand *Reichsvogt*. Il fut très-mal reçu : on lui répondit, qu'on auroit la même complaiſance pour eux, qu'ils avoient eu pour l'Empereur; qu'il viendroit un tems, où ils ſe repentiroient certainement de leur conduite envers ce Prince ; qu'ils n'avoient pas beſoin d'un Gouverneur particulier, qu'ils n'avoient qu'à s'adreſſer à ſon Ballif à Lucerne, ou à celui de Rottenbourg. D'Attinghauſen n'eut pas plûtôt raporté cette réponſe à ſes Supérieurs, qu'ils prévirent qu'Albert cherchoit à obtenir par la force ce qu'on n'avoit pas voulu accorder à ſes ruſes, & que les Ballifs Autrichiens adminiſtreroient le droit de Glaive parmi eux au nom de cette Maiſon, pour en acquerir le droit par un uſage forcé. L'événement juſtifia leur crainte; ils firent 1304.
leurs juſtes repréſentations à Albert, (*a*.) d'abord ce Prince parut ſe rendre à

(*a*) *Tſch. T.* I. *p.* 230.

à leurs raiſons, & il congédia leurs Envoyés avec l'aſſurance, qu'il leur envoyeroit des Gouverneurs de la part de l'Empire, en leur enjoignant de leur obéïr & de reſpecter leurs ordres comme les ſiens propres, ſous peine de perdre leur liberté. (*a.*)

Conduite des Gouverneurs Impériaux.

Mais il nomma pour cet effet deux Gentilshommes d'un caractère haut, dur & injuſte, & les accompagna d'inſtructions très-propres à faire ſoulever ces peuples, afin d'avoir enſuite un prétexte plauſible de les accuſer de rebellion & de s'en rendre le Maître. Le premier, de la Maiſon des *Geſslers*, établit ſa réſidence à *Altorf* dans le Canton d'Uri; l'autre *Beringuer de Landenberg* à *Sarne* dans le Canton d'Underwalden. (*b.*) Les Châteaux que ces Gouverneurs occupoient, furent munis d'une forte garniſon & mis en état de défenſe. L'Em-

(a) *Id. p.* 231.
(b) *Guillim. de reb. Helv. p.* 91. *Simler Rep. Helv. p.* 5.

L'Empereur en avoit acquis du depuis un autre ſitué dans le païs d'Underwalden, qui s'apelloit *Rotzberg* ; on y plaça un Gentilhomme de la Maiſon *Wolfenſchieſſen* du même caractère que les Ballifs.

La dureté du Gouvernement de ces 1305.
Ballifs Impériaux, leur hauteur, leur injuſtice devinrent bien-tôt inſuportables aux trois Cantons. (*a.*) Nos Chroniques ne trouvent point d'expreſſions aſſez fortes pour les décrire. Ils condamnoient les habitans à la priſon pour la plus legére faute, les faiſoient tranſporter à Lucerne ou à Zug ſous les moindres prétextes ; exigeoient durement & ſans miſéricorde les deniers qu'on devoit à l'Empire ; impoſoient de nouvelles charges ; ſe rendoient ſourds aux plaintes du peuple, & faiſoient des infractions continuelles à leurs libertés, & franchiſes. Telles étoient

(a) *Tſchud. T.* I. *p.* 232.

toient les plaintes générales ; plusieurs en faisoient de particuliéres. (*a*)

Les Cantons firent des remontrances convenables à l'Empereur, ils ne furent pas écoutés; on se contenta de leur donner le conseil de suivre l'exemple de leurs voisins, & de se rendre le Prince favorable en se soûmettant volontairement à lui. Peut-être n'auroient-ils cependant pas encore éclaté, si Gesler n'eût porté l'insolence à un excès qui n'a point d'exemple. Ce Ballif fit dresser sur une perche à Altorf un chapeau, auquel on devoit rendre les mêmes honneurs qu'à sa personne (*b*) persuadé qu'un peuple ennemi du joug & de la servitude ne se prêteroit jamais à une sujetion si servile. Ce Tiran se flatoit de découvrir par-là ceux de la nation, qui auroient assez de fermeté pour s'oposer à la tirannie, & d'intimider

(a) *Etterlin f.* 12. *Guillem. l. c. Bircken. p.* 237.

(b) *Etterlin f.* 14. *Tsch. p.* 235. *Guillimann l. c.*

mider les autres par les ſanglantes peines, qu'il feroit ſubir aux premiers.

Hiſtoire de Guillaume Tell. 1307.

GUILLAUME TELL natif de Burglen près d'Altorf fut le premier qu'on dénonça à Geſsler, pour n'avoir pas rendu au chapeau les honneurs preſcrits : le crime étoit particulier, la peine impoſée fut auſſi extraordinaire. Tell paſſoit pour un excellent Arbaletier ; il avoit un fils unique ; il fut condamné à abatre une pomme d'une certaine diſtance de deſſus la tête de ce cher enfant. Contraint de ſe ſoûmettre à cet ordre barbare il emporte la pomme heureuſement ſans bleſſer ſon fils ; Geſsler plein d'admiration lui demanda dans quel objet il s'étoit muni d'une ſeconde flêche, que le Ballif remarqua dans ſa ceinture : Tell répondit avec beaucoup de franchiſe ; que s'il avoit eu le malheur de tuer ſon fils, la ſeconde flêche n'auroit pas manqué le Gouverneur. Irrité au dernier point d'une réponſe ſi hardie Geſsler fit ſur le champ enchaîner le Citoyen d'Uri, réſolu de

le faire transporter au Château de Kussnacht, & là de lui faire expier sa faute dans les tourmens. Mais la providence veilla pour ce brave homme; Il s'éleva un si furieux orage sur le lac de Lucerne, que Gessler fut obligé de traverser avec son prisonnier, que les bateliers conseillérent de délier Tell, qu'ils connoissoient pour bon rameur; afin qu'il les aidât à gagner le rivage. Tell en aprocha en effet bien-tôt après: mais il sçut si bien prendre son tems, que saisissant son arbalette il s'élança sur une pierre qui étoit au bord du lac & repoussa le bateau, qui eut de la peine à aborder. (*a*)

Echapé pour quelques momens à la vengeance du Ballif, Tell ne crut pas sa vie en sûreté tant que Gessler conserveroit

---

(a) *Etterlin p.* 15. *Schodeler Ms. Tsch. T.* 1. *p.* 238. *Stumpf T.* 1. *p.* 328. *Stettler p.* 31. *Guillimañ. in Thes. p.* 92. *Simler ib. p.* 7. *Bircken p.* 239. *Rhan Chr. Ms. l.* 3. *c.* 10. *&c.*

ſerveroit la ſienne. Il ſe mit en embuſcade dans un chemin creux, où il ſavoit que le Ballif devoit paſſer pour ſe rendre à Kuſsnacht, & le tua avec la même flêche, qui avoit penſé lui coûter la vie. Cet événement, qui fut comme le ſignal de la Révolution qui ſuivit bien-tôt après, arriva le 30. d'Octobre ſelon Guillimann, & le 18. Novembre ſelon Tſchudi.

TELL ne perdit pas un moment, il fit part à WERNHER DE STAUFFACH, brave Gentilhom̃e du païs de Schweitz, qui demeuroit à Steinen, & qui avoit des griefs particuliers contre Geſsler, (*a*) de ce qui venoit de ſe paſſer. Il partit la même nuit pour Uri, & informa WALTHER FÜRST du même événement. Ces deux généreux Citoyens, que je viens de nommer, avec un troiſiéme ARNOLD DU MELCHTHAL avoient

(a) *Tſchud. T.* I. *p.* 235.

avoient eu bien des conférences ensemble pour chercher les moyens de delivrer leur patrie d'une tirannie qui leur étoit insuportable. Il y avoit peu de particuliers qui n'eussent à se plaindre de quelque injustice ; les vrais compatriotes s'étoient joints à eux ; les conférences des trois particuliers étoient devenues des assemblées, & leur projet une ligue ; ils étoient convenu de ne rien entreprendre avant le premier jour de l'an 1308, ensorte que le bruit de l'Histoire de Guillaume Tell & la mort de Gessler leur firent beaucoup de peine ; il craignoient qu'un dessein, qui éclatoit trop tôt, ne manquât ; & étoient d'ailleurs résolus de n'attenter à la vie de personne : desorte que si leur état avoit été assuré, Tell auroit été puni par eux-mêmes comme assassin. (*a*)

Le

(b) *Tschudi T.* 1. *p.* 239.

Le projet formé par les braves Confédérés étoit de s'emparer des Châteaux forts, que les Ballifs occupoient. Il fut executé le premier jour de l'année avec plus de facilité, qu'ils n'avoient lieu de s'en flater. Nous avons déja remarqué, que *Landenberg* faisoit sa résidence à *Sarnen*, & *Wolfenschiessen* (†) à *Rotzberg*, deux Châteaux dans le païs d'Underwalden. Un des confédérés avoit une intrigue amoureuse dans ce dernier ; l'amour qui est ingénieux avoit fait trouver aux deux amans un moyen de se voir malgré la vigilance du maître de la maison : l'Amante tendoit une corde à son Amant, à l'aide de laquelle il escaladoit les murailles. Ce moyen, qui

Les Peuples prennent les armes. 1308.

(†) *Ce Gentilhomme avoit été massacré trois ans auparavant dans un bain par Conrad de Baumgarten, dont Wolfenschiessen cherchoit à séduire la femme ; il les surprit dans le même bain qu'il avoit fait préparer pour ses plaisirs. Nos Historiens ne nomment pas son successeur. Tsch.* 1. *p.* 233.

qui n'avoit été imaginé que pour ses plaisirs, fut mis en usage pour sauver sa patrie. Il se rendit la veille du nouvel an avec vingt de ses confédérés au rendez-vous accoutumé, fut introduit dans le Château & en procura l'entrée à ses camarades, qui s'en rendirent maîtres sans difficulté. (*a.*)

Celui de *Sarnen* fut surpris par un autre stratagême: Les Ballifs exigeoient à l'occasion de la nouvelle année de gros présens, qui consistoient d'ordinaire en bestiaux de toute espèce. Vingt autres confédérés se présentérent de grand matin à la porte du Château avec des troupeaux de bêtail; ils rencontrérent le Ballif qui alloit à l'Eglise, ils lui firent les complimens accoutumés; celui-ci, qui les voyoit sans armes, leur ordonna d'entrer au Château & continua

(a) *Etterlin f.* 16. *Tsch. p.* 239. *Stettler p.* 33. *Guillim. p.* 93. *Simler. p.* 7. *Bircken p.* 241.

nua son chemin sans défiance. Les Conféderés avoient les fers de leurs piques sous leurs pourpoints, ils en armérent leurs bâtons, & s'emparérent des portes du Château : une embuscade qu'ils avoient placé dans le voisinage accourut; la garnison fut faite prisonniére de guerre, & le Château démoli. Le Ballif ne fut pas plûtôt informé de ce qui se passoit qu'il prit la fuite, sans que personne pensât à le poursuivre : au contraire la garnison & les domestiques furent remis en liberté. (*a.*)

J'ai préferé dans cette narration les relations *d'Etterlin* & de *Tschudi* à celles des autres Ecrivains de la nation : le premier vivoit du tems de la guerre de Bourgogne, & étoit plus proche de l'événement que je viens de décrire que les autres, qui prétendent que *Landenberg* fut poursuivi, arrêté & mené avec

(a) *Etterlin l. c. Tschud. p.* 240. *Stettler l. c. Guillim. l. c. Bircken l. c.*

avec ſa garniſon & ſon domeſtique ſur les frontiéres, où il ne fut remis en liberté qu'après avoir prêté un ferment ſolemnel, que ni lui ni les ſiens ne rentreroient jamais ſur les terres des trois Cantons.

J'ai ajouté encore bien moins de foi au récit de *Stumpf*, qui prétend, qu'à la priſe de Sarnen toute la garniſon fut paſſée au fil de l'épée. Cet auteur d'ailleurs très laborieux n'étoit pas exemt d'une partialité toûjours condamnable dans un Hiſtorien, qui ne doit jamais laiſſer apercevoir à ſes Lecteurs ni ſon païs ni ſa Religion, moins encore charger ſes récits de réflexions qui manifeſtent ſes ſentimens particuliers, & qui apartiennent moins à l'Hiſtoire, qu'à quelque ſiſtème de politique ou à quelque livre de controverſe. Les Zuricois étoient en guerre avec les trois Cantons, quand *Stumpf* écrivit ſa Chronique; elle ſe reſſent de l'eſprit du parti.

Rotzberg & les autres Châteaux du païs eurent le même ſort que *Sarnen* & furent démolis; les Confèderés rendirent leur alliance commune à tous les Citoyens des trois Cantons, & ils ſe jurérent une fidélité inviolable pour dix années. (*a.*)

L'Empereur ALBERT avoit obtenu ce qu'il avoit cherché en choiſiſſant ſi bien les Ballifs qu'il donna aux trois Cantons: c'eſt-à-dire le prétexte de réduire ces peuples ſous ſon obéïſſance par une guerre ouverte. Il ſe rendit au mois d'Avril à Baden; il fit interdire tout commerce avec les trois Cantons; aſſembla tous ſes Vaſſaux & les obligea à déclarer la guerre à ces peuples. Lui-même n'attendit pour la leur faire en perſonne que la fin des démêlés, qu'il avoit avec l'Evêque de Bâle Otton de Grandſon. (*b.*)

Ces préparatifs le retinrent à Baden juſqu'au

(*a*) *Tſch. T.* 1. *p.* 240.
(b) *Id. p.* 241.

jusqu'au premier de Mai, qu'il partit pour aller joindre l'Impératrice à Rheinfelden : Mais dans ce voyage il fut assassiné par son neveu JEAN DE HABSBOURG (a) & mourut au lieu, où le riche Couvent de *Kœnigsfelden* a été bâti dans la suite.

Albert assassiné par son neveu.

Jean de Habsbourg Duc de *Suabe* étoit fils de Rodolphe un des fréres d'Albert ; la Suabe & la Suisse devoient être son apanage (†.) L'Empereur son tuteur souhaitoit de s'aproprier son héritage ; *Jean* qui avoit atteint l'âge de majorité le reclama en vain : enfin séduit

(a) *Les Lettres de Proscriptions contre ses Assassins sont dans les Archives de Berne: Elles sont datées du* 13 *Septembre* 1309. *Ils y sont nommés: le Duc Jean d'Autriche, fils du Duc Rodolphe; Rodolphe de Wart; Rodolphe de la Balme; Walther d'Eschenbach & Conrad de Tägerfeld Chevalier.*

(†) „*Johannes autem Dux fratruelis Re-* „*gis asserens munitiones Dominii de Kybourg* „*ad se spectare, tanquam Matri suæ per Ro-* „*dolphum Regem olim Morganatico jure do-* „*natum.* Alb. Argent.

duit par les mauvais conſeils de quatre de ſes principaux Vaſſaux, *Rodolphe de Wart*, *Rodolphe de Balme*, *Walther d'Eſchenbach*, & *Conrad de Tägerfeld*, il s'oublia au point de maſſacrer ſon oncle & ſon Roi. (*a.*)

Ces Meurtriers ſe flattoient vainement de trouver une ſûre retraite dans les Cantons; ils n'obtinrent ni ſecours ni azile de ces peuples, jaloux il eſt vrai de maintenir leur liberté, mais incapables de s'en aſſurer la joüiſſance par des crimes. (*b.*) 1309.

La veuve d'Albert trop occupée à venger la mort de ſon époux perdit de vûë les trois Cantons; elle pouſſa la vengeance jusqu'à la cruauté; les innocens & les coupables reſſentirent également

(a) *Alb. arg. Etterlin f.* 18. *Tſchud. l. c. Stumpf. T.* 2. *p.* 214. *Urſtis. Chr. Baſ. l.* 3. *c.* 5. *Guillim. l. c. Räbmann Ms. Stettler l. c.*

(*b*) *Tſchud. T.* 1. *p.* 243.

également ses fureurs : la plus pure Noblesse de l'Helvetie périt dans cette occasion, & leurs biens confisqués augmentérent la puissance de la Maison d'Autriche. (*a*)

Fin du premier Livre.

(a) *Tsch. pag.* 245. *Guillim. p.* 94. *Rhan. Chr. Ms. l.* 3. *c.* 11.



HISTOIRE



HISTOIRE DE LA CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

LIVRE SECOND.



L ne ſera pas inutile pour l'intelligence de l'Hiſtoire Helvetique de s'arrêter un moment à l'Epoque dont nous venons de parler, pour concevoir une juſte idée de l'état, dans lequel ſe trouvoit toute l'Helvetie du tems de l'Empereur ALBERT. *Deſcription de la Suiſſe.*

Ce

Ce Païs en y comprenant les Grisons & les autres Alliés des Suisses est situé entre l'Empire, la France & la Savoye. Il confine vers l'Orient au Comté de Tirol ; vers l'Occident à celui de Bourgogne ; vers le Nord à cette partie de l'Alsace qu'on apelle le Suntgau, à la Forêt noire & à une partie de la Suabe; vers le Midi au Duché de Savoye, à celui de Milan & aux Provinces de Bergame & de Bresce. (a) Il s'étend en le prenant dans sa plus grande largeur environ à deux degrés de Latitude, savoir depuis le 45e jusqu'au delà du 47 & demi ; & il comprend environ quatre degrés de Longitude, c'est-à-dire, depuis le 24e jusqu'au 28 : à ce compte sa longueur est d'environ 90 lieuës de France, & sa largeur de plus de 33.

Son Etat politique à la mort d'Albert.

Il étoit partagé, à l'Epoque à laquelle nous sommes parvenus ; en Païs qui avoient leurs Seigneurs particuliers; en Villes

(a) *Etat & délices de la Suisse. T.* 1. *p.*13.

Villes libres, & en Cantons qui ſe gouvernoient Démocratiquement.

Nous avons déja parlé des trois Démocraties URI, SCHWEITZ & UNDERWALDEN. Nous décrirons l'état des Païs, qui avoient des Seigneurs particuliers; & finirons ce ſecond Livre par la Deſcription des Villes libres.

Puiſſance de la Maſon d'Autriche.

Ayant déja remarqué, quelle étoit la puiſſance du Comte *Rodolphe de Habsbourg*, qui parvint à l'Empire; il ne nous reſte plus qu'à ajouter, qu'il avoit acquis en 1274. de ſon couſin Eberhard de Habsbourg la Ville de Fribourg. L'Empereur *Albert* ſon fils acquit auſſi par échange de l'Abbaye de Murbach la Ville de Lucerne, & pluſieurs terres dans les Cantons d'Underwalden & de Schweitz. L'Abbé d'Interlachen lui remit les belles Terres d'Underſeen, d'Oberhofen & d'Uſpunnen; le Monaſtère de Wettingen, ſes droitures dans le Canton d'Uri; il s'étoit aproprié tous les péages depuis le St. Gothard juſqu'à Lucerne; il avoit obligé les Comtes

de

de Willisau & de Rothenbourg & le Baron de Wolhausen à lui vendre leurs Comtés & Baronie. (*a*) Les Comtes de Nidau, Strasberg, Arberg, ceux de Thun & Berthou; les Barons d'Eschenbach, de Regensberg, d'Arburg & presque tous les Seigneurs du païs furent obligés de lui prêter hommage de leurs terres. Ce furent tous ces heureux succès qui firent naître à ce Prince l'idée de s'emparer de toute la Suisse: Entreprise qui fut soûtenuë par ses Successeurs, & qui a tourné contre eux, & fixé la liberté d'un peuple, qu'on cherchoit à oprimer.

Possessions des Habsbourg-Lauffenbourg. Outre les Ducs d'Autriche il y avoit en Suisse encore deux branches de Habsbourg descenduës de *Rodolphe IV. Comte de Lauffenbourg*, frére d'Albert IV. de Habsbourg. Ce Rodolphe eut deux fils : *Gottfried*, qui succeda à son pére dans la Comté de Lauffenbourg ; ses

(a) *Tsch. l. c. p.* 203. & 223. *Stettler P.* 1. *p.* 27.

ſes Deſcendans poſſedoient ce qu'on apelle les Villes Forêtiéres, qui ſont Lauffenbourg, Rheinfelden, Seckingue & Waldshut; & acquirent bientôt après la nouvelle Marche de Raperſweil. *Eberhard* le cadet épouſa Anne héritiére d'Hartmann le jeune Comte de Kybourg, de Thun, & de Berthou; & forma la branche des Kybourgs, dont j'aurai ſouvent occaſion de parler dans la ſuite de cette Hiſtoire. L'ancienne Marche de Raperſweil avoit ſes Comtes particuliers de la Maiſon de Homberg, qui ne voulurent jamais ſe laiſſer perſuader de prêter hommage aux Ducs d'Autriche. Cependant l'an 1329. le Comte Jean de Habsbourg petits-fils de Gottfrid, que je viens de nommer, réünit les deux Marches par héritage.

Des Habsbourg-Kybourg.

Le *Païs de Vaud*, qui s'étend aujourd'hui depuis Morat juſqu'au lac de Genève, étoit occupé du tems de Ceſar &

Des Comtes de Savoïe.

& de Strabon par les *Nantuates* (*a*) dans le 9e siécle on le nommoit *Comitatus Valdensis.* (*b.*) Les Ducs de Zäringue ne paroissent pas y avoir conservé beaucoup d'autorité. Il a fait partie du Royaume de Bourgogne, & passa sous la domination de l'Empire après la mort de son dernier Roi. Les Comtes de Bourgogne & ceux du Genevois paroissent par les Actes du tems y avoir eu la principale autorité. Le Comte Amedée & son fils Guillaume donnérent en 1142. aux Moines de Montheron une terre dans le Jurat, qui joignoit leur Couvent: Dans un Acte de l'an 1155. qui concerne le même Jurat Amedée Comte du Genevois y paroit comme Seigneur du païs. (*c.*) Son

(a) *Cæsar l.* 3. *Strabo. l.* 4.

(b) *Dans une donation de Rodolphe Roi de Bourgogne à l'Abbaye de Romainmotier de* 888, *qui m'a été communiquée par Mr.* Schoepflin, *& dans une Chartre de l'Empereur Charles le Gros de l'an* 885.

(c) *Ruchat Hist. Ms.*

Son fils Guillaume prend ſous l'année 1192. le Titre de *Comes Valdenſium.* (*a*) Les Ducs de Zäringue, qui étoient Advoyers des trois Evêchés, furent toute leur vie en différent avec ces Comtes & ceux de Savoïe; qui comme Comtes du Chablais, qui comprenoit Vevay, Romont, le Gouvernement d'Aigle &c. cherchoient à étendre leurs droits aux dépens des Evêques. Ce furent enfin ceux de Savoïe qui s'y établirent.

Nous avons déja remarqué, qu'Hubert Comte de Maurienne obtint de l'Empereur Conrad II. le Chablais & la Province des Equeſtres. (*b.*) Philippe

(a) *C'eſt dans une donation de Wilerme* Comitis Gebeñenſium & Waldenſium *du conſentement d'Humbert ſon fils. Nyon faiſoit partie du païs de Gex, comme il paroit par une Chartre de* 1246. *Voyez le diplome concernant Wilerme dans la Bibliot. Sebuſ. de Guichenon édit. de Hofmañ f.* 124.

(b) *p.* 23. *de cet Ouvrage.*

donna à Thomas I. Comte de Savoïe en 1207, le Château de Moudon & toutes ſes apartenances. (*a.*) En 1244. Rodolphe Comte de Gruiére & Guillaume ſon fils firent hommage au Comte Amé IV. (*b.*) L'Evêque Jean de Lauſanne lui remit par un traité la même année tout ce qu'il avoit à Romont, à Boſſens, à Eſtavayer &c. (*c.*) Déja l'an 1240. le Prioré de Payerne s'étoit mis ſous la protection de Pierre Comte de Romont. (*d.*) En 1257. les Villes de Morat & de Vevay ſuivirent ſon exemple. En 1259. l'Empereur Richard lui donna la Seigneurie de Condamine aujourd'hui Güminen près de Laupen. En 1260. l'Evêque de Lauſanne l'aſſocia à la moitié des revenus, juſtice & droits

(a) *Guichenon Hiſt. Généal. de Savoïe T. I. p.* 247. & *T. III. p.* 48.

(b) *Id. T. I. p.* 270.

(c) *Id. ib.* (d) *Ib. p.* 281.

droits sur la Ville de ce nom ; le Comte de Genève lui fit hommage pour le Château d'Aubonne & le péage de St. Maurice en Valais : le 17 d'Octobre 1263 l'Empereur RICHARD (*a*) lui accorda tous les biens, qu'Hartmann le vieux Comte de Kybourg tenoit de l'Empire. (*b*) Il acheta Iverdun d'Amé de Montbeliard Seigneur de Montfaucon. Philippe de Savoïe, qui se qualifie en 1271. de Comte de Savoïe & de Bourgogne, possedoit au païs de Vaud les Chatelanies de Moudon, d'Esclées,

 d'Iverdun,

(a) *Comme l'élection de Richard n'avoit pas été reconnuë pour légitime dans l'Empire ; le Comte Pierre & ses Successeurs ne purent jamais se mettre en possession des biens, que Richard leur avoit concedé. Ce qui paroit par la ligue, qu'Amé V. fit avec Rodolphe Evêque de Constance & Hartmann de Kybourg son neveu pour recouvrer les Châteaux de Laupen & de Gümminen, que l'Empereur Rodolphe & ses fils tenoient ; l'Acte est de l'an* 1290. *Voyez Guichenon preuves*, *T.* 3.

(b) *Guichenon T.* I. *p.* 281. & 284.

d'Iverdun, de Rue & de Romont. (*a.*) Ce Prince voulut s'étendre aux dépens de l'Empire; Rodolphe de Habsbourg reprit Payerne & Morat, dont il s'étoit emparé. (*b.*) C'eſt ainſi qu'une partie du Païs de Vaud a paſſé peu à peu ſous la domination de la Maiſon de Savoïe. Toute cette Contrée portoit à cette époque le nom de Baronie de Vaud.

Des Evêques de Lauſañe.

Les *Evêques* de *Lauſanne* étoient Seigneurs temporels de la Ville de Lauſanne & de quelques Paroiſſes de la Vaux; du Château & Chatelanie de Lucens & de la Ville & Chatelanie d'Avanche. Cet Evêché eſt très ancien: Son Siége primordial étoit à Avenche, l'ancien *Aventicum.* Prothaſius eſt le premier Evêque dont le Cartulaire de l'Egliſe faſſe mention; il préſidoit en 501. (*c*) On ne ſait pas ſous quel Evêque le Siége

(a) *Chartre publique.*
(b) *Albert. Argent.*
(c) *Cartulaire de Lauſanne.*

ge a été transferé à Laufanne; ni dans quelle année la Ville d'Avenche a été renverfée. Ce dernier événement arriva probablement fous Diocletien l'an 294. lors que les Allemands fe jettérent fur l'Helvetie. St. Maire eft le premier, qui dans un Concile tenu en 585. foufcrivit en s'apellant Evêque de Laufane. (*a.*)

Des Comtes de Neufchâtel.

La Principauté de *Neufchâtel* avoit des Comtes de fon nom, qui relevoient immédiatement de l'Empire. Cette Maifon fe divifa dès l'an 1240. & forma les branches de Neufchâtel, de Nidau, d'Arberg & de Valengin. L'Empereur Rodolphe obligea en 1288. le Comte Rodolphe de Neufchâtel de prêter hommage à Jean de Châlon. (†)

La

(*a*) *Ruchat Hift. Ms. du Païs de Vaud.*

(†) *Dans les piéces juftificatives pour établir les droits de Frideric Roi de Pruffe fur la Comté de Neufchâtel, qui fut adjugée à ce Monarque en* 1707. *comme héritier de la maifon de Châlon, on cite ces deux repri-*

fes

Des Comtes de Toggenbourg & de Werdenberg.

La Comté de *Toggenbourg* avoit des Comtes particuliers, qui possedoient aussi

---

ses de fiefs de Berthold Seigneur de Neufchâtel des mains des Princes de Châlon des années 1236. *&* 1250. *Cependant l'Acte de* 1288. *n'en fait aucune mention ; bien au contraire, il dit expressément : que la Seigneurie relevoit ci-devant de l'Empire.* Quorum Amedeus pater ejus & prædecessores prædicta omnia & singula ab imperio romano hactenus tenuerunt. *Il faut remarquer, que les Comtes de Neufchâtel ne possedoient pas anciennement tous les Etats, qui forment aujourd'hui la Principauté de ce nom. Gorgier, St. Aubin &c. étoient encore en* 1340. *du fief de Loüis de Savoïe Baron de Vaud, qui en fit don à Loüis Comte de Neufchâtel son neveu en* 1344. *Les Comtes de Valengin étoient Vassaux de ceux de Neufchâtel. On produit des reprises de fief de l'an* 1308. *de Jean d'Arberg Comte de Valengin. Claude le dernier de ce nom ne laissa qu'une fille Loüise, qui porta Valengin à Philibert Comte de Chalant son mari ; son fils René ne laissant que deux filles, Philiberte l'aînée qui avoit épousé le Comte de Torniel vendit ses droits au Comte de Montbeliard, qui fut remboursé par Marie de Bourbon, qui rëünit par ce moyen la Comté de Valengin à celle de Neufchâtel.*

auſſi Utznach & Grinau, & des païs conſiderables dans la Rhetie.

Le *Rheinthal* & la Comté de *Sargans* (*a*) apartenoient au Comte de Werdenberg.

De l'Abbeſſe de Seckingue.

Le Païs de *Glaris* eſt ſitué près de la ſource de la Limat, qui traverſe toute ſa longueur, (*b*.) Il doit avoir été converti au Chriſtianiſme par St. Fridolin Seigneur du païs, qui doit auſſi en avoir fait une donation au Monaſtère de *Seckingue* en 495. On ajoute que Clovis en autoriſant cette donation ſe réſerva le droit du Glaive. (*c*.) L'Abbeſſe

---

(*a*) *Les peuples, qui habitoient autrefois ces païs étoient Rhetiens d'origine, & ſe nommoient* Sarunetes. *Vid. Plin. l.* 3. *c.* 19. *Sargans eſt apellé dans les anciennes Chartres Sarunegans. Tſch. deſcript. alp. p.* 67.

(*b*) *La Limat ſéparoit les Helvetiens des Rhetiens: elle délimite encore aujourd'hui les Evêchez de Conſtance & de Coire. Tſch. Ib. p.* 21.

(c) *Notker. Legend. S. Fridol. Rhan Chr. Ms. l.* 4. *c.* 11. *Hotting. H. E. T.* 1. *p.* 194.

beſſe de Seckingue faiſoit gouverner le païs par un Maire, qu'elle étoit cependant obligée de choiſir parmi ſes Habitans. (*a.*) Hartmann Maire de Windeck vendit à l'Empereur Albert d'Autriche en 1308. cet Office, qui étoit devenu héréditaire. (*b*) Il avoit été poſſedé auparavant par la famille des Tſchudi. La Maiſon de Habsbourg poſſedoit déja depuis l'an 1286. la Garde-noble du païs de Glaris. Ces doubles Offices lui donnoient une autorité dans le païs, qui aprochoit de la Souveraine. (*c.*)

De l'Abbé de St. Gall. Le Païs d'*Appenzel* apartenoit à l'Abbé de St. Gall.

De l'Evêque de Bâle. Les *Evêques de Bâle* exerçoient plus ou moins de droitures ſur la Neuveville, l'Arguel, le Bailliage d'Orvin & ſur la Montagne de Dieſſe. Ces païs étoient compris

(a) *Tſch. ad* 1291. & *Chr. de Glaris p.* 77.
(b) *Id. p.* 92.
(c) *Id. p.* 87.

compris anciennement dans ce qu'on apelloit premiérement la Comté de Pipp, & enſuite Comté de Bargen (*a*) qui contenoit auſſi la Prevôté de Motier dans l'ancien diſtrict des Rauraques alliés des Helvetiens. (b) La Côte du Lac de Bienne s'apelloit dans le moyen âge *Vallis Nugerolis* (c) du nom d'une Ville ſituée au haut du Lac, près de Creſſier, qui ſe nommoit Nugerol. (d) Tous ces païs étoient de l'obéïſſance des Comtes de Neufchâtel, qui les tenoient de l'Empire. *Bienne* joüiſſoit des Privilèges d'une Ville Impériale ; les Comtes n'en avoient que la Garde-noble. (e) Ce droit devint héréditaire dans la Maiſon de Neufchâtel, comme tous les Offices de l'Empire l'étoient. Dans les partages

(a) *Chartres des années* 773, 850, 884.

(b) *Chartres préced. & de* 957, 1040, 1076.

(c) *Chartres de* 1016, 1148, 1173.

(d) *Chart. de* 1182.

(e) *Titres des Archives de Neufchâtel.*

partages qui se firent environ l'an 1231. entre le Comte Ulric & Bertholde son cousin (*a*) la Garde-noble de Bienne & de son territoire échut à Bertholde. Ulric eut plusieurs fils, qui formérent les branches de Nidau, d'Arberg & de Valengin (*b*.) Otton & Henri furent exclus par leurs fréres de l'héritage, par la raison qu'ils s'étoient voüés à l'Etat Ecclesiastique. Henri qui étoit Archidiacre de Bâle implora le secours de Lutholde son Evêque, qui prit d'autant plus volontiers parti contre les Comtes de Neufchâtel, qu'il étoit actuellement en guerre avec eux au sujet d'Ulric Seigneur d'Arberg frére de Henri, qui s'étoit reconnu Vassal de l'Evêché pour Valengin au préjudice de Bertholde

(a) *Chartre de* 1231. *Bertholde Seigneur de Neufchâtel legua au Monastère de Cerlier sa portion d'une terre sur la montagne de Diesse, qui lui étoit échuë dans ses partages avec le Comte Rodolphe & ses fréres.*
(b) *Chartre de* 1242.

tholde Seigneur de Neufchâtel; la Ville de ce nom fut brûlée dans cette guerre, & Bertholde obligé de ceder la Garde-noble de Bienne. (*a.*) Le Comte Rodolphe de Nidau & ſes fréres furent contraints de ceder chacun une portion de ſon héritage.

Henri ayant enſuite été élu en 1263. Evêque de Bâle il fit à l'Evêché un don gratuit de tous les domaines, qu'il poſſedoit en Helvetie. L'Evêché n'en joüit cependant pas d'abord tranquilement: après la mort d'Henri; ſon ſucceſſeur, qui portoit le même nom, fut obligé de ſoûtenir une nouvelle guerre contre le Comte de Neufchâtel qui s'étoit remis en poſſeſſion de l'Advoyerie de Bienne. (*b.*) L'Empereur Rodolphe, qui

(a) *Annales de Neufchâtel.*

(*b*) Cumque Comes Novicaſtri dicens ſe Advocatum ſuper oppidum *Biele*, terram uſque ad Biele in ſua poteſtate teneret; prædictus Epiſc. Caſtrum *Schloſsberg* ædificans, illam terram per duas leucas

qni tenoit ſon parti, permit au Prelat le 1. Septembre 1288. (*a*) d'élever un Château ſur les frontiéres, qu'il nomma *Schloſsberg*; il s'aſſura de même la poſſeſſion de l'*Arguel* par une maiſon forte du même nom, qu'il fit auſſi conſtruire. En 1310. Hartmann de Neufchâtel fut élevé à l'Evêché par le Chapitre; Clement V. lui refuſa la confirmation & établit par force Gerhard de Vuippens Evêque de Lauſanne. Les Comtes de Neufchâtel pour ſoûtenir l'élection de leur parent renouvellérent la guerre. (*b*.) L'Evêque Gerhard fit bâtir ſous le Château de Schloſsberg la Ville apellée Neuveville (*c*.) environ l'an

---

leucas Eccleſiæ ſuæ dominio attrahebat: item in valle St. Imerii Caſtrum forte *Arguel* ædificans inibi meatum Gallicorum præcluſit. *Alb. Argent. ad an.* 1282.

(a) *Charta ap. Herg. T.* 2. *f.* 537.

(b) *Catal. des Evêques de Lauſanne par Hermann. Chron. du païs de Vaud Edit.* 1672. *p.* 211.

(c) *Sentence entre Bienne & la Neuveville de l'an* 1390.

l'an 1312. Cette Ville fut comprise dans la Mairie de Bienne jusqu'à l'année 1365. qu'elle en fut détachée : elle entra en 1388. dans la combourgeoisie de Berne, dans laquelle elle s'est maintenuë jusqu'à nos jours.

Des autres Comtes &c.

Les Comtes de Thierstein, de Frobourg, de Gruyére, de Bucheck possedoient le reste de la petite Bourgogne. Tous ces Seigneurs avoient un grand nombre de Feudataires. Nos Chroniques (*a*) font l'énumeration de 50 Comtes, de 150 Barons, & de plus de mille familles nobles, qui fleurissoient alors en Helvetie, dont plusieurs subsistent encore & ont eu l'honneur & l'avantage de contribuer dans la suite par leurs Services personnels à l'agrandissement des Républiques & au bien de leur patrie.

Villes libres de l'Helvetie.

Les *Villes libres*, qui subsistoient en Helvetie à l'époque que nous décrivons, sont

(*a*) *Stumpf. Anshelm Chr. Ms. f.* 29. *Suicer Chronol. Helv. in Thes. p.* 28.

ſont ZURICH, BERNE, SOLEURE, BASLE & SCHAFHAUSEN.

Zurich. ZURICH eſt une des plus anciennes Villes de la Suiſſe; Elle étoit la Capitale d'un des quatre Cantons, dans leſquels Cæſar trouva l'Helvetie partagée de ſon tems ; & fut une des douze Villes, que les Helvetiens réduiſirent en cendre avant la fameuſe Expédition, dont la malheureuſe iſſuë rendit les Romains Maîtres du païs. (†)

Nous

(†) *L'Ingénieux Mr.* de Bochat *Mem. ſur la Suiſſe T.* I. *p.* 570. *ſeq. a écrit un Mémoire pour juſtifier la démarche de la Nation Helvetique dans cette occaſion.* Les Helvetiens trop nombreux pour pouvoir ſubſiſter dans leur patrie & pas aſſez pour oſer former des colonies ſans expoſer le reſte de leurs Compatriotes aux invaſions des peuples voiſins, auxquels ils n'auroient plus été en état de réſiſter ; furent obligez de prendre le parti de faire emigrer la Nation entiére. Il doit avoir été difficile de diſpoſer tout le monde à un parti auſſi violent; auſſi faloit-il un expédient pour prévenir

Nous devons à cette guerre des Romains avec les Helvetiens la connoiſ-
ſance

prevenir que ceux que les fatigues ou les dangers rebuteroient ne ſe débandaſſent, ne regrètaſſent l'Helvetie, & ne priſſent envie d'y revenir : Celui de réduire en cendres les Villes, les Bourgs & les Habitations fut le ſeul qui leur ſembla propre à ôter tout deſir d'y rentrer, & à rendre les moins déterminés capables de s'expoſer aux plus grands périls. (*a*) Ce fut auſſi celui auquel les Helvetiens eurent recours. Leurs douze Villes furent réduites en cendre avec 400 Bourgs ou Villages ; leurs Alliés les Rauraques, Tulingiens, Stulingiens & Latobriges ſuivirent leur exemple : la Nation entiére ſe mit en marche & arriva au rendez-vous général près du Rhone le 26 de Mars l'an de Rome 695. (*b*) La premiére nouvelle qui vint à Rome y porta l'épouvante ;

(a) *Cæſar l.* 1. *c.* 5. *Dion l.* 38.

(b) *Voyés Sigon. faſt. Conſul. & ibi Stampa. Caſ. l.* 1. *c.* 3. *Livii Epit.* 103. *Flor. l.* 3. *c.* 10. *Plut. in Caſ. Dion l. c.*

ſance de l'état de nôtre Patrie dans ces tems reculés. Ceſar nous aprend, qu'elle

vante ; Elle portoit que les Helvetiens avoient pénetré par la Province des Sequanois, & qu'ils avoient déja vaincu cette Nation. (*a*) Ceſar qui étoit à Rome alors vole à ſon ſecours ; arrive à Genève ; fait abatre le pont du Rhone ; ramaſſe autant de troupes qu'il peut ; fait gagner du tems en flatant les Ambaſſadeurs, que les Helvetiens lui envoyérent pour demander le paſſage ſur les terres Romaines ; & fait fermer le défilé entre le Rhone & la Montagne de Jurat par une forte muraille. Ne pouvant eſpérer de Ceſar un libre paſſage par les terres de Rome, & ne ſe croyant pas en état de l'obtenir par la force, les Helvetiens le demandérent des Sequanois, l'obtinrent, tournérent leur marche de ces côtés-là, traverſérent leur Province, entrérent dans celle des Heduens & pénétrérent juſqu'à la Saone. Deux tiers de leur armée avoient déja paſſés cette Riviére, lorſque les Tigurins, qui faiſoient l'arriére-garde

(a) *Ciceo ad Attic. Ep.* 19.

qu'elle ſut partagée en quatre *Pagus* ou Cantons ; Il en nomme deux, le *Tigurinus*

---

garde & qui étoient occupés à ſuivre le reſte de l'armée furent attaqués bruſquement par Ceſar; il les défit ſans peine, & fit jetter un pont ſur la Saone. Les Helvetiens, dont les deux tiers de l'armée avoient mis vingt jours à paſſer cette riviére ſur des radeaux & des cuirs enflez par le vent (*a*), ne virent point ſans ſurpriſe avec quelle promptitude Ceſar avoit fait élever le pont. Ils lui envoyérent des Ambaſſadeurs, dont le chef fut Divicon qui avoit commandé les Tigurins dans leur Victoire ſur L. Caſſius ; cet Ambaſſadeur parla à Ceſar avec hauteur, enſorte que la conférence fut ſans effet. Les Helvetiens continuérent leur marche ; Ceſar les ſuivit de près pendant une quinzaine de jours. Il ſe faiſoit tous les jours des eſcarmouches d'un ſuccès inégal ; enfin il les atteignit près d'une Ville des Heduens, qu'il nomme Bibracte, (*b*) &

 après

(a) *Strabo l.* 10. (b) *Cæſar. c.* 20.

Tigurinus & l'Urbigenus (†.) Le premier renfermoit tout le païs qui eſt entre la Limat & le Rhin depuis les Alpes juſqu'à Coblenz. Zurich en étoit la Capitale

---

après un combat ſanglant & opiniâtre il gagna le champ de bataille. 130000 Helvetiens ſe retirérent ſur les frontiéres de ceux de Langres, & demandérent la paix, (*a*) que Ceſar leur accorda volontiers à la ſeule condition de s'en retourner dans leur patrie, & de rebâtir leurs Villes & leurs Bourgs. (*b*) Rome les reçut bien-tôt après dans ſon Alliance (*c*), & ne les réduiſit en Province Romaine que cinq ou ſix ans après, pour les punir d'être entré dans la ligue de Vercingentorix.

(a) *Cæſ. c.* 27. (b) *Id. c.* 28. (c) *Cicero pro Balbo.*

(†) *Le* Pagus Urbigenus *comprenoit l'Argeu. Le* Pagus Aventicus *s'étendoit depuis le Rhone paſſant par Chatel St. Denis le long du Jurat juſqu'aux montagnes de Bourgogne, & de-là juſqu'aux limites de l'Argeu & de l'Aare. Le* Pagus Antuaticus *prenoit depuis St. Maurice le long* des

tale. Sa ſituation avantageuſe & riante ne laiſſe aucun doute qu'elle n'ait été rebâtie une des premiéres. Elle doit avoir été la réſidence des Gouverneurs Romains, & détruite dans la ſuite par les Allemans (*a*). L'Empereur Loüis I. y fonda un Monaſtère en faveur de ſes deux filles. Cette fondation attira des Habitans dans les environs, qui formérent d'abord un Village (*b*), qui par les murs dont il fut entouré ſous le Règne de l'Empereur Otton I. redevint une Ville, dont le Gouvernement civil paſſa entre les mains de l'Abbeſſe ; les Bourgeois ſe nommoient eux-mêmes leurs Juges de Police & formérent peu

*des bords du Lac Leman & des limites de l'*Aventicus *jusqu'à Genève. On peut voir dans les ſavantes recherches de Mr.* de Bochat *les difficultés qui ſe rencontrent ſur la délimitation de ces différens Cantons. Voyés ſes Mémoires critiques ſur la Suiſſe. T.* 1.

(a) *Stumpf. T.* 2. *p.* 147.

(b) *Guillimann de Reb. Helv.*

peu à peu un Conseil reglé. Sous l'Empe-
1077. reur Henri IV. Zurich étoit déja si considerable, que le Duc Berthold en demanda le Gouvernement, qu'il obtint (c.) son fils Berthold lui succeda, qui
1139. faisant la guerre à l'Empereur Conrad II. s'attira sur les bras Friderich de Ho-
1187. henstauffen: ce Duc assiegea & prit Zurich, qu'il conserva jusqu'à son élection à l'Empire, tems auquel il la rendit au Duc Berthold de Zäringue le
1218. dernier de son nom, (b) après la mort duquel elle retomba à l'Empire, & obtint de l'Empereur Friderich II. des
1230. privilèges considerables. Après sa mort
1251. & à l'occasion de l'interrègne elle s'allia avec ses voisins d'Uri, de Schweitz & d'Underwalden; l'Alliance ne fut stipulée que pour trois ans. (c.)

Elle

(a) *Bodmer Antiquités de Zurich dans la Biblioth. Helv. T.* 1. *p.* 58.

(b) *Otto Frising. l.* 1. *c.* 8.

(c) *Id. c.* 26.

(*d*) *Tsch. T.* 1. *p.* 148. *Stumpf T.* 1. *p.* 152. *Simler Rep. Helv. p.* 13.

Elle rechercha ensuite la protection du Baron Ulric de Regensberg, qui l'entouroit de toute part par ses terres de Regensberg, Glanzenberg, du Bailliage de Gruningue, d'Utlibourg & de l'Albis. Mais ce Seigneur se refusant à leur demande, ils s'adressérent au Comte Rodolphe de Habsbourg; qui charmé du prétexte qui se présentoit d'augmenter sa puissance les reçut à bras ouverts; prit en main leur vengeance contre le Baron, & le ruïna si bien; qu'il fut obligé d'avoir recours à la protection de ceux-là mêmes, qu'il avoit crû peu de tems auparavant audessous de la sienne. (*a.*) 1264.

RODOLPHE parvenu à l'Empire accorda à *Zurich* le privilège solennel, qu'elle n'en seroit jamais aliené. (*b*) 1273.

L'importance

(a) *Etterlin f.* 37. *Tsch. T.* 1. *p.* 164, 166. *Bulling. Chr. Ms. Simler p.* 14. *Rhan Chr. Ms. l.* 3. *c.* 3, 4.

(b) *Tsch. T.* 1. *p.* 179. *Stumpf p.* 153.

L'importance d'un pareil privilège paroîtra aiſément à ceux qui voudront ſe rapeller, que dans le ſiécle dont nous parlons & les précedens, les Empereurs diſpoſoient des terres & des Villes impériales comme de leur propre domaine. Cela leur faiſoit perdre peu à peu les immunités & franchiſes, dont elles avoient joüis ſous l'Empire. L'Empe-
1293. reur ADOLPHE ſucceſſeur de Rodolphe confirma ce privilège & en ajouta des
1299. nouveaux. (*a.*) L'Empereur ALBERT étendit ſes vûës ambitieuſes ſur Zurich: il propoſa à l'Abbeſſe, au Chapitre & aux Bourgeois de ſe ſoûmettre à ſa domination, & ayant été refuſé il aſſiégea la Ville, ſous prétexte que les Habitans avoient inſulté ſes Sujets de Winterthur: (*b.*) mais ils lui oppoſérent une réſiſtance ſi vigoureuſe, que ce Prince

(a) *Tſch. p.* 210.
(b) *Joh. Vitodur.*

Prince fut contraint de lever le ſiége. (*a*)

Cependant malgré le luſtre dont Zurich joüiſſoit par elle-même, cette Ville avoit peu étendu ſon domaine à l'Epoque, à laquelle nous nous ſommes arrêté; il ſe bornoit à quelques Villages aux environs du Lac, que le Baron de Regensberg lui avoit permis de retirer des mains de ſes Créanciers; & à la Juriſdiction, aux péages & au droit de pêche ſur tout le Lac, que l'Empereur *Otton* le Grand lui avoit concedé, & que *Charles IV.* confirma en 1362. droit dans lequel Zurich s'eſt maintenu juſqu'à nos jours. (*b*)

La ſeconde Ville libre de l'Helvetie étoit BERNE, la plus nouvelle de toutes par raport au tems de ſa fondation, & *Berne.*

(a) *Etterlin f.* 11. *Bulling. Chr. Ms. l.* 7. *c.* 3. *Stumpf. l.* 5. *c.* 33. *Simler édit. Leu. p.* 98.

(b) *Rhan Chr. Ms. l.* 2. *c.* 6.

& l'une des plus puissantes à l'époque que je décris. Placée dans une presqu'île de l'Aare dans une situation fort avantageuse elle s'est défenduë contre deux armées Impériales, & n'a jamais été conquise. La Contrée dans laquelle elle fut bâtie portoit le nom *d'Oechtlande*, dont on ne connoit pas bien l'origine. (†.) Quoiqu'il en soit, l'*Oechtlande* étoit

---

(†) *On la raporte aux* Nuithons, *qui furent une des Nations, qui se joignirent aux Bourguignons en* 406. *du tems de leurs Conquêtes. Voyez Stumpf. T.2.p.* 247. *& Suicer. Chr. Helv. p.* 11. *Je n'ai trouvé le nom d'*Oechtlande *dans aucun diplome plus ancien que de l'an* 1250. *Plantin allègue un diplome de l'an* 1333, *dans lequel le Lac de Morat est apellé* der Uchtsee. *Vid. Helv. Ant. & Nov. p.* 26. *Ce qui avoit fait conjecturer à Simler; qu'*Avenche *avoit porté le nom d'*Uchten *& la Contrée d'Avenche* Uchtenland : *mais je doute qu'Avenche fut assés considerable dans le* 13. *&* 14[e] *siécle pour avoir donné son nom au Lac; puisqu'en* 932. *il portoit déja le nom de Lac de Morat; comme il paroit par un diplome de cette Année.* Charta *H. A.*

étoit un district de la petite Bourgogne, qui étoit partagée entre ses Seigneurs particuliers & les terres qui apartenoient immédiatement au Fisc Royal. Les Ducs de Zäringue en possedoient la plus grande partie en propre, & gouvernoient le reste en qualité de Recteurs de la Bourgogne. Ce qui étoit à l'Orient de l'Aare formoit leur Landgraviat ; beaucoup de terres Fiscales même avoient été usurpées avec le tems par des Seigneurs, qui cherchoient à profiter de l'éloignement des Empereurs : Ceux de Zäringue cherchérent à se fortifier contre eux. Berthold fils du Duc Conrad bâtit Fribourg, entoura Moudon & Berthou de murailles ; il travailloit pour sa propre sûreté & pour celle de ses héritiers en fortifiant & bâtissant ainsi des Villes, qui lui apartenoient en propre. Son fils portant aussi le nom de *Berthold* pourvut à celle de l'Empire par la construction d'une Place forte sur les terres même de cet Empire,

pire, dont il devoit défendre les droits;
1191. ce fut la Ville de BERNE. (†)

Les

(†) *Nos Chroniques, qui n'avoient pas fait la distinction que je viens d'établir, & qui savoient cependant que Berne étoit une Ville Impériale du vivant même du Duc son fondateur, forgérent l'Histoire, que le Duc Berthold l'avoit remise à l'Empereur, sans être d'accord, auquel des Empereurs, ni dans quel tems cette remise s'étoit faite. Mr Lauffer qui a suivi Stettler, comme celui-ci avoit suivi Justinger, dit que cette remise fut faite à l'Empereur Henri; mais ces Auteurs se contredisent & tombent dans le défaut de l'Anachronisme puisqu'ils prétendent que cela eut lieu peu de tems avant la mort du Duc de Zäringue qui arriva en* 1218; *& que cependant il conste qu'Henri étoit mort à Messine l'an* 1197. *Voyés Lauffer Helv. Geschichten. T.* 3. *p.* 35. *Stettler p.* 6. *Justing. Chr. Ms. f.* 6. *Guillimañ dit que cette remise fut faite à l'Empereur Otton & la place en* 1209. *Voyés de Reb. Helvet. l.* 3. *c.* 8. *Enfin Etterlin fol.* 34. *& Stumpf. l.* 8. *c.* 3. *prétendent que ce fut à Frideric II. Ces incertitudes & variations d'Auteurs d'ailleurs exacts prouvent manifestement, que le fait est purement supposé: deux*

Les Chroniques raportent, que Berthold ayant tué un Ours à l'endroit où la Ville fut bâtie, il la nomma BERN, du

---

deux raisons confirment encore ma conjecture. Les Kybourgs héritiers de Zäringue n'ont jamais formé de prétentions sur la Ville de Berne même; preuve qu'ils ne la regardoient pas comme ayant fait partie de leur succession: Si elle avoit été alienée par le Duc Berthode, n'auroient-ils pas cherché à la retirer des mains de l'Empire comme leur bien propre; n'auroient-ils pas exigé, qu'on produisit le titre en vertu duquel elle avoit passé immédiatement sous l'Empire? Ils formérent à la guerre de Laupen des prétentions bien plus injustes. La seconde preuve est, que dans les tems encore plus reculés la plûpart des Fiefs situés à l'Occident de l'Aare relevoient immédiatement de l'Empire; que par la Bulle d'or l'Empereur Friderich fit présent à la Ville de Berne d'une forêt considerable nommée le Bremgarten, *qui joint presque la Ville de ce côté-là, & qui auroit apartenu au Comte de Kybourg, si elle avoit été un bien allodial de la Maison de Zäringue, forêt qu'ils n'ont cependant jamais reclamé non plus que la Ville même.*

du nom de cet animal, apellé Bär en Langue Allemande. (*)

L'Empereur FRIDERICH II. d'abord
1218. aprés la mort du Duc de Zäringue donna à Berne des Privilèges extrêmement considérables, contenus dans ce qu'on y apelle la Bulle d'or, qui est datée de Francfurt

(*) *Si j'osois combattre une opinion si généralement reçuë, j'hazarderois bien de dire; que je crois l'Histoire de cette dénomination une pure tradition; qu'on peut pardonner au siécle, qui vit paroître la premiére Histoire de Berne: ce ne fut qu'en l'an* 1420, *que le Chancelier Conrad Justinger reçut l'ordre d'y travailler. Voyés Stettler T.* 1. *p.* 122. *Je n'ai qu'une conjecture à opposer à la tradition; elle est fondée sur la signification celtique du mot* Bern, *qui vouloit dire l'endroit où l'on s'assembloit pour rendre la justice. Voyés Wachter Glossar. German. voce Bar. Le Château de* Nideck, *près duquel la Ville a été bâtie, étoit vraisemblablement un de ces lieux de Justice, dont le Duc aura voulu renouveller & conserver la mémoire; c'est pourquoi il aura donné le nom de Berne à sa nouvelle Ville.*

Francfurt du 12 des Calendes de Mai : Elle contient outre les franchiſes & des dons conſidérables un Code de Loix, qui fait encore de nos jours le fondement des Loix Civiles de cette Ville. (*a*)

La Liberté dont les Bernois joüiſſoient y attira un grand nombre d'Habitans ; beaucoup de Nobleſſe des environs y chercha un azile contre l'oppreſſion des Comtes, elle y porta ſes biens, & la ſervit de ſes conſeils pendant la paix & de ſon bras dans la guerre; les premiers Avoïers & les premiers Chefs des armées en furent tirés, (*b.*) Berne prit en main leurs querelles particuliéres, qui lui ſervirent de juſtes prétextes de s'agrandir : toûjours armée, toûjours en différent avec ſes voiſins dans un ſiécle où le droit manuel faiſoit le ſeul droit public, cette conduite lui

(a) *V. Lerber Diſſ. de fontibus juris pat.*
(b) *Stettler T.* I, *p.* 9.

lui attira tant de conſidération de la part des Empereurs même ; que HENRI
1198. VI. lui écrivit une Lettre peu d'années après ſa fondation, pour mettre le Couvent d'Interlachen ſous ſa protec-
1240. tion. (*a*) En 1240. Berne & Morat envoyérent mille hommes à Lauſanne, qui ſoutinrent l'élection de Jean de Coſſonai contre Philippe de Savoïe. (*b.*)
1244. L'Empereur CONRAD dans un Acte de 1244. lui donne le titre : *Pro tempore Procuratoribus Burgundiæ conſtitutis. Préſentement Procurateurs établis de la Bourgogne.* (*c.*) qui marque quelle autorité & quelle conſidération elle s'étoit acquiſe dans ce païs-là. Sa fidelité à l'Empire d'un autre côté lui attira auſſi beaucoup d'ennemis, ce qui l'obligea ſurtout dans les tems de l'Interrègne, où les

(a) *Chartre de* 1198. *des Archives de Berne.*

(b) *Cartulaire de l'Evêché de Lauſanne Original f.* 11.

(c) *Chartre de* 1244. *des Archives de Berne.*

les Empereurs n'étoient pas en état de
protèger les Villes Impériales de se
mettre sous la protection du Comte
Philippe de Savoïe, (a) & de se for- 1268.
tifier en différens tems par ses alliances 1243.
avec Fribourg, l'Evêque de Valais, & 1250.
Soleure. Comme elle n'étoit séparée
que par l'Aare des terres des Comtes
de Kybourg, c'est avec eux qu'elle eut
ses premiéres guerres. Hartmann le 1271.
jeune petit-fils d'Agnes de Zäringue
laissa une fille unique qui s'apelloit
Anne sous la tutelle du Comte *Gott-
frid de Habsbourg*, (b) Celui-ci assiégea
Berne sans pouvoir s'en rendre maître.
L'Empereur RODOLPHE tenta le mê- 1288.
me siége avec 30000 hommes à deux
différentes reprises, sous prétexte de
protèger les Juifs qu'on avoit chassé
de la Ville; mais avec aussi peu de suc-
cès.

(a) *Guichenon Hist. Gen. de Savoïe, T.* 3. *p.* 82.

(b) *Justinger. Stettler p.* 12.

cès. (*a*) Les Bernois remportérent la même année une victoire contre le Baron de Weiffenbourg, s'emparérent de la Ville de Wim̃is, & détruifirent à leur retour le Château de Jagdberg; le Chevalier de Blankenbourg, qui y fut fait prifonnier, fut reçu Citoyen de
1289. Berne. L'añée fuivante le Duc ALBERT d'Autriche pour venger l'affront, que l'Empereur Rodolphe fon Pere avoit effuyé devant Berne, affembla avec beaucoup de fecret & de diligence un Corps de troupes choifies, & les mit en embufcade à un endroit, qu'on nomme la *Schosbalden* (b). Sur la premiére nouvelle qui en vint à la Ville le *Banderet Brucker* fans faire affembler les Citoyens fuivi d'une famille confiderable alors apellée *Neunhaupt* & de quelques volontaires attaqua le Duc dans fon embufcade:

(a) *Stettler p.* 21. & *Jufting.*

(b) *Alb. Arg. ad* 1289. *Stettl. p.* 22.

embuſcade : mais cette petite troupe fut bien-tôt envelopée par les Autrichiens ; le Combat quoiqu'inégal fut ſanglant ; preſque tous les Bernois reſtérent ſur la place ; leur Banniére même ſeroit tombée entre les mains des ennemis, ſans la valeur de *Walon de Griers* qui la ſauva. La perte des Autrichiens doit avoir été bien conſidérable ; puiſque le Duc Albert n'oſa pas tenter le ſiége de la Ville, & qu'au mois de Mai ſuivant il fit la paix avec les Bernois à la ſeule condition, qu'ils fondaſſent une Meſſe à Wettingen en faveur du Comte Loüis de Homberg, qui avoit été tué dans cette occaſion.

Cette paix cependant ne fut pas de 1298.
durée. Le Duc Albert fit une ſeconde tentative contre Berne ; fortifié du ſecours d'un grand nombre de ſes vaſſaux & de celui des Fribourgeois, qui étoient depuis 1274. Sujets de la Maiſon d'Autriche, il s'avança contre la Ville. Les Citoyens ſous les ordres d'*Ulric d'Erlac* allérent à ſa rencontre

ſuivis de ſes alliés de Soleure; le combat fut rude, la victoire long-tems incertaine, mais s'étant enfin déclarée pour les Bernois le Duc fut repouſſé avec beaucoup de perte (*a*) Toute la fureur des Bernois tomba ſur les vaſſaux d'Albert, dont les Châteaux entouroient
1301. preſque la Ville; ils furent pris & brûlés, & la Nobleſſe qui voulut conſerver ſes biens fut obligée de ſe ſoûmettre aux Vainqueurs & de ſe reconnoître leurs vaſſaux; ce qui agrandit conſidérablement le territoire de Berne (*b*.) Le Baron de Weiſſenbourg, Seigneur du païs qu'on nomme le bas Simenthal ſuivit cet exemple, (*c*) & bien-tôt a-
1308. près le Comte Otton de Strasberg abandonna aux Bernois la proprieté de la Ville de Laupen & de ſon territoire qu'il tenoit de l'Empire. (*d*)

La

(a) *Juſtinger. Stettler. p.* 25.
(b) *Id. p.* 26.
(c) *Id. p.* 27.
(d) *Id. p.* 37.

La troisiéme Ville libre de l'Helvetie *Soleure.*
dans les tems dont nous parlons, est SOLEURE, située sur l'Aare à six lieuës au-dessous de Berne. Son ancienneté remonte au tems fabuleux, qui la représentent comme étant l'ouvrage du fils de Ninus; (*a.*) On date sa liberté dès l'an 921. cependant on ne peut disconvenir, qu'elle ne fit partie du Royaume de Bourgogne: mais on ajoute, que ce fut le dernier Roi Rodolphe 995.
qui la démembra de l'Empire par violence. (*b*) Quoiqu'il en soit, elle suivit le

(a) *Stumpf l. 7. c. 25. Hafner Chron. de Soleure T. 1. p. 51.*

(b) *La Chronique de Soleure paroit se contredire sur tous ces faits, quand elle attribuë T. 2. p. 97. la fondation du Chapitre de Saint Urs à la Reine Berthe, qui étoit grand-mére du Roi Rodolphe, en ajoutant que cette Princesse donna à cette Communauté le droit d'élire ses Magistrats ne se réservant d'autre droit dans la Ville, que celui du glaive. Il paroit par-là clairement, qu'alors* Soleure *faisoit déja partie du*

1032. le sort de ce Royaume, & passa après la mort de Rodolphe entre les mains de
1218. l'Empereur CONRAD. (*a*) On trouve sous l'an 1218. les premiéres traces, du droit qu'elle avoit de nommer ses Magistrats. (*b*) Elle n'a pas conservé de plus anciens diplomes pour prouver les franchises, qu'elle doit avoir reçuës en différens tems des Empereurs, que ceux
1276. de *Rodolphe*. (*c*) Le droit de glaive, ou l'Advoyerie étoit resté immédiatement entre les mains des Empereurs jusqu'à *Henri* VII. qui l'hipothequa au Comte
1313. *Hugue de Bucheck* (*d*) dont la famille étoit

du Royaume de Bourgogne. Cette fondation est placée sous l'année 930. *ou selon Guillimann p.* 115. *sous l'an* 937. *voyés le même l.* 3. *c.* 10. *& Hafner p.* 244, 254.

(*a*) *Idem p.* 264.

(b) *Voyés le Diplome chez Tschudi T.* 1. *p.* 117.

(c) *Hafner T.* 2. *p.* 82.

(d) *Id. p.* 100. 112. *Seq. Les* Comtes de Bucheck *ont été très-puissans dans la petite Bourgogne, dont ils tenoient le Landgraviat des premiers Comtes de Kybourg.*

Henri

étoit depuis long-tems en poſſeſſion de la garde-noble du Chapitre de St. Urſe. Ce Comte ſe démit en 1358. de l'un & de l'autre en faveur de la Ville, du conſentement de l'Empereur Loüis. (*a*)

Le voiſinage de Soleure avec Berne, le raport des circonſtances dans leſquelles ces deux Villes ſe trouvoient forma une grande union entre ſes habitans; Ils contractérent une alliance intime, (*b*) & le ſecours de ceux de Soleure fut d'une grande utilité aux Bernois dans les premiéres guerres, qu'ils eurent à ſoûtenir. Comme le meurtre de
l'Empereur Albert menaçoit la petite 1308.
Bourgogne de troubles, ces deux Villes renou-

Henri le pere & Pierre le grand-pere du Comte Hugue avoient été Landgraves, quant à lui il fut dépoüillé du Landgraviat à la mort de ſon pere en 1314. *par Leopold Duc d'Autriche, qui en inveſtit Hartmann de Kybourg ſon couſin.*

(a) *Hafner T.* 2. *p.* 100.

(b) *Juſtinger. Stettler p.* 25.

renouvellérent leur ancienne Combourgeoisie. (*a*)

Basle. La Ville de BASLE Capitale des *Rauraches* (*b*) est nommé par *Ammien* (*c*) & les plus anciennes notices de l'Empire Romain *Basilia*, & dans les Actes du moyen âge *Basula* & *Basil.* (*d*) Elle fit premiérement partie du Duché d'Allemannie, ensuite de celui d'Alsace & sous Rodolphe II. elle appartint à la Bourgogne. On prétend qu'elle fut détruite par les Huns, & rebâtie & fermée
1010. de murailles par l'Empereur HENRI II. On regarde aussi cet Empereur pour le principal

---

(a) *Id. p.* 37.

(b) *Les* Rauraques *étoient alliés des Helvetiens : leur païs étoit separé des Tigurins par l'Aare, à l'endroit où cette riviére se jette dans le Rhin, & des autres Helvetiens par le Jurat jusqu'à la source de la Birs.*

(c) *Ammian. l.* 30.

(d) *Voyés les garans dans le savant Ouvrage du célèbre Professeur* SCHOEPFLIN Alsatia illustrata *T.* 1. *f.* 677.

principal bienfaiteur de l'*Evêché de Basle*. (*a*) Cet Evêché est ancien : Fondés sur la Legende de St. Pantalon & de Ste Ursule plusieurs modernes ont attribué son établissement à ces deux Martirs. (*b*) Le premier Evêque qui soit connu par les Actes des Conciles se nomme *Justinien*, il signa en 347. au Concile de Cologne sous la qualité d'Evêque des Rauraques ; leur résidence étoit la Ville d'*Augst*, *Augusta Rauracorum*. *Walanus* transfera son Siége Episcopal à Basle environ l'an 748. (*c*) CHARLEMAGNE 748.
doit avoir soumis le temporel de la Ville de Basle à l'Evêché environ l'an
813. (*d*.) Les Rois de Bourgogne se 813.
l'attribuérent

(a) *Wursteis. Chron. Basil. c.* 11. *Basilea Sacra. p.* 140. *Stumpf l.* 2. *c.* 21. *Groß Chron. Basil. p.* 10. *seq.*

(b) *Jean Launoi a démontré, que l'Histoire de ces deux Martirs etoit absolument fabuleuse. v. Epist. P. IV. Epist. ultima.*

(*c*) *Wurstis Chr. Basil. l.* 2. *c.* 8. *Rhenan. rer. Germ. p.* 150. *seq.*

(*d*) *Wurstis. ibid. c.* 9.

l'attribuérent dans la ſuite : l'Empereur
1025. *Conrad* s'en mit en poſſeſſion en 1025.
(*a*) *La petite Ville de Bâle* n'étoit qu'un
1270. village juſqu'à l'année 1270. Les Evêques la firent entourer de murailles, & y établirent un Magiſtrat, dont l'Evêque de Bâle nommoit le chef. (*b*)

Ces Prelats avoient fort étendu leur Juriſdiction temporelle. *Rodolphe III.* Roi de Bourgogne fit en l'année 1000. donation de l'Abbaïe de St. Germain & de Nôtre-Dame de Motier-Grandval à *Adelbero* Evêque de Bâle : Cette Abbaïe comprenoit la Prevôté de Motier, la Vallée de St. Imier avec celle de St. Urſitz. (*c*) Nous avons déja vû les acquiſitions des Evêques de Basle dans l'Helvetie. *Henri* Comte de Neufchatel avoit ſoutenu à ce ſujet une guerre avec Rodolphe Comte de Habsbourg : Cet Evêque

(a) *Wippo Vita Conrad. Salici.*
(b) *Wurſtis. l. c. c.* 20.
(c) *Id. l.* 1. *c.* 2. *&* *Baſil. S. p.* 137.

Evêque formoit auſſi des prétentions ſur Briſach & Neubourg ſur le Rhin. (a) Rodolphe aſſiégea Basle en 1273. 1273.
Elevé à l'Empire au mois d'Octobre il fit la paix avec Henri. Les Bâlois ſuivirent le parti d'Adolphe de Naſſau. L'Evêque Pierre acquit la Ville de Lichtſtal & le Château de Homberg du Comte Friderich de Toggenbourg en
1305. (b) L'Empereur *Albert*, qui avoit 1305.
des vûës ſur ces païs, conſerva beaucoup de reſſentiment contre l'Evêché, (c.) Il refuſa l'inveſtiture à Otton de Grandſon ſucceſſeur de l'Evêque Pierre (d). Albert s'étant rendu à Basle en 1308. l'Evêque réſolut de l'aſſaſſiner. (e) L'Empereur averti de ſes mauvais deſſeins ſe retira de la Ville & déclara la guerre à ſon ennemi. Il fut aſſaſſiné

peu

(a) *Wurſt. l. 2. c. 20.*

(b) *Friderich de Toggenbourg poſſedoit Lichtſtal & Homberg du chef d'*Ita *Comteſſe de Homberg ſa femme.*

(c) *Albert. Argent. ad* 1303.

(d) *Wurſtis. l. 3. c. 4.* (e) *Id. ibid.*

peu de tems après par le Duc de Suabe ſon neveu, comme nous l'avons vû.

Schafhauſen. La derniére Ville Impériale ou libre de l'Helvetie, dont nous ayons à parler, eſt SCHAFHAUSEN ſituée dans le païs qu'occupoient anciennement les *Latobriges* alliés des Helvetiens. Elle eut ſon nom d'un bac, qui étoit établi à l'endroit où elle fut bâtie, qui ſe nomme en Latin Scapha.

1052. Le Comte Eberhard de Nellembourg y fonda un Monaſtère, auquel Burckard ſon fils fit une donation de tout ſon bien & l'enrichit conſiderablement; autour du Monaſtère il ſe forma d'abord un village, qui devint enfin une Ville conſiderable, qui fut peu à peu exemtée de la Juriſdiction de l'Abbaïe & parvint enfin à la la liberté des Villes Impériales. (*a*)

Fin du Second Livre.

(*a*) *Stumpf. T.* 2. *p.* 76. *ſeq. Simler p.* 30. *Guillimann p.* 118. *Hafner T.* 1. *p.* 277.



HISTOIRE DE LA CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

LIVRE TROISIEME.



OUS en étions resté à la mort de l'Empereur Albert, & à la vengeance, que sa veuve exerça contre la Noblesse, qu'elle soupçonnoit d'être complice du meurtre de son Epoux : Ses deux fils & elle perdirent pour quelque-tems de vûë les trois Cantons, que nous nomme- 1309.

rons

rons déformais *Suiſſes*; dénomination qui leur fut donnée ſelon les uns, par la raiſon que le Canton de *Schvveitz* étoit le plus puiſſant des trois; ſelon d'autres parce que le rendez-vous des premiers Conféderés avoit été à *Brunnen* dans le Canton de Schweitz, & que ce fut auſſi le lieu où ils contractérent leur premiére Alliance. (*a*)

Dans ces entrefaites le Comte HENRI DE LUXEMBOURG avoit été élevé à la dignité Impériale. Il traverſa l'Helvetie pour ſe rendre en Italie: 300 Suiſſes & 100 Zuricois le ſuivirent dans ce voyage. *Rodolphe VII. de Habsbourg*, Comte de Lauffenbourg & de Raperſweil obtint de l'Empereur le Gouvernement des trois Cantons, de Zurich, de l'Argeu & de la Turgovie: mais ce Seigneur ne s'étant pas conduit à leur gré l'Empereur mit en ſa place *Eberhard de Burglen.* (b)

HENRI

(a) *Plantin Helv. aut. & nov. c.* 16.
(b) *Tſchudi T.* 1. *p.* 245.

HENRI VII. ayant été empoiſonné 1313.
en Italie, les Electeurs ſe partagérent au ſujet de l'Election entre LOUIS DE BAVIERE & FREDERICH d'AUTRICHE. 1315.
Dans la guerre que ce différent occaſionna les Suiſſes avec les Villes de Berne & de Soleure tinrent le parti de Loüis ; quoique le reſte des Etats Helvetiques ſe fut déclaré pour Friderich. (*a*).

Nous avons deja parlé d'un ancien démêlé du Monaſtère de Nôtre-Dame des Hermites avec les Habitans du païs de Schweitz au ſujet de la délimitation d'une grande Forêt ; quelques Suiſſes furent inſultés à ce ſujet par les Religieux, ceux de Schweitz prirent les armes, & enlevérent quelques Moines qu'ils connoiſſoient pour être les Auteurs

(a) *Joh. Vitodur. p.* 25. *Tſchudi p.* 267. 268. *l. c. Stumpf T.* 2. *p.* 414. *Guillimañ l.* 3. *c.* 16. *Simler l.* 1. *c.* 23.

Auteurs de l'infulte. (*a*) Cette action fut taxée de facrilège; l'Evêque de Conftance les mit au Ban de l'Eglifé, & la Chambre Impériale de Rothweil au Ban de l'Empire comme rebelles à Friderich le feul légitime Empereur. (*b*) Les Suiffes fe firent relever de l'un & de l'autre de ces bans par l'Empereur *Loüis* & par l'Archevêque de Mayence. Cependant *Friderich*, qui en qualité de poffeffeur de la garde-noble de Nôtre-Dame des Hermites fe croyoit en droit de fe charger de fa défence, en remit le foin au Duc *Leopold* d'Autriche fon frére; & crut avoir trouvé un prétexte légitime de mettre en execution les projets de fon pere. (*c*) Ce Prince raffembla un nombreux Corps de troupes à Baden, qu'on fait monter à 20000 hommes

Premiére Guerre des Suiffes.

(a) *Malleoli Dial. in Thefauro f.* 3.

(b) *Hartmann Añal. Einfidl. p* 288.

(a) *Tfchudi l. c. p.* 268. & *Gillim. l. c.*

mes (a) Voici comment il diſpoſa ſon 1315.
attaque : Il devoit pénétrer le 15 de Novembre avec tout ſon Corps d'Armée dans le Canton de Schweitz en forçant un défilé apellé *Morgarten*, qui eſt entre le Lac d'Egeri & une Montagne, qu'on nomme en langue du païs le *Sattel*. Dans la ſuppoſition que les Habitans d'Underwalden voleroient au ſecours de leurs Conféderés & dégarniroient leur païs, le Comte *Otton de Strasberg* reçut ordre de raſſembler autant de troupes, qu'il lui ſeroit poſſible dans les Valées de Hasli, de Froutingen, d'Interlachen, & dans les deux Simmenthal, & de ſe jetter dans le païs d'Underwalden par la Montagne de Brunig. Ceux de Lucerne eurent ordre de pénétrer dans le même Canton par le Burgiberg. (b)

Bataille de Morgarten.

Ce Plan fut exactement ſuivi. *Leopold* fit

(a) *Tſch. p.* 271. *Simler l. c.*
(b) *Joh. Vitodur. p.* 25. *Etterlin f.* 20.

1315. fit faire une fauſſe attaque à *Art*, & peut-être que les Suiſſes y auroient porté leurs principales forces, ſans l'avis qu'un Gentilhomme de la Maiſon de *Hunenberg* trouva le moyen de leur donner d'être ſur leurs gardes à *Morgarten*. La veille de St. Otmar (a) les Cantons d'*Uri* & d'*Undervvalden* y envoyérent 700 hommes, qui furent poſtés avec 700 hommes de *Schvveitz* ſur la montagne du Sattel. Au jour marqué le Duc d'Autriche à la tête de ſa Cavallerie s'avança vers *Morgarten*. (b.) Ses troupes marchoient avec une grande confiance, ſûrs de remporter une victoire facile contre des païſans mal armés & ſans diſcipline; ils ne furent embaraſſés que de la maniére dont ils pourroient emporter le butin conſidérable qu'ils alloient faire: Ils

(a) *Etterlin l. c. Tſch. l. c.*
(b) *Joh. Vitodur. l. c.*

Ils s'étoient pourvûs par précaution 1315.
d'une grande quantité de cordes pour emmener les bestiaux dont ils seroient bien-tôt les maîtres. Ils avançoient fiérement dans les défilés, dont nous avons parlé, lors qu'ils furent arrêtés par 50 hommes, qui bannis de leur patrie pour crimes cherchérent à mériter leur grace en prodigant courageusement leur sang pour sa défense: Ces proscrits s'étoient postés au haut d'une colline fort escarpée sur un défilé si serré, que la Cavallerie n'y pouvoit passer que deux à deux. Ils la laissérent avancer tranquilement, & lors qu'ils la virent engagée fort avant dans des chemins difficiles, ils firent rouler sur elle une si grande quantité de grosses pierres & de piéces de bois, qu'elle fut bien-tôt mise en déroute: dès que les Suisses s'en aperçurent depuis la hauteur où ils étoient postés, ils tombérent avec une si grande fureur sur elle, qu'elle fut obligée de chercher à ren-

1315. trer dans la plaine pour gagner un terrain propre à se ranger en bataille. L'Infanterie qui suivoit la Cavallerie s'ouvrit pour lui doñer passage; ce mouvement la mit en désordre ; d'ailleurs le terrain qui étoit extrêmement montagneux rendit la Cavalerie inutile, les gens de pied avoient même peine à s'y soûtenir ; les Suisses qui étoient munis de crampons à leurs souliers, & qui combattoient depuis les hauteurs avec avantage rompirent leur rang. Les Hallebardes (*a*) attachées à des grands bâtons devinrent entre leurs mains une Arme extrêmement meurtriére. Un Auteur contemporain, qui vit rentrer Leopold à Winterthur après la bataille aussi pâle que la mort, assure que ce ne fut pas un combat, mais un massacre. Ce Prince

(*a*) *Jean de Vinterthur les nomme* Hallebardes *en Latin* Gesas, *& dit que c'est une arme terrible, dont le fer d'un côté est tranchant de la figure d'une hache, & de l'autre armé d'une longue pointe.*

Prince perdit entre 1000 & 1500 Cavaliers & parmi eux l'élite de la Noblesse. (*a*) On ne sait pas la perte de l'Infanterie: 50 hommes que *Zurich* avoit envoyé à son secours, furent tous trouvés parmi les morts; les Zuricois & ceux de Zug doivent avoir coûté le plus à vaincre aux Suisses; qui de leur côté ne doivent avoir perdu que 14 homes dans cette mémorable affaire. (*b*) 1315.

Le *Comte de Strasberg* pénétra sans grande résistance dans le païs d'*Undervvalden.* Il avoit avec lui un Corps de troupes de 4000 homes, qui pillérent *Lungern*, *Saxlen* & *Sarnen*. Les Underwaldiens, qui n'étoient

(a) *Les principaux étoient:* Rodolphe VII. Comte de Habsbourg-Lauffenbourg, *le Baron* Ulrich de Rueffeck, *trois Barons* de Bonstetten, *deux* de Halwil, *un* de Baldeck, *Beringuer* de Landenberg, *& deux* Gefsler. *voyés Stumpf. p.* 180. *Tsch. l. c.*

(b) *Joh. Vitodur l. c. Etterlin f.* 20. *Tsch. p.* 273.

1315. toient nulle part en état de faire ferme, firent avertir leurs Compatriotes à Morgarten du danger qui menaçoit leur Patrie; leur Meſſager les joignit après la bataille: les 300 Underwaldiens retournérent ſans perdre un moment ſur leurs pas, 100 ſoldats de Schweitz ſe joignirent à eux; ils rencontrérent l'avant-garde de l'ennemi à Burgenſtaad, & la repouſſérent; ils avancérent juſqu'à Kernen, où ils trouvérent un gros de leur Compatriotes; enſuite pouſſant juſqu'à Alpnach, où le Comte de Strasberg étoit campé, ils réſolurent de l'attaquer: Celui-ci prit le parti de la retraite; ayant reconnu les deux banniéres d'Underwalden, qu'il ſavoit avoir été à Morgarten; d'où il conclut que les Suiſſes devoient avoir repouſſé les Autrichiens. Il perdit dans la retraite environ 300 hommes; au lieu que ces avantages ne doivent avoir coûté aux Underwaldiens qu'un ſeul des leurs. (*a*)

L'Empereur

(*a*) *Etterlin l. c. Simler. p.*10. *Tſch. p.*274.

L'Empereur LOUIS reçut avec un grand plaisir la nouvelle de ces succès. Il en félicita les Cantons en leur promettant un puissant secours pour le printems suivant. 1315.

Alliance des trois Cantons.

Les Confédérés s'unirent par une *Alliance perpétuelle* en date du 8 Décembre. Cette Alliance qui est la base de la CONFEDERATION HELVETIQUE porte en substance.

Que les Habitans des païs d'*Uri*, de *Schwveitz* & d'*Underwvalden* promettent & s'engagent réciproquement de s'assister & de se défendre mutuellement contre tous; chaque allié à ses frais & dépens.

Aucuns des Cantons ne pourra recourir à des protections étrangéres ou se donner un Maître, sans le consentement des autres. Les particuliers, qui sont sujets à la Jurisdiction de quelque Seigneur, continuëront à s'acquitter exactement envers eux de toutes leurs charges, aussi long-tems que lesdits Seigneurs vivront en paix avec les Cantons. Ils

1315. Ils s'engagent à ne point faire d'Alliance, ni à n'entrer dans aucune négociation à ce ſujet ſans l'aveu les uns des autres ; à ne point recevoir de Juge qui ait acheté ſa charge, & qui ne ſoit Habitant d'un des Cantons : à finir les difficultés, qui pourroient s'élever entr'eux, à l'amiable ou juridiquement ; celui qui implore le droit devra y être admis.

Un aſſaſſin ſera puni de mort, à moins qu'il ne puiſſe prouver la néceſſité de ſa juſte défenſe ; celui qui donnera retraite à l'aſſaſſin ſera banni. Un Incendiaire devra être puni d'un banniſſement perpétuel, & celui qui lui aura donné retraite ſera condamné au dommage.

Les Conféderés ne pourront pas faire gager leurs effets, à moins qu'ils ne ſoient Créanciers ou Cautions, & cela ne devra ſe faire que par l'autorité de leurs Juges. Chacun promet d'obéïr à ſes Juges, & de ſe ſiſter devant eux toutes & tant de fois qu'il en ſera requis. Donné à *Bruñen* le premier Mars

après

après la St. Nicolas 1315. & ſcellé du 1315.
Sceau des Conféderés d'*Uri*, de *Schvveitz* & d'*Undervvalden.*

L'Empereur FRIDERICH ne penſa pas à venger la défaite de ſon frére ; LOUIS de Baviere ſon Concurrent lui donna trop d'occupations en Allemagne pour qu'il put penſer à executer ſes projets contre les Suiſſes : Il parut même les avoir abandonnés entiérement, en ſe ménageant une trève avec eux, dont les Articles furent règlés le 22 Juillet 1318, & qui fut prolongé juſqu'à la mi Août 1323. LOUIS ne voyoit pas cette paix avec plaiſir (*a*) : Il engagea les Cantons à la rompre ; la Ville de *Berne* & les peuples de *Glaris* ſe joignirent à eux (*b*). Glaris & ſon territoire apartenoit à l'Abbaïe de Seckingue ; mais les Ducs d'Autriche en avoient la Mairie, comme nous l'avons rèmarqué

1318.

(a) *Tſchudi* 296.
(b) *Id.* 297.

1318. remarqué plus haut. Emploi, qui selon les privilèges de la Nation ne devoit être confié qu'à des Citoyens du païs ; ce que les Autrichiens n'avoient pas observé & qui avoit fort irrité le peuple contr'eux (*a*.) FRIDERICH étoit allié des Comtes de *Kybourg*, de *Werdenberg*, & du Comte *Jean III. de Habsbourg* (*b*) qui portérent la guerre dans tous les païs de l'Helvetie du parti de LOUIS. Celui-ci donna aux Cantons le Comte *Jean d'Arberg de Valengin* tant pour les gouverner au nom de l'Empire que pour les animer & les affermir contre la
1327. Maison d'Autriche. (*c*) Il limita peu d'années après l'autorité de ce Gouverneur de façon à mettre leurs privilèges & leur nouvelle Alliance à l'abri de toute entreprise,

---

(*a*) *Tschudi* 313.

(*b*) Jean III. Comte de Habsbourg-Lauffenbourg *étoit fils de Rodolphe VII, & d'Elisabeth Héritiére de Rapersweil, & petit-fils de Gottfrid, qui fut tué devant Berne en* 1271.

(*c*) *Tschudi* 299.

entreprife, qui put y donner attein- 1327.
te. (*a*)

Les Sujets de la Maifon d'Autriche en Suiffe étoient fort à plaindre pendant tous ces troubles : leur Maître éloigné, trop occupé en Allemagne pour leur donner du fecours, les laiffoit expofés aux infultes des Suiffes & des Bernois ; la Ville de *Lucerne* furtout, qui étoit autrefois fort commerçante en reçut le plus de dommage. Le St. Gotthard, qui eft dans le Canton d'Uri lui étant fermé tout fon commerce d'Italie fut interrompu ; fes foires ne furent plus fréquentées ; fon païs, qui eft tout ouvert du côté des Cantons, étoit expofé à des incurfions continuelles ; fa Bourgeoifie obligée d'être jour & nuit fous les armes étoit haraffée : loin que les Autrichiens penfaffent à adoucir tous ces maux de leurs Sujets ils les accabloient par des

nouveaux

(*a*) *Tfchud.* 305.

1332. nouveaux impôts. Ces peuples prirent enfin leur refuge auprès de l'Empereur LOUIS, qui les reçut ſous la protection de l'Empire, & ils firent leur paix particuliére avec les Cantons. (*a*) Cette démarche ne fut pas du goût de tous les Citoïens de Lucerne ; la Nobleſſe, qui étoit attachée à la Maiſon d'Autriche réſolut de livrer la Ville au Baron de Ramſchwag Ballif de Rothenbourg ; la Conſpiration fut découverte & échoüa. Cet éclat engagea Lucerne à entrer dans l'Alliance des Suiſſes, qui fut ſcellée le Samedi avant la St. Nicolas 1332. (*b*) Les Articles de cette Alliance ſont de la teneur de celle des trois Cantons ; on y ajouta, que ſi les ſuſdits Cantons avoient quelque différend entre eux, & que deux des trois fuſſent à ce ſujet du même avis, Lucerne ſe joindroit à ceux-ci contre le troiſiéme.

Lucerne entre dans l'Alliance des Suiſſes.

Les

(*a*) *Tſchudi.* 322.
(*b*) *Etterlin f.* 21. *Tſch.* 323.

Les Autrichiens voulurent executer 1333.
l'année ſuivante par la force contre Lucerne ce qu'ils n'avoient pû obtenir par leurs ruſes. Ils mirent des troupes dans *Zug*, *Rothenbourg*, *Sempach*, *Meyenberg* & *Wollhauſen*: par ce moyen la Ville fut comme inveſtie ; les Lucernois firent une ſortie, dans laquelle ils perdirent 80 hommes : mais ayant été ſecourus par ceux de *Schvveitz* ils prirent leur revange à *Buchenas*, & tuérent à Ramſchwag 14 Cavaliers & 100 Fantaſſins. (*a*) Il ſe trama peu après une ſeconde Conſpiration dans la Ville, qui fut encore découverte.

La mort de l'Empereur FRIDERICH arrivée en 1330 avoit cependant donné la paix à l'Allemagne. Les Ducs d'Autriche ſollicitérent l'Empereur LOUIS d'annuller l'Alliance des Lucernois avec les Cantons : mais il en renvoya la décifion

(a) *Tſchudi* 325. *Stumpf* 198. *Vitodur.* p. 40. *Simler édit. Leu* p. 84.

1334. cision par-devant les Villes de *Zurich*, de *Berne* & de *Basle*, qui prononcérent; qu'il y auroit une Trève de 30 mois entre les Autrichiens & les Lucernois, & que l'Alliance subsisteroit pendant ce tems-là : Cette Trève a du depuis été prolongée de tems en tems, sans qu'il y eût jamais une paix solide. (*a*)

Les Villes de *Soleure* & de *Berne* furent cependant tenuës continuellement en armes par les partisans de la Maison d'Autriche. Le Duc *Leopold* assiégea en 1318. la Ville de *Soleure*. Berne lui envoya un secours de 400 hommes ; le Duc pressa vivement la Ville pendant 10 semaines : un accident l'obligea à en lever le siége. Les grandes pluïes ayant fort grossi la riviére de l'Aar sur laquelle le Duc avoit jetté un pont, il y plaça un gros Corps de troupes, comptant d'empêcher par ce moyen qu'il ne fut emporté

Siége de Soleure.

(*a*) *Tschudi* 333. *Stumpf.* 415.

emporté par la violence des flots : tout 1334.
ce monde ne put y résister & fut emporté avec le pont. Les assiegés donnérent dans cette occasion une preuve bien rare de leur générosité ; ils vinrent au secours de ces malheureux & en sauvérent la plus grande partie. Leopold vaincu par ce trait de générosité leva le siége & fit la paix avec la Ville. (*a.*) Quatre années après les Soleurois ayant envoyé du secours aux Bernois, qui faisoient la guerre à un Gentilhomme de la Maison *de Vuippens*, qui étoit soutenu par les *Fribourgeois*, le Comte *Loüis de Savoïe* & le Comte *Eberhard de Kybourg* (*b*) leurs troupes tombérent dans

---

(a) *Justing. Stettler p.* 43. *Tsch.* 288. *Birken* 282.

(b) *Nous avons déja remarqué, qu'Eberhard de Habsbourg fils de Rodolphe IV. Comte de Lauffenbourg avoit épousé Anne de Kybourg, il mourut en* 1284; *ne laissant qu'un fils unique Hartmann qui mourut jeune avant* 1301. *sa veuve Elisabeth Comtesse de*

1334. dans une embuſcade, que les Sujets du Comte de Kybourg leur avoit dreſſée, & firent une perte conſidérable où leur Banniére reſta. Les Bernois les vengérent & firent un dégat conſidérable ſur les Terres du Comte, brûlérent pluſieurs Châteaux qui lui apartenoient, entr'autres *Landshut*, où ſa mére faiſoit ſa réſidence, & *Halten*, où ils prirent ſa Banniére, qui fut donnée à ceux de Soleure en place de celle qu'on venoit de leur enlever. Le Comte Pierre d'Arberg les accompagna dans une courſe qu'ils firent dans les Etats de Loüis de Savoïe ; ils pénétrérent juſqu'à Avenche & firent un butin conſidérable. La Reine *Agnes d'Hongrie*, qui s'étoit retirée à Königsfelden, s'entremit pour ménager la paix entre les parties, ſans pouvoir

de Frobourg fit à Landshut en 1311. *un traité de Combourgeoiſie avec Berne. Eberhard ſon Cadet aſſaſſina Hartmañ ſon frére aîné à Thun* 1322 : *il épouſa Berthe Comteſſe de Buchеck.*

pouvoir parvenir à établir une reconciliation solide. (*a*) 1334.

Berne étoit restée attachée fidellement à Louis, jusqu'au tems que ce Prince fut mis au Ban de l'Eglise, quoique toute l'Allemagne le reconnut pour légitime Empereur après la mort de Friderich son concurrent; les Bernois étoient trop attachés au Pape pour suivre cet exemple, ils abandonnérent son parti. Louis prit cette conduite en fort mauvaise part. Il se joignit à leurs ennemis, & envoya ses Ambassadeurs à *Nidau*, où les Princes tinrent un grand conseil sur les moyens de détruire entiérement la Ville de *Berne* : la Ligue étoit formidable : les *Comtes de Gruyere*, de *Kybourg*, de *Nidau*, d'*Arberg*, de *Neufchatel*, & de *Valengin*, le Baron de *Weissenbourg* & les *Friboürgeois* y entrérent. Les Comtes de Kybourg & de Neufchatel prirent pour prétexte ; que les Bernois ne

(a) *Justing. Stettler p.* 50. *Tsch.* 320.

1334. ne donnoient pas cours à leurs Monnoyes dans leur territoire. Chaque Prince croyoit avoir ſes griefs particuliers.

1338. (*a*) *Berne* n'attendit pas que l'orage éclatât. Cette Ville marcha contre le Baron de Weiſſenbourg, & le contraignit par les armes à ſe reconnoître ſon Vaſſal. (*b*).

Guerre de Laupen. Les Princes pour gagner du tems ne parurent d'abord pas éloignés de confier la déciſion de leurs démêlés à des Arbitres. Ils communiquérent les cahiers de leurs prétentions aux Bernois. Cette République les trouva fondés dans pluſieurs articles, ſur leſquels on leur rendit juſtice. Quelque équitable que fut cette conduite, les Princes & leurs Alliés n'abandonnérent pas leur projet. Dans une conférence avec Fribourg Berne fit toutes ſortes de repréſentations

---

(b) *Juſting. Stettler T.* 1. *p.* 53. *Tſch.* 346. *Simler p.* 138. *in not. D.* Leu.

(b) *Stettler l. c.* 54.

ſentations aux Députés de cette Ville, pour la détacher de la Ligue : cette tentative fut ſans effet. (*a*) 1338.

N'ayant pû détourner la guerre, les Bernois ſe préparérent à la ſoûtenir avec vigueur. Ils jettérent 600 hommes dans *Laupen* ſous les ordres de JEAN DE BUBENBERG Chevalier, & de RODOLPHE DE MUELEREN : pour intereſſer chaque Citoyen perſonnellement à la conſervation de cette Place, on choiſit de chaque Maiſon le pére, le fils ou l'un des fréres pour en compoſer la garniſon de cette Ville. (*b*). 1339.

Le Comte Pierre d'Arberg commença les hoſtilités : les Bernois pour l'en punir mirent le ſiége devant la Ville d'Arberg. Ils ne s'arrêtérent pas longtems à ce ſiége; leurs ennemis faiſoient divers

(a) *Königshoffen, Chr. Bern. Ms. Etterlin f.* 23. *Stettler* 56. *Tſchudi* 352.

(b) *Etterlin f.* 25.

1339. divers mouvemens : ils prirent le parti de faire rentrer leurs troupes dans Berne, incertains quels pouvoient être les projets de la Ligue : on ne tarda pas à en être informé. Les Princes investirent *Laupen* avec une armée de 3000 chevaux & 15000 fantassins, (*a*) sous les ordres du Comte *Rodolphe de Nidau*. Les Bernois remirent le Commandement de leurs forces à RODOLPHE D'ERLACH, fils d'*Ulric*, qui les avoit commandé en 1298, & avertirent leurs Alliés du danger qui les menaçoit. *Soleure* leur envoya 80 Gentilshommes ; le *Baron de Weissenbourg* accourut avec 600 hommes, & les trois Cantons *Uri*, *Schvveitz* & *Undervvalden* parurent avec 900. Ce secours joint à leurs propres forces formoit un Corps de 5000 hommes. (*b*).

Cette petite armée arriva près de Laupen

(*a*) *Tschudi*. 355.
(b) *Id. p*. 357. *Stettler p*. 58.

Laupen le 21 Juin vers midi, & se campa sur une hauteur, d'où elle découvroit toute l'armée ennemie. Les Princes qui ne s'attendoient pas que les Bernois eussent autant de monde à leur opposer crurent qu'il y auroit un nombre de femmes travesties parmi leurs troupes. (a) *Jean de Magenberg* Advoïer de Fribourg s'avança pour le leur reprocher. *Cunon de Ringgenberg* Chevalier Bernois & un Citoyen de Schweitz, dont on n'a pas conservé le nom, s'offrirent de lui prouver dans un combat singulier, qu'il n'y avoit rien d'efféminé parmi eux. Magenberg rapporta cette réponse aux Princes en ajoutant que les Alliés étoient en si bonne posture, qu'il feroit plus avantageux d'entrer avec eux en négociation que de courir le hazard d'une bataille, le Comte de Nidau & un Gentilhomme Fribourgeois de la Maison de Fuhlenstorf apuyérent cet avis, qui fut rejetté par la 1339.

(a) *Etterlin f.* 26. *Tsch.* 358.

1339. la pluralité des Princes avec beaucoup de mépris. (*a*)

Bataille de Laupen. Les armées se mirent en bataille ; les trois Cantons demandérent avec empressement l'hoñeur de combatre contre la Cavallerie & ils l'obtinrent. Le front étoit couvert par des chariots armés de faulx, & chaque confédéré étoit muni de trois poignées de pierres. Ils s'avancérent en bon ordre roulant les chariots devant eux; lors qu'ils furent à la portée d'un jet de pierre, ils lancérent celles qu'ils portoient contre les ennemis, & se retirérent en arriére vers le penchant d'une colline pour combatre avec plus d'avantage. Les Princes les poursuivirent avec ardeur mais sans ordre ; la grêle de pierres avoit épouvanté leurs chevaux : ils furent obligés de rompre entiérement leurs rangs pour pénétrer entre les chariots, qui étoient construits de façon à

(a) *Stettler* 59.

à ne pas reculer. Les Conféderés profi- 1339.
térent du désordre & tombérent sur eux avec des efforts inoüis. L'Infanterie ne put soûtenir le choc des Bernois, & recula : la Cavallerie soûtint l'attaque avec plus de vigueur, & pressa vivement les Conféderés. Les Bernois avertis du danger qu'ils couroient abandonnérent la poursuite des fuyars pour voler à leur secours ; mais lors qu'ils étoient prêts à les joindre, cette Cavallerie informée de la défaite de son Infanterie s'étoit déja retirée. (a) Le combat, qui ne dura qu'une heure & demie, doit avoir coûté aux Princes 1500 cavaliers & 3100 fantassins. Parmi les morts se trouvérent le *Comte de Nidau*, le *Comte Jean de Savoïe*, celui de *Valengin*, les Chevaliers de *Fuhlenstorf*, de *Magenberg*, d'*Estavaïe*, d'*Ortenbourg*, de *Schroffenstein*, de *Huseneck*, de *Grunenstein*,

---

(a) *Etterlin f. 26. Stettler l. c.*

1339. *nenftein*, &c. (*a*) *Jean de Winterthur*, qui étoit contemporain, ne fait monter leur perte qu'à mille hommes. (*b.*) Un Auteur Autrichien raporte, qu'il périt dans cette journée 14 Comtes & 80 Chevaliers. (*c*) La perte des Confédérés fut felon les uns de 35 hommes, & felon d'autres de 122. *Le Comte de Kybourg* arriva le lendemain de la bataille à Arberg avec 4000 hommes, qu'il amenoit au fecours des Princes: mais fes foldats inftruits du fort de leur parti à Laupen fe difperférent.

1340. La guerre continua quelque tems; le païs fut défolé par les deux partis: enfin la Reine AGNES s'entremit & moïenna une trève de fept femaines, qui fut obfervée religieufement, (*d*) ce terme

1343. écoulé la guerre recommença: mais enfin

(a) *Tfchudi p.* 360.
(b) *Joh. Vitodur p.* 51.
(c) *Bircken p.* 318.
(d) *Tfchudi* 366.

enfin la Ligue se dissipa petit à petit. *Rodolphe d'Erlach* établi Tuteur des jeunes Comtes de Nidau Rodolphe & Jaques, fit leur paix particuliére. (*a*) *Fribourg* suivit leur exemple; les Bernois les secoururent contre le Seigneur de Gruningen, & les Fribourgeois rendirent aux Bernois des services considérables dans la guerre avec le Comte de Gruïére leur ennemi implacable. (*b*). 1349.

La Ville de ZURICH se vit dans ce même tems menacée d'une ruine entiére : Les dissenssions intestines plus dangereuses dans les Républiques que les guerres étrangéres en étoient la source. Le Peuple mécontent de son Magistrat l'avoit déposé en 1335. Celui-ci s'étoit retiré de la Ville, & avoit non-seulement refusé de comparoître devant la générale Bourgeoisie pour justifier sa conduite ; mais s'étoit même mis sous la

Guerre civile de Zurich.

(a) *Tschudi* 370.
(b) *Id.* 379.

1349. la protection du Comte Jean II de Habsbourg, Seigneur de Lauffenberg & de Raperſweil. (*a*). Cette conduite irrita le peuple contre les Membres de cette Magiſtrature : ils furent déclarés Rebelles, comme tels bannis à perpétuité de la Ville & leurs biens confiſqués. (*b*) On établit une nouvelle forme de Gouvernement en 1337, qui fut confirmée par l'Empereur *Loüis*. (*c*). Les Bannis s'étoient retirés à *Raperſvveil*, d'où ils incommodoient les Zuricois par des courſes fréquentes ſur leur territoire : ceux-ci eſſayérent de ſe rendre maîtres de cette Ville, qui eſt ſituée au haut du même Lac que Zurich ; mais ils ne réüſſirent pas. (*d*).

Le

(a) *Tſchudi* 373. *Haller Chr. Ms. l.* 7. *Bullinger Chr. Ms. l.* 13. 14. *Hartmann Annal. Einſidl. p.* 313. *Rhan Chr. Ms. l.* 3. *c.* 17. *Simler edit. Leu. p.* 101.

(b) *Tſudi p.* 339.

(c) *Id.* 341.

(d) *Id.* 345.

Le *Comte de Habsbourg* étoit en guerre avec le *Comte Diethelm de Toggenbourg* pour le Chateau de *Grynau.* (*a*). Les Zuricois pour ſe venger du Comte prirent la défenſe de *Diethelm* ; ils furent d'abord repouſſés près de *Grynau* avec perte, mais étant revenu à la charge le 21 Septembre de cette année 1337. au même 1349.

Combat de Grynau.

(a) *Tſchudi* 347. *La Maiſon des* Comtes de Raperſweil *poſſedoit dans l'Helvetie Septentrionale le Comté de ce nom, les deux* Marches *& le* Gaſter, *où étoient* Uznach, Grynau & Tuggen. HENRI DE WANDELBERC *qui avoit fondé en* 1227. *le Monaſtère de Wettingen près de Baden eut deux fréres, dont le cadet* Ulric *eut en partage le Gaſter*, & Rodolphe *le reſte du païs. Ulric laiſſa une fille unique* Gutta, *qui porta ſon héritage au Comte de Toggenbourg ſon mari. Rodolphe laiſſa un fils qui mourut en* 1283. *ſans enfans*, & *une fille* Eliſabeth, *qui épouſa en premiéres nôces le Comte* Loüis de Homberg *tué devant Berne, & en ſecondes* Rodolphe VII. de Habsbourg. Werner de Homberg *petit-fils de Loüis mourut ſans enfans en* 1329.

1349. même endroit ils tuérent le Comte avec 150 des siens. (*a*).

1350. *Conspiration contre Zurich.* Cependant les bannis, quoiqu'ils fussent rentrés en grace avec leurs Compatriotes ne cherchoient qu'une occasion de se venger de l'injure, qu'ils prétendoient avoir reçuë: Ils tramérent une horrible conspiration contre Zurich, qui fut découverte à tems; presque tous les Auteurs furent massacrés dans la

---

1329, *& le Comte* Jean de Habsbourg *fils de Rodolphe VII, qui possedoit déja du chef de sa mere Rapersvveil & la nouvelle Marche, hérita aussi la vieille Marche; & pour réünir toute la succession de Rapersvveil il fit au Comte de Toggenbourg tout le tems de sa vie une guerre cruelle. Les Comtes de Rapersvveil possedoient aussi l'Advoyerie de Nôtre-Dame des Hermites qui passa à ses héritiers.* Jean, Rodolphe, & Gottfrid de Habsbourg *fréres vendirent la Comté de Rapersvveil en* 1358. *aux fils d'*Albert Duc d'Autriche. *L'Advoyerie de Nôtre-Dame fut conferée en* 1415. *au Canton de* Schweitz *par l'Empereur Sigismond.*

(a) *Stumpf p.* 137.

la mêlée ou punis de mort après. *Le Comte Jean III de Habsbourg* & le *Baron Ulric de Bonstetten* son beaufrére furent seuls détenus prisonniers. Raperswyl fut prise & rasée. (*a*) 1350.

Zurich entre dans l'Alliance des Suisses.

Les Conjurés étoient tous de la naissance la plus distinguée : toute la Noblesse des environs de Zurich prit parti pour eux. (*b*). Cette Ville prévit qu'il alloit fondre sur elle un orage, auquel elle ne seroit pas en état de résister sans secours étranger. Elle s'adressa à l'Empereur CHARLES IV. ce Prince n'étoit pas assez affermi sur le Trône d'Allemagne pour pouvoir étendre ses vûës au-dehors : Elle se tourna du côté 1351. des SUISSES, & entra le 21 de Mai dans leur Alliance, qui ne fut cependant jurée qu'à la Saint Jean de l'année suivante

(a) *Etterlin f.* 38. *Bulling. Chr. Ms. l.* 8. *c.* 1. *Stumpf l.* 6. *c.* 18. *Tschudi* 385. *seq. Stettler p.* 68. *seq. Simler p.* 106. *seq.*
(b) *Id. Simler p.* 113.

1351. vante 1352. (*a*). Les quatre Cantons cedérent à Zurich le premier rang, que cette Ville a conſervé juſqu'à nos jours. Cette prérogative ne donne à Zurich aucune preéminence ſur les autres Cantons : c'eſt plûtôt une charge qu'un avantage, puiſque toutes les affaires, qui regardent le Corps Helvetique en général, paſſent par ſes mains, & ſont communiquées par le canal de ſa Chancelerie au reſte des Cantons. (*b*) Les Députés de Zurich préſident dans les Aſſemblées ou *Diétes*, comme on les apelle en Suiſſe, qui ſe tiennent à *Baden* ou à *Frauenfeld*, ou dans d'autres lieux qui ſont ſous la domination de pluſieurs Cantons. Dans les Diétes particuliéres c'eſt le Canton, chez lequel on s'aſſemble qui préſide à l'Aſſemblée.

Le

(a) *Tſchudi* 391. *Etterlin f.* 39. *Simler* 115. *Stettler* 71.

(b) *Rhan Chr. Ms. l.* 4. *c.* 2.

Le Duc *Albert d'Autriche* vint en Suiſ- 1351.
ſe pour retirer le Comte de Habsbourg ſon couſin des mains des Zuricois : Il arriva à Brougg le 5 Août. (*a*). La Ville de Zurich le fit complimenter, & lui offrit des préſens conſidérables pour l'attirer dans ſon parti. Il reçut fort bien leurs Députés, auxquels il ne laiſſa point entrevoir ſes projets : mais ils l'eurent à peine quitté qu'il aſſembla ſes Ballifs en Suiſſe & ſes Vaſſaux, auxquels il découvrit l'intention dans laquelle il étoit venu de venger la mort de ſon parent, & de tirer le *Comte Jean* de priſon. Il exigea des Zuricois, qu'ils fiſſent rétablir à leurs fraix le Chateau de vieux *Raperſvveil* & la Ville de même nom, qu'ils en dédommageaſſent les Habitans, & lui reſtituaſſent la *Marche* & le *Wägithal*, dont ils s'étoient emparés. (*b*).

Les

(a) *Simler* 114.
(b) *Tſchudi* 394.

1351. Les Zuricois jugérent ſur ces propoſitions que la guerre ſeroit inévitable; ils demandérent du ſecours aux quatre Cantons, lequel arriva bien à propos le même jour 13 Septembre que le Duc mit le ſiége devant la Ville avec 16000 ou ſelon d'autres avec 22000 hommes. Cependant pluſieurs perſonnes de conſidération ayant cherché à accommoder cette affaire, la Déciſion fut remiſe à quatre Arbitres; le Duc leva le ſiége. (*a*). Les Arbitres ſe trouvérent de différens avis, la *Reine Agnes*, à laquelle on avoit remis la déciſion abſoluë en cas que les Arbitres fuſſent partagés dans leurs avis, prononça en faveur des Autrichiens. (*b*). Les Zuricois furent quelque tems avant de pouvoir ſe réſoudre à ſe ſoûmettre à ſa Sentence, qu'ils taxérent de partiale; en ayant enfin pris le parti, le Duc demanda encore la liberté du Comte de Habsbourg, ſur laquelle la

---

(a) *Tſchudi* 395. *Simler p.* 117. *Stettler p.* 71. (b) *Id.* 397.

la Reine Agnès n'avoit pas prononcé. (a) Il eſt ſingulier que l'élargiſſement de ce Prince n'ait pas fait une des principales demandes du Duc d'Autriche, puiſqu'il lui avoit ſervi de prétexte pour renouveller la guerre en Suiſſe. Les Zuricois refuſérent d'y conſentir : on reprit les armes. Le Duc fit ſemblant de faire entrer des troupes dans le païs de GLARIS, dont il ſe défioit, & pour être à portée de faire des courſes dans le païs de SCHWEITZ. Ce Canton, pour éloigner l'ennemi de ſes frontiéres, prévint ſes deſſeins & entra à main armée au mois de Novembre dans le païs de GLARIS, & en prit poſſeſſion ſans coup-ferir. GLARIS fut reçu dans la Confédération des Suiſſes & forma le ſixiéme Canton. (b.)

1351.

Glaris entre dans l'Alliance.

La

(a) *Tſch.*402, 403. *Siml.* 119. *Stetl.* 73.
(b) Glaris *continua cependant à acquitter religieuſement toutes les droitures, qui appartenoient au Monaſtère de* Seckingen, *juſqu'en*

1351. La Cavallerie du Duc d'Autriche étoit cantonnée aux environs de *Baden*, (*a*) ſes courſes ſur les terres des Zuricois les inquiétoient extrêmement; ils réſolurent de l'enlever. Ils s'aprochérent dans cette vûë le jour de Noël, avec 1300 hommes, de Baden; les Autrichiens ſe retirérent dans la Ville: les Zuricois brûlérent les fauxbourgs & détruiſirent les Bains. (*b*.) mais ils furent coupés dans leur Retraite près de *Tättvveil* entre Baden & Mellingen par le *Sieur d'Ellerbach*, qui s'y étoit mis en embuſcade avec 4000 hommes. Le Bourguemaitre *Braun*, qui commandoit les Zuricois, perdit la trémontane, & ſe ſauva ſecrètement; il auroit entraîné toute ſa troupe ſans la préſence

Combat de Tättvveil.

juſqu'en 1395, *que* Claire de Hohenklingen *Abbeſſe, permit à ce Canton de s'en racheter. Voyez Stumpf. l.6. c. 6. Tſchudi l. c. p.* 586. *& Chron. de Glaris p.* 164.

(a) *Tſchudi p.* 404. *Simler p.* 122.

(b) *Tſchudi* 405. *Stettler.*

ce d'esprit de *Rutger Mañes* & de *Jean* 1351.
Stucki, qui insinuérent aux Zuricois, que *Braun* s'étoit absenté pour aller hâter le secours qui étoit en marche pour les dégager. Cette nouvelle leur rendit toute leur ardeur, & ils marchérent courageusement aux ennemis. Une ruse qu'ils mirent en usage contribua beaucoup à leur faire remporter la victoire : Ils avoient enlevé à Baden beaucoup de Jumens, ils les firent avancer vers la Cavallerie ennemie, qui fut mise par ce moyen en désordre, dans ce moment ils furent joints par leurs Sujets de Pfeffiken, Wolrau, Richtisweil & Wädisweil qui étoient restés en arriére. Ce secours, que les deux partis crûrent plus fort qu'il n'étoit, fit prendre le parti de la retraite aux Autrichiens après une perte de 6 à 700 hommes. (*a*)

(a) *Bulling. Chr. Ms. l.* 8. *c.* 8. *Gerard de Roo Hist. Autr. l.* 3. *p.* 105. *Rhau. Chr. Ms. l.* 2. *c.* 2. *Stettl. p.* 74. *Etterlin f.* 41. *Tschudi* 406. *Guler Rhetia l.* 10. *p.* 150. *Simler p.* 123.

1352. Le second de Janvier de l'année suivante *Walther de Stadion* fit une course dans le païs de *Glaris* ; il fut repoussé près de *Nafels*, & y périt avec 50 des siens (*a*). Ceux de *Zug* eurent le même sort près d'*Art* : les Glaronnois poussérent leurs avantages, & mirent le siége devant la Ville de *Zug* au mois de Juin suivant. Le Duc ALBERT étoit cependant à *Königsfelden*, où il s'amusoit tranquilement à la chasse, pendant que ses Sujets étoient désolez par une guerre, qu'il s'étoit attiré légérement. Les Députez de *Zug* s'y rendirent pour implorer son secours : le Prince s'entretenoit avec son Grand-veneur, lors qu'ils furent admis à son audience ; à peine voulut-il écouter leur requête, & leur conseilla pour s'en débarasser de se donner aux Suisses. (*b*).

Ils

(a) *Tschudi Chr. Glar. p.* 110. *Stumpf. L. 6. c. 6.*
(b) *Simler p.* 124.

Ils suivirent ses ordres, & furent reçus dans la Confédération Helvetique, dont ils formérent le septiéme Canton. (*a*) 1352. *Zug est reçu dans l'Alliance.*

Ces divers succès des Suisses tirérent enfin le Duc d'Autriche de sa létargie. Il mit de nouveau le *siége devant Zurich* le 15 de Juillet : mais desespérant d'un heureux succès & las de la guerre il écouta les propositions du *Marggrave de Brandenbourg*, qui moyenna la paix aux conditions ; que le Duc reconnoîtroit l'alliance de GLARIS & de ZUG avec les SUISSES ; que cependant le

 Duc

(a) *Etterlin f. 40. Simler* 125. Zug *doit être une Ville fort ancienne, & avoir été du tems de Strabon la Capitale du Païs de* Toigenii *ou* Tuginii. *Voyés Strabon L. 7. Elle fut avec son territoire long-tems sous la domination des Comtes de* Lentzbourg Richentze *héritiére de ces Seigneurs la porta en* 1172. *dans la maison de* Kybourg. *Elle passa par le testament d'*Hartmañ le vieux *Comte de Kybourg entre les mains de l'Empereur* Rodolphe de Habsbourg.

1352. Duc feroit confervé dans la joüiffance des rentes & des droitures qu'il y poffedoit, & enfin que les Zuricois remettroient le Comte de Habsbourg en liberté. (*a*)

Berne entre dans la Confédération. Nous voici parvenus à l'époque, où la Ville de BERNE entra dans la Confédération Helvetique : Elle forma le huitiéme Canton. On diftingue encore de nos jours les *huit anciens Cantons*, come on les apelle, des Suiffes en général; parce que pendant 125 ans ils compofoient feuls le Corps Helvetique. Les Conquêtes qu'ils ont faites pendant ce tems-là, & qu'ils ont gouvernées en commun ont fait naître bien des petits interêts entr'eux, qui les ont engagé de s'affembler fouvent par leurs Députés. Ils ne réglérent d'abord dans ces Affemblées que leurs affaires particuliéres: Enfin

(a) *Etterlin f.* 41. *Bulling. Chr. Ms. l.* 8. *c.* 10. *Simler p.* 126. *Tfchudi Chron. de Glaris p.* 115.

fin les Princes voisins, quand ils avoient 1352.
des propositions à faire à la Nation y envoyérent leurs Ministres, & les *Diétes* devinrent le Centre des Négociations en Suisse. Les affaires qui concernent l'interêt général de la Nation ne se décident pas dans ces Assemblées à la pluralité des voix, les Députés de chaque Canton y aportent leurs Instructions particuliéres. Les Appels, les affaires de Finance, & ce qui concerne en général le gouvernement des païs, que les Cantons possédent en commun, se décident à la pluralité des voix; de sorte que chaque Député, dont chaque Canton a coutume d'en envoyer deux, a sa voix particuliére. On peut apeller des Causes d'une certaine importance pardevant les Cantons corrègens, où la pluralité décide.

La jonction de BERNE à la Confédération n'a pas peu contribué à la conservation de la Ligue des Suisses, & à l'établissement d'une certaine Police régu-

liére,

1352. liére, qui en conservant à chaque Canton sa Souveraineté absoluë a sçu prévenir par ses sages Ordonnances tout sujet d'une rupture ouverte, qui seroit sans exemple en Suisse, si à la honte de la Nation on ne s'étoit pas souvent refusé aux voyes amiables, que les Constitutions du Païs avoient sagement établies.

BERNE avoit beaucoup reculé ses frontiéres depuis une douzaine d'années, tant par des acquisitions à prix d'argent que par les armes. Les peuples des environs du Lac de *Brientz* & de la montagne du *Brunig* s'étant révoltés & ayant trouvé du secours auprès du Canton d'*Undervvalden* leur voisin, les autres Cantons s'entremirent & rétablirent la paix. (*a*). C'est à la même *Diéte*, qui se tint à ce sujet à *Lucerne*, que *Berne* fut admis dans la Confédération. Cette Ville, qui conservoit un souvenir

(a) *Stettler p.* 76. *Simler p.* 133.

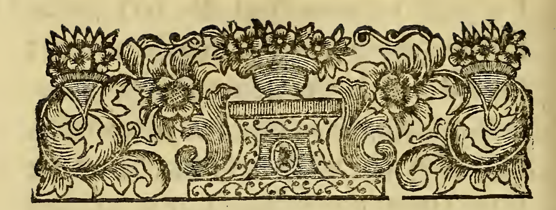
fouvenir reconnoiffant des fervices fi- 1352.
gnalés, que les trois Cantons lui avoient rendus dans la derniére guerre de Laupen, accepta avec plaifir la propofition qu'on lui en fit (*a*). l'Alliance ne fut proprement contractée qu'avec les trois Cantons : cependant le Traité portoit, que Berne donneroit du fecours à Zurich & Lucerne auffi fouvent que les trois Cantons le demanderoient, & que ceux-ci, quand ils feroient apellés par les Bernois leur procureroient le fecours de Zurich & de Lucerne. (*a*)

Fin du Troifiéme Livre.

(a) *Simler p.* 134.



LIVRE



HISTOIRE
DE LA
CONFÉDÉRATION
HELVETIQUE.

LIVRE QUATRIE'ME.

1353.



A Paix que la Maiſon d'Autriche venoit de conclure avec les Suiſſes n'étoit que ſimulée. Elle prétendoit, que l'Article du Traité, qui avoit réſervé ſes droits dans les Païs de *Glaris* & de *Zug*, comprenoit implicitement l'annullation de leur

leur Alliance avec les Suiſſes. (*a*) Le 1353.
Duc *Albert* porta cette affaire devant l'Empereur CHARLES IV, qui ſe rendit à ce ſujet à *Zurich* à la requiſition de ce Prince : cependant l'Empereur ne s'ex- 1354.
pliqua ſur cette affaire que l'année ſuivante. Il prétendit que les deux partis lui en devoient remettre la déciſion abſoluë, puiſqu'il ſe flatoit de trouver des expédiens pour l'accommoder à l'amiable. (*b*) Les Suiſſes ne voulurent pas accepter cette propoſition, à moins que par préliminaires l'Empereur ne voulut s'engager à ne pas toucher à leur Alliance. *Charles* fut fort irrité de cette condition, qu'il prenoit pour une marque de défiance de la part des Cantons qu'il ne croyoit pas mériter. Il moyenna cependant une Trève qui devoit durer auſſi long-tems qu'il la preſcrivoit & un mois au-delà. (*c*)

On

(a) *Tſchudi p.* 426.
(b) *Id. p.* 429. *Stettler p.* 77.
(c) *Tſchudi p.* 430.

1354. On fut bien-tôt convaincu que les Suiſſes ne s'étoient pas trompés ſur les diſpoſitions de l'Empereur envers eux, puiſque après deux mois ce Prince leur fit ſignifier, qu'il mettoit fin à la Trève. (*a*) Il ſe déclara en même tems en faveur d'Albert.

Les Autrichiens commencérent les hoſtilités le 18 de Juillet, & dix jours après le Duc mit de nouveau le *ſiége devant Zurich.* L'Empereur le joignit le 20 Août avec les troupes de Berne, de Soleure & de Schafhauſen & de pluſieurs Villes impériales d'Allemagne. L'Armée combinée ſe trouvoit forte de 40000 fantaſſins & de 4000 cavaliers. La garniſon de la Ville compoſée de ſes propres Citoyens & de quelques troupes, que ceux de Lucerne, d'Uri, de Schweitz, d'Underwalden, de Zug & de Glaris y avoient envoyées ne paſſoit pas le nombre de 4000 hommes. (*b*) Après

---

(*a*) *Tſchudi p.* 432. *Simler p.* 135. *Stettler p.* 78. (*b*) *Schodeler Ms. Stumpf. l.* 6. *c.* 19. *Tſchudi p.* 433.

Après avoir ſoutenu pendant trois ſe- 1354.
maines tout l'effort des ennemis, les Zuricois plantérent le 13 Septembre ſur une de leurs tours leur principale Banniére; les Armes de leur Ville ſurmontées d'une Aigle Impériale devoit rapeller aux troupes des Villes libres, qu'elles travailloient à opprimer un membre de leur propre corps; que l'interêt commun de leur liberté qui les devoit unir ne leur permettoit pas de travailler à les détruire. Ils s'adreſſérent en même tems ſecrètement à l'Empereur, qui intérieurement jaloux de la puiſſance des Autrichiens, las d'ailleurs d'une guerre dont il ne pouvoit lui revenir aucun avantage, écouta favorablement leurs Emiſſaires; la diviſion s'étoit jettée parmi ſes troupes, les Villes impériales ſervoient à regret contre Zurich: toutes ces circonſtances engagérent ce Prince à lever le ſiége. (*a*)

Albert

(a) *Schodeler l. c.*

1354. *Albert* dont l'Armée étoit fort affoiblie depuis la retraite des troupes de l'Empereur, & qui reçut avis que les Conféderés étoient en marche pour l'obliger à lever le siége, prit le parti d'abandonner son entreprise. (*a*) L'Empereur proposa peu après quelques moyens d'accommodement, qui n'eurent cependant pas lieu. On continua toute l'année à se faire la guerre par des courses qui désolérent le païs.

1355. Enfin l'année suivante le Duc consentit à la Condition préliminaire, que les Cantons avoient demandée, à savoir que *Zug* & *Glaris* demeureroient dans leur Alliance, & l'affaire fut remise à la décision de l'Empereur, qui prononça (*b*). 1°. Qu'on se restituëroit de part & d'autre ce qui avoit été enlevé pendant la guerre. 2°. Que les Zuricois ne recevroient point de Sujets Autrichiens

(a) *Simler p.* 135.
(b) *Id. p.* 136. *Tschudi p.* 436.

chiens au nombre de leurs Citoyens. 1355.
3°. Que ceux qui tenoient des fiefs les devoient reconnoître de leur Seigneur Suzerain, & que ceux qui auroient enlevé le bien d'autrui feroient tenus à le reftituer, ou à ce défaut, contraints d'en rendre raifon par devant les Juges ordinaires. 4°. Les Zuricois s'engagent à ne point faire d'Alliance avec les Sujets de la Maifon d'Autriche, & promettent de l'affifter contre ceux qui fe refuferoient aux voyes de Juftice. 5°. Cet article règle la forme de proceder dans les difficultés, qui pourroient naître entre les Autrichiens & les Suiffes. 6°. Que chaque partie fera maintenuë dans fes Alliances.

Le Duc d'Autriche peu fatisfait de cette prononciation de l'Empereur prétendit de nouveau, que par le premier article ce Prince avoit aboli l'Alliance de Zug & de Glaris avec les Cantons. Les Suiffes affemblés à Zurich en demandérent l'explication à l'Empereur, qui

1356. qui promit de les satisfaire dans peu (*a*). Il resta néantmoins dans le silence, que les Suisses interprêtérent en leur faveur; d'autant plus que le Sieur *de Buchheim* Ballif Autrichien fit peu après avec les Zuricois une ligue de cinq ans. (*b*).

On ne fut pas long-tems dans l'erreur: L'Empereur leur écrivit au commencement de Juillet, qu'il avoit prétendu par sa Sentence annuller leur Alliance avec Zug & Glaris (*c*). Les Suisses, qui ne s'étoient liés à recevoir sa Sentence que sous la condition préliminaire que l'Alliance subsisteroit, refusérent d'accepter cet éclaircissement. Ils firent entrer leurs troupes dans ces deux Cantons, & renouvellérent l'Alliance avec ces peuples (*d*). Plusieurs particuliers, qui s'entremirent, les engagérent à en écrire au Duc d'Autriche, qui étoit malade

(a) *Tschudi p.* 441. (b) *Id. p.* 442.
(c) *Id. p.* 446. & *Chr. de Glar. p.* 118.
(d) *Ibid. p.* 120. & *Tschudi p.* 447.

lade à *Vienne*. Le Duc *Rodolphe* son fils, 1357.
qui par son caractère doux & son amour pour la justice étoit fort consideré en Suisse, promit de s'y rendre lui-même; ce qu'il ne put éxécuter qu'au mois de Décembre de l'année suivante. Mais il n'osa pas prendre sur lui cette affaire, qui ne fut terminée qu'après la
mort du Duc Albert (a) sous les conditions suivantes. Zug & Glaris furent maintenus dans l'Alliance. La Maison d'Autriche conserva les droitures qu'elle y avoit, & pour mettre ces peuples à 1359.

(a) Albert II. *d'Autriche fils de l'Empereur Albert & d'Elisabeth de Carinthie mourut à Vienne le* 23 *Juillet* 1358. *laissant* Rodolphe, Albert III. *grand-pére de* l'Empereur Albert, *qui porta les Roïaumes de Bohéme & d'Hongrie dans sa Maison;* & Leopold, *qui fut tué à* Sempach 1386. Friderich *fils de Léopold fut pére de* Sigismond, & Ernest *son autre fils de* l'Empereur Friderich, *d'*Albert VI. *& d'Ernest.*

1359. à couvert des entreprises de ses Officiers qui auroient pû chercher à étendre leur autorité au-delà de ses justes bornes, elle s'engagea à choisir l'*Aman* du païs de Zug parmi les Citoyens de Schweitz, & le Ballif de Glaris parmi les Citoyens de Zurich. C'est ainsi que se termina enfin cette longue contestation; & la paix fut rétablie dans ces quartiers. (*a*) (†)

1367. *Guerre entre l'Evêque de Bâle, & Bienne.* Pendant qu'on travailloit à rendre la paix à la partie Septentrionale de la Suisse, il s'éleva dans sa partie Méridionale des troubles qui la mirent en armes. Ce fut à l'occasion de la Ville de *Bienne*. Nous avons remarqué dans le

(*a*) *Tschudi p.* 449, 451. *Simler p.* 138. *Stettler p.* 78.

(†) *Jusqu'à l'an* 1363. *le Monastère de* Wettingen *avoit conservé dans le Canton d'*Uri *plusieurs fiefs. Cette guerre lui ayant rendu la recouvre des rentes difficile & onéreuse, il vendit ses Droitures au Canton. Voyés Hergot. T.* 3. *f.* 715.

le ſecond Livre de cette Hiſtoire, com- 1367.
ment cette Ville dans ſon origine Impériale, paſſa ſous la domination de *l'Evêque de Bâle.* Elle s'étoit alliée pluſieurs fois avec *Berne,* comme en 1278, 1303, 1306 & 1344: Enfin en 1352. l'Alliance entre ces deux Villes fut renduë perpétuelle (*a*); ce n'étoit pas la ſeule Alliance de Bienne. Elle étoit liée depuis l'année 1311 avec *Fribourg*, & depuis 1334 avec *Soleure*, ſans que les Evêques de Bâle euſſent penſé à y mettre aucune oppoſition. *Jean de Vienne* s'éleva contre l'alliance perpétuelle avec *Berne*: il ſe ſaiſit de la perſonne de pluſieurs des principaux Bourgeois de Bienne, ſur le refus qu'ils firent de renoncer à cette Alliance. Les Bernois marchérent à leur ſecours. L'Evêque qui ne ſe crût pas aſſez fort pour leur tenir tête ſe mit en ſûreté dans ſon Chateau de *Schloſsberg*

 ſi-

(a) *Stettler p. 66.*

1367. ſitué au haut du Lac *(a)*. Le Comte *Rodolphe de Nidau*, qui failoit ſa réſidence dans le Chateau de ce nom, qui eſt au bas du Lac à une demi lieuë de Bienne, ſe rendit maître de cette Ville, la pilla & la brûla *(b)*. Le ſecours des Bernois arriva trop tard; ils s'emparérent néanmoins du Chateau de Bienne & délivrérent les Bourgeois qui y étoient détenus; ayant enſuite mis le ſiége devant la *Neuveville* bâtie au pied du Chateau de *Schloſsberg* ils ne purent s'en rendre maîtres.

1368. Ils firent l'année ſuivante une courſe dans la *Vallée de St. Imier*. L'Evêque raſſembla ſes forces dans la *Prevôté de Môtier*: Les troupes de *Berne* & de *Soleure* devoient ſe joindre à *Maleray* entre Tavanne & Môtier; les Bernois furent arrêtés à un paſſage coupé dans le roc, qu'on

(a) *Schodeler Ms. Stettler. p.* 81. *Simler p.* 330.
(b) *Tſchudi p.* 467.

qu'on nomme *Pierre Pertuis*, (*a*) qui 1368.
étoit occupé par les troupes de l'Evêque ; ils forcérent le passage, & arrivérent au rendez-vous fort à propos pour dégager les Soleurois, qui ayant été attaqués avant la jonction, par les ennemis, avoient couru le danger d'être accablés par leur nombre. L'aproche des Bernois fit prendre la fuite à ces derniers qui perdirent beaucoup de monde

---

(a) Pierre Pertuis *ou* Pierre Port *est un passage coupé dans le Roc d'une chaine de montagnes qui séparoit anciennement les* Rauraciens *des* Helvetiens, *& qui est tout proche des limites qui séparent aujourd'hui la* Prevôté *de la* Valée de St. Imier. *C'est au-dessous de ce Roc que la Riviére de* Birs *prend sa source. On voit encore de nos jours au haut du Roc l'Inscription suivante :*

NUMINIBUS AUGUST.
VIA FACTA PER
.VR... VM PATER. VM.
II VIR. COL. HELVET.

1368. dans la retraite. (*a*) L'Evêque de plus en plus irrité contre les Alliés de Bienne engagea plusieurs fiefs de l'Eglise pour amasser de l'argent; & entr'autres la Ville d'*Olten* avec son territoire (*b*) au Comte de Nidau

(a) *Schodeler Ms. Tsch. p.468. Stettl. p.82.*

(b) Olten *faisoit anciennement partie du* Landgraviat de Buchsgeu, *qui appartenoit aux Comtes de Frobourg.* Loüis Comte de Frobourg *se reconnut Vassal de l'Evêché de Bâle pour Olten & Walenbourg en* 1277. *Cette Maison fut héritée par les* Kybourgs *du chef d'Elisabeth mariée à l'un d'entr'eux, & par* Rodolphe Comte de Nidau *tué à Laupen, du chef d'une autre Elisabeth aussi femme de ce dernier;* Rodolphe *leur fils, qui étoit aussi* Comte de Neufchatel *par Isabelle son épouse fut tué en* 1375. *Neufchatel retourna à Isabelle sa veuve: l'Héritage du Comte passa à ses sœurs.* Anne *porta les Comtés de* Nidau *& de* Buren *à* Hartmañ de Kybourg, & Verene *le* Landgraviat de Buchsgeu & la Comté *de Frobourg à* Simon Comte de Thierstein *leurs maris. Verene eut deux fils* Otton & Simon *de Thierstein. Otton Landgrave du Buchsgeu* &

dau (*a*): mais demandant ensuite le passa- 1368.
ge sur le pont qui y est bâti sur la Riviére de l'Aare, pour tomber sur les terres de Berne, le Comte le lui refusa. Ses troupes s'étant dispersées il prêta l'oreille à l'accommodement qui lui fut proposé, par lequel les Bernois devoient lui payer 30000

& Seigneur de Farnsberg vendit en 1412 Bipp *à la Ville de* Soleure : *Les* Bernois *y formérent des prétentions ; il fut règlé en* 1413, *que* Berne *&* Soleure *posséderoient ce Balliage en commun. Il resta à Berne seul par un traité de partage fait peu de tems après. Les deux Comtesses de Nidau* Anne *&* Verene *avoient déja vendu à cette Ville en* 1373 *une partie de la* Comté d'Arberg, *que leur Pére avoit achetée en* 1325. *de Catherine de Kybourg fille de Hartmann & d'Elisabeth de Frobourg. Leur Mére avoit épousé en secondes nôces Jean III de Habsbourg, & Jean IV leur fils, frére uterin de ces Princesses eut en partage de la Maison de Frobourg la Comté de* Homberg *en* 1377, *que Rodolphe Comte de Habsbourg avoit déja cedée en* 1364 *aux Ducs d'Autriche Rodolphe, Albert & Leopold.*

(a) *Shodeler l. c.*

1368. 30000 gouldes. (*a*) Cette somme exorbitante, qui devoit se lever sur les particuliers les irrita contre le Gouvernement ; ils tramérent une Conspiration, qui fut néanmoins étoufée heureusement par la mort de la sentinelle qui devoit sonner le Tocsin, & qui n'eut d'autre suite que le bannissement de plusieurs Bourgeois, qui se trouvérent impliqués dans le complot. On n'avoit livré à l'Evêque que 3000 gouldes, & le Gouvernement se trouva dans l'impossibilité de ramasser une somme plus considérable. (*b*)

Les Suisses après ces événemens profitérent de la paix qui règnoit parmi eux pour faire des Règlemens de Poli-
1370. ce & des Ordonnances Militaires. On convint de certains Articles, qu'on nomma le *Pfaffenbrief*, & qui furent confirmés

(a) *Tschudi p.* 469.
(b) *Schodeler Ms. Stettler p.* 83.

firmés en 1481. à *Stanz*. Ils concernent 1370.
le Mode de proceder dans les difficultés entre des Parties reſſortiſſantes de différente Juriſdiction, & ſur-tout pour ceux qui relevoient des Moines. (a). 1375.

Guerre des Anglois en Suiſſe.

On vit quelques années après, la Suiſſe inondée d'une Armée d'Etrangers, qui après avoir ravagé l'Alſace & le Suntgau menaça l'Helvetie d'une déſolation générale. C'étoient des *Anglois*, qu'on nomma dans le païs les *Guglers* d'après une eſpèce de Chapeau, dont ils étoient couverts, qu'on nomme en Langue Allemande *Gugelhut*. Voici ce qui les amena. Le Duc LEOPOLD D'AUTRICHE mort en 1326. avoit laiſſé une fille unique, qui portoit le nom de *Catherine*, qui fut mariée au Sire *de Coucy*, un des plus gros Seigneurs de France. La dotte de cette Dame avoit été aſſignée ſur pluſieurs Villes & Chateaux de l'Alſace & de l'Argeu: Le Sire de Coucy

(a) *Tſchudi p.* 472.

1375. Coucy ne se mit jamais en possession de ces Domaines. Son fils *Enguerand*, qui s'étoit marié à une Princesse d'Angleterre, les reclama ; les Ducs d'Autriche ayant refusé de les lui remettre, de Coucy profita de la Trève, qui venoit de se conclure entre la France & l'Angleterre, & se fit suivre de plus de 40000 hommes de cette Nation, résolu de maintenir son droit par les armes. *Leopold d'Autriche* se fortifia de l'Alliance des Suisses & se prépara à opposer ses forces à celles des ennemis. Ceux-ci s'aprochérent des frontiéres de l'Helvetie environ la St. Martin de l'année 1375. Les Suisses firent cantonner des troupes dans les endroits de passage ; les Lucernois & les Zuricois se postérent à *Sur* dans l'Argeu ; les Bernois avec quelques troupes Autrichiennes commandées par le Baron Pierre de Thorberg occupérent *Herzogenbuchsé* qui apartenoit à ce Seigneur : Mais ne voïant aucun mouvement parmi les Sujets d'Autriche, ni parmi ceux du Comte de

de Nidau, qui étoient les plus expo- 1375.
ſés à la premiére fureur des ennemis, & que les Princes ne faiſoient point garder leurs frontiéres, quoiqu'à Balſtal & à la Cluſe le paſſage fût preſqu'imprenable s'il eut été défendu, toutes les troupes Suiſſes par le conſeil du Baron même ſe retirérent dans leurs Villes. (*a*)

Les Anglois trouvérent le païs ouvert; Ils entrérent par *Walenbourg*, qui fut pris & démoli; *Balſtal* eut le même ſort: Ces deux Villes apartenoient au Comte de Nidau, qui fut ſoupçoñé de les avoir ſacrifiées dans l'eſpérance, que les Bernois ſes eñemis ſoufriroient le plus de la fureur des Anglois. Si ſes vûës étoient telles, il n'eut pas la conſolation d'en voir l'effet, puiſqu'il fut tué peu après dans ſa Ville de *Buren* par ces mêmes Anglois, auxquels il avoit ouvert le païs. De Buren, les Anglois s'étendirent le

(a) *Schodeler Ms. Tſchudi p.* 304. *Stettler p.* 84. *Tſchudi p.* 463, 484, 486. *Stettler p.* 85.

1375. le long de l'Aare jusqu'à *Olten* ; ils démolirent les Chateaux d'*Altreu*, d'*Aarvvangen*, *de Fridau* & quelques autres ; s'avancérent jusqu'à la *Reuss* ; passérent cette riviére ; ensuite la *Limat*, & mirent tout le païs jusqu'à *Wettingen* à feu & à sang. (*a*). Marchant ensuite contre *Willisau* au nombre d'environ 3000 hommes & s'étant campés près de *Sempach* à un Village nommé *Büttisholz*, ils furent arrêtés par 600 Suisses de *Lucerne*, *Schvveitz*, *Undervvalden* & de l'*Entlibuch*, & repoussés avec perte de 200 hommes (*b*). Un autre détachement des mêmes Anglois sous les ordres du *Sieur de Frant* prit sa marche depuis *Willisau* le long du *Jurat* contre *Arberg* & *Nidau*, & s'avança jusqu'à *Anet*, Village qui est près de *Cerlier*. Les habitans de ces Contrées avec ceux de

---

(a) *Schodeler Ms. Etterlin f.* 43. *Stettl. p.* 85.

(b) *Schodeler l. c. Stumpf. l.* 7. *c.* 35.

de Laupen & quelques Bernois les atta- 1375.
quérent le 24 de Décembre à *Anet*, & leur tuérent 300 hommes. (*a*). Le *Duc de Galles* un des principaux Généraux des ennemis étoit campé avec un Corps confidérable à *Fraubrunnen* entre Berne & Soleure. Plongés dans un profond fommeil avec la fécurité de gens, qui n'avoient point encore rencontré de réfiftance, les Anglois furent furpris par les Bernois la nuit du 26 au 27 de Décembre. Il n'y eut prefque de combat que dans le Monaftère, où les principaux Officiers de l'Armée étoient logés, & où l'on fe battit dans les allées & dans les chambres homme à homme: le refte de la troupe fut défait & difperfé dans l'obfcurité avant qu'ils euffent le tems de fe mettre en défenfe. On fait monter leur perte à 800 hommes, dans le tems que les Bernois n'en doivent

(a) *Etterlin & Schodeler l. c.*

1375. veut avoir perdu que cinq dans la mêlée, & une vingtaine qui étoient reſtés en arriére pour piller. (*a*) (†)

Le *Sire de Coucy* avoit ſon quartier général dans l'Abbaïe de *St. Urbain*: les différents échecs, qu'il venoit de recevoir, le peu de diſcipline qu'il y avoit dans ſa troupe, jointe à la difficulté de la faire ſubſiſter dans un païs qu'il venoit de ruiner, lui firent prendre le parti de la retraite. Il retourna dans l'Alſace, qu'il acheva de déſoler.

L'EVEQUE DE BASLE; qui formoit des prétentions ſur la *Comté de Nidau*, qu'il prétendoit lui être dévoluë come relevant de lui par la mort du dernier Comte de ce nom, s'en mit en poſſeſſion, & pour ſe rendre les Bernois favorables, il renonça à la ſomme que cette République lui devoit. (*b*).

Les

(a) *Etterlin f.* 44.

(†) *On voit encore de nos jours le moniment de cette mémorable action près de*

Les Comtes de *Kybourg* & de *Thierstein* héritiers de celui de Nidau reprirent la Ville de ce nom ; & ayant livré un combat à l'Evêque près de *Schvvadernau*, dans lequel ils firent plusieurs prisonniers de considération, & entr'autres le Sieur *de Nans* neveu de l'Evêque, ils obligérent ce Prélat pour les racheter de renoncer à toutes ses prétensions. (*c*) 1376.

Les deux Comtes que nous venons de nommer vendirent ensuite les Comtés de Nidau & de Buren aux Ducs d'Autriche, 1379.

---

de Fraubrunnen. D'un côté il y a une Inscription Allemande, de l'autre on lit ces Vers Latins.

Uxoris dotem repetens Cussinus amatæ
Dux Anglus, frater quam dabat austriacus.
Per mare trajecit validarum signa cohortum,
Miles ubique premens arva aliena jugo.
Hoc rupère loco Bernates hostica castra,
Multos & cum justo Marte dedère neci.
Sic Deus omnipot. ab apertis protegat Ursum
Protegat occultis hostis ab insidiis.

(b) *Tschudi p.* 488. *Stettl. p.*86.*Schodel.*
(c) *Stettler p.* 87. *Schodeler.*

1379. d'Autriche, qui les cedérent au *Sire de Coucy* : Cependant les Autrichiens continuérent à entretenir des garnisons dans les Villes & Chateaux de ces deux Comtés (*a*).

Le Comte de Thierstein en son particulier donna au Comte Rodolphe de Kybourg, Landgrave de Bourgogne son Neveu, la Ville de *Wietlisbach*, avec les Seigneuries de *Pipp* & d'*Erlisbourg* pour sûreté d'une grosse somme que ce dernier lui avoit avancée. Le Landgrave ayant eu quelques difficultés à ce sujet avec la Ville de *Soleure*, s'allia avec le Comte Theobald de Neufchatel pour s'en faire raison par les armes. Ces Princes se ménagérent une intelligence dans la Ville, qu'ils se proposoient de surprendre la nuit du 10 de Novembre; mais leur dessein ayant été éventé, échoüa. Les Soleurois firent leurs plaintes aux Suisses :

(*a*) *Idem.*

Suiſſes : Ceux-ci qui ſoupçonnoient 1383.
que le Duc d'Autriche pourroit bien avoir trempé dans cette entrepriſe, voulurent en être éclaircis par lui-même. Le Duc leur promit de reſter parfaitement neutre dans cette guerre. (*a*) Les Bernois & les Soleurois la commencérent par des courſes ſur les terres du Landgrave, qui furent preſque toûjours accompagnées d'un ſuccès heureux (*b*). Enfin les deux Villes avec le ſecours des Suiſſes mirent *le Siége devant Berthou* avec une armée de près de 20000 hommes (*c*). Après un Siége de 6 ſemaines les aſſiégés ofrirent de ſe rendre dans trois ſemaines, au cas qu'ils ne fuſſent pas ſecourus dans ce tems: leur propoſition fut acceptée à condition qu'il y auroit une Trève juſqu'à ce tems-là : Le

(a) *Hafner Chron. de Soleure T.* 2.
(b) *Stumpf l.* 13. *c.* 4. *Tſch. p.* 507.
(c) *Schodeler*, *Stettler p* 89.

1383. Le Comte de Montfort en profita pour ſe jetter dans la Ville avec 200 chevaux Autrichiens. Les aſſiégés, après avoir reçu ce renfort, ne voulurent plus ſe rendre. Les Suiſſes irrités contre le Duc d'Autriche, qui contre ſa parole donnée avoit pris parti dans cette guerre, ſe retirérent chez-eux, & en laiſſérent le poids à Berne & Soleure ſeuls.

1384. Le *Landgrave Rodolphe* étant mort dans ces entrefaites, ſes fréres *Berthold* & *Ego* remirent la déciſion de leurs demêlés avec Berne à l'arbitrage des Cantons, qui prononcérent le 7 d'Avril: que la Comté de *Thun*, que *Hartmann* de Kybourg avoit engagée aux Bernois en 1375, leur reſteroit en propre, & que *Berthold* & *Ego* ſes fils leur vendroient la Comté de *Berthou* pour 30800 Gouldes. (*a*)

Origine de la guerre de Sempach. Le ſecours, que le Duc d'Autriche avoit

(a) *Tſchudi p.* 510. *Schodeler.*

avoit prêté au Landgrave de Bourgo- 1384.
gne contre ſa parole, avoit irrité les Suiſſes contre ce Prince, comme nous venons de le dire. Les Cantons de *Zurich*, de *Berne* & de *Zug* & la Ville de *Soleure* entrérent contre lui dans la Ligue des Villes Impériales, qui venoit de ſe former en Allemagne. Celui de Schweitz ne crut pas que la Trève, qui ſubſiſtoit encore entre les Suiſſes & la Maiſon d'Autriche, leur permit d'entrer dans une alliance, qui lui étoit oppoſée; ils en détournérent pareillement les quatre autres Cantons (*a*). Leur fidélité à obſerver le traité ne les garantit pas des nouvelles entrepriſes du Duc *Leopold*. Ce Prince établit un nouveau
péage à *Rothenbourg*, qui fut fort à 1385.
charge aux Lucernois (*b*). Le Peuple

 s'atroupa

(a) *Etterlin f.* 45. *Tſch. p.* 512. *Stettl. p.* 90. *Siml. p.* 139. *Rähmann Ms.*
(b) *Schodeler Tſch. p.* 510. *Stumpf. l.* 13. *c.* 5, 6.

1385. s'atroupa à l'infçu de fon Magiftrat le 28 de Décembre ; marcha en fureur contre *Rothenbourg*, & démolit le Château & les Murailles de cette Ville fans toucher ni aux biens ni à la vie de perfonne.

1386. Les Autrichiens réfolurent de venger cet afront, & fe préparérent à une guerre ouverte. Les Lucernois reçurent les Villes de *Sempach* & de *Richenfée* & le païs d'*Entlibuch* à compofition (*a*). Les Suiffes mirent une garnifon de 200 hommes dans *Richenfée*, qui ne fe trouva pas affés forte pour garantir cette Ville de la fureur des Ennemis. Les Autrichiens la prirent d'affaut, & égorgérent ou jettérent dans le Lac tous les Habitans fans diftinction d'age ni de fexe ; il ne refta pas une pierre fur l'autre dans toute la Ville, & il ne doit pas s'être échapé un feul de fes Habitans.(*b*)
Les

(a) *Tfch. p.* 520. *Siml. p.* 140. *Rähmann.*
(b) *Schodeler.*

Les troupes de Zurich, de Lucerne 1386.
& d'Uri prirent le Château & la Ville de *Meyenberg*, & y laissérent garnison. Les Autrichiens s'en étant aprochés sans bruit attirérent une grande partie de la Garnison dans une embuscade, & lui tuérent 81 hommes (*a*). Les Cantons sur cette nouvelle craignirent pour Meyenberg le même triste sort, qu'avoit essuïé Richensée, ils en retirérent leur Garnison, & après avoir mis tous ses Habitans & leurs effets en sureté, ils mirent le feu à la Ville (*b*). C'étoit ainsi que cette cruëlle Guerre se faisoit par la désolation de tout le païs.

Enfin le DUC LEOPOLD se rendit en personne en Suisse pour la continuer avec plus de vigueur. Il avoit fait courir le bruit, que son dessein étoit d'assiéger Zurich; ce qui engagea les Can-

(a) *Etterlin f.* 46. *Simler p.* 141.
(b) *Schodeler.*

1386. tons de Lucerne, Uri, Schweitz, Underwalden, Zug & Glaris d'y jetter 1600 hommes (*a*). Ces troupes y séjournérent une quinzaine de jours, & faisoient des courses continuelles dans la Thurgovie. Elles en sortirent alors sur l'avis que le Duc avoit résolu le siége de *Sempach*, & arrivérent devant cette Ville le 9 Juillet en même tems que Leopold. (*b*)

Les sept Cantons demandérent alors le secours des Bernois; ceux-ci s'en excusérent en les priant de considérer, qu'ils ne faisoient que de sortir d'une guerre ruineuse avec le Landgrave de Bourgogne; qu'ils devoient plus de 60000 Gouldes; que la Ville de Fribourg, celles de Nidau & Buren étoient munies de fortes garnisons Autrichiennes, qui menaçoient continuellement leur

(a) *Tsch. p.* 524.

(b) *Etterlin f.* 47. *Räbmann. Stumpf. l.* 13. *c.* 6. *& l.* 7. *c.* 35.

leur païs (*a*). Ils n'ajoutérent pas une circonstance, qui étoit peut-être la principale qui les mettoit dans l'impossibilité de remplir leurs engagemens envers les Cantons : Leur Bourgeoisie chargée par les impositions, que leur précédentes guerres & les grandes acquisitions qu'ils avoient faites à prix d'argent, avoient rendues nécessaires, puisqu'ils n'avoient point alors de fond public, étoit prête de se soulever à tout moment. 1386.

L'Avantgarde Autrichienne, qui étoit de 1400 hommes, commit dans sa marche toute sorte d'excès (*b*). *Rutschmann de Reinach* s'aprocha des murailles de *Sempach* monté sur un char rempli de cordes, & menaça de faire pendre tous les Bourgeois avant le coucher du Soleil (*c*). Le Duc suivit son Avantgarde de

Bataille de Sempach.

(a) *Etterlin f.* 46. *Schodeler.*
(b) *Stettler p.* 92.
(c) *Bulling. Chr. Ms.*

1386. de près, & fit ſaccager & bruler tous les environs de la Ville (*a*). Son Armée étoit de 4000 hommes choiſis, parmi leſquels ſe trouvoient un grand nombre de Princes, de Comtes, & une Nobleſſe diſtinguée, tous armés de pied en cap. Les Conféderés n'étoient pas au-delà de 1300, tous mal armés & à pied; ils n'avoient pour toute arme que leurs grandes épées & leurs Halebardes, & pour couvrir leurs corps que des petits batons, qu'ils attachérent ſur leurs bras, pour ſe garantir des coups.

L'ordre de Bataille qu'ils formérent étoit ſerré, & repréſentoit la forme d'un coin. Un Soldat étoit ſuivi de deux, ceux-ci de quatre, & ainſi de ſuite (*b*). Ce fut dans cet ordre, que cette poignée de monde s'avança courageuſement contre l'Ennemi. Le Chevalier *Ulric de Haſenbourg*, en voyant la contenance

(a) *Tſchudi p.* 525.
(b) *Rähmann.*

contenance aſſurée des Suiſſes, fut d'a- 1386.
vis d'éviter la Bataille ce jour-là, & d'attendre le renfort, que le Baron *Jean de Bonſtetten* devoit amener; il ne fut pas écouté.

Le Duc & tous les Seigneurs qui l'accompagnoient deſcendirent de cheval & ſe mirent à la tête de leurs troupes (*a*). La Victoire parut d'abord ſe déclarer en faveur des Autrichiens; les Suiſſes ne pouvoient pas entamer le front de leur Bataillon, qui étoit hériſſé de longues piques, Enfin deux Gentilshommes d'Uri & d'Underwalden la fixérent de leur côté. Le prémier nommé *Antoine Zer Port*, ordonna aux Soldats, qui étoient armés d'Halebardes, de fraper ſur les piques, qu'il ſavoit être creuſes pour être maniées plus aiſément; il eſpéroit qu'elles ne réſiſteroient pas aux coups, & l'événement le

(a) *Schodeler*, *Räbmann.*

1386. le justifia. L'autre qui s'apelloit *Arnold de Winkelried*, Chevalier, dévoüa sa vie au salut de sa Patrie ; il empoigna autant de piques qu'il en put saisir, & affrontant une mort inévitable, ce généreux Gentilhomme facilita à ceux qui le suivoient le moyen d'atteindre leurs Ennemis, & de pénétrer dans leurs rangs. Parvenus à faire usage de leurs armes, rien ne put résister à l'impétuosité de leur attaque ; la pésanteur de l'armure des Autrichiens & l'excessive chaleur du Soleil les rendirent également incapables de se défendre & de reculer : la fuite qu'ils virent prendre aux Valets, qui tenoient leurs chevaux, acheva de les décourager.

Le *Duc* fut sollicité plusieurs fois pendant le Combat de mettre sa vie en sureté ; trop généreux pour suivre ce conseil, ce Prince préféra une mort glorieuse au milieu des siens à une fuite honteuse, & remarquant que sa Banniére étoit en danger, il y accourut & fut

ſut tué en la défendant. Alore la déroute devint générale, les Suiſſes ne 1386.
pourſuivirent point les Ennemis, dont ils auroient pû ne pas laiſſer échaper un ſeul. La perte des Autrichiens ſe monta à 2000 hommes, parmi leſquels on comptoit 676 Gentilshommes des premieres Maiſons de l'Allemagne & de l'Argovie (†), & entre autres 350 Caſques

(†) Etterlin *nomme plusieurs des Gentilshommes de distinction de l'*Argeu &c. *qui périrent avec* Leopold: *Jean d'*Ochſenſtein, *le Margrave Otton de* Hochberg, *deux Comtes de* Thierſtein, *Jean de* Haſenbourg, *le Comte Jean de* Furſtenberg, *Friderich de* Munſtral, *Walther de* Geroldſeck, *le Comte de* Zollern, *Walther* de Dick, *un* Landeck, *Martin* Maltener, *Otton de* Waldbourg, *deux de* Griffenſtein, *deux de* Stauffen, *deux de* Signau, *Albert de* Rechberg, *Ulrich de* Thierberg, *deux de* Klingen, *deux d'*Andlau, *trois de* Rattenhauſen, *trois de* Bärenfels, *trois de* Ratberg, *Wernher*

1386. ques couronnés. Les Suisses perdirent 200 hommes dans cette mémorable action, qui loin de mettre fin à cette guerre, comme ils l'avoient espéré, ce qui les avoit aparemment engagé à épargner le sang Autrichien, en ne poursuivant pas les fuyards, ne fit que l'irriter de plus en plus. (*a*)

Plusieurs Princes & Villes d'Allemagne declarérent la guerre aux Suisses. Les Ducs *Guillaume* & *Leopold*, fils du Duc d'Autriche, qui venoit d'être

---

ber de Flaxland, *deux de* Hattstatt, *deux* Schnewlin, *deux* Waldner, *Hugue de* Schönau, *Rodolph de* Landsberg, *Wernher de* Lichtenfels, *deux de* Wiswyl, *Jean* de Hus, *Henri* de Stein, *Henri de* Schellenberg, *Berthold* Grat, *deux de* Halweil, *Sigmund de* Tegerveld, *quatre de* Rheinach, *Burcard de* Masmünster, *deux de* Mulinen, *qui furent enterrés à Königsfelden, ou on voit encore leurs armes dans l'Eglise.*

(a) *Etterlin*, *Schodeler*, *Stumpf l.* 7. *c.* 35. *Stettler p.* 94.

d'être tué, & le Duc *Albert* ſon frere ſe rendirent en Helvétie & firent de grands préparatifs de guerre. Les courſes continuoient toûjours pendant ces entrefaites par les partis des deux côtés. Pluſieurs Villes Impériales, qui étoient en alliance avec l'un ou l'autre des Cantons cherchérent inutilement à négotier une Trève (*a*). Les *Bernois* ne purent enfin plus ſe refuſer aux inſtances réïterées, que leur avoient faites les Cantons de ne pas les abandonner dans leurs dangers, eux qui avoient donné tant de preuves à cette Ville d'une amitié déſintereſſée, & qui n'avoient jamais héſité un moment de voler à leur ſecours auſſi ſouvent qu'ils en avoient été requis. Déja ils commençoient à taxer cette République d'être plus attentive à ménager ſes interêts particuliers, qu'à défendre ceux de la cauſe commune 1386.

(*b*) *Tſchudi p.* 534.

1386. mune (*a*). *Berne* déclara donc enfin la guerre à la Maiſon d'Autriche, & ravagea les terres de Fribourg & de la Comteſſe de Valengin.

Dans ces entrefaites ceux de Zurich, d'Uri, de Schweitz, d'Underwalden & de Glaris s'emparérent au mois d'Août de *Weſen* & de quelques lieux circonvoiſins. (*b*)

Les Ducs d'Autriche fatigués enfin de cette guerre acceptérent les propoſitions d'une Trève, qui leur furent renouvellées, & qui fut ſtipulée le 8 d'Octobre pour durer depuis la St. Gal juſqu'à la Chandeleure de l'année ſuivante, & qui à cette époque fut encore prolongée d'une année. On apella cette Trève la mauvaiſe paix; parce qu'elle fut obſervée avec peu de régularité de la

---

(a) *Stettler p.* 95.

(b) *Etterlin f.* 51. *Schodeler l.* 10. *c.* 28. *Tſch. Chr. de Gl. p.* 133.

la part des Autrichiens. Au mois de 1388.
Février de l'an 1388 elle fut prolongée de 9 jours, & après qu'ils furent écoulés, ſans que pendant cet intervale on pût parvenir à une bonne paix, la guerre recommença avec la même fureur.

Les Autrichiens reprirent d'abord *Weſen* par ſurpriſe au moyen des intelligences, qu'ils avoient dans la Ville, & égorgérent le Ballif des Cantons, *Conrad von der Au* d'Uri, avec les Suiſſes qu'il avoit auprès de lui; ils y mirent une garniſon ſi nombreuſe ſous les ordres du *Comte de Werdenberg* & du *Baron de Thorberg*, que les Conféderés perdirent l'eſpérance de la retirer de leurs mains (*a*). *Glaris* étoit expoſé à des incurſions continuelles depuis Weſen, qui eſt ſur leurs frontiéres. Les Cantons conſeillérent à cet Allié de faire ſa paix particuliére pour s'en mettre à couvert : mais les deux Seigneurs, que

(a) *Schodeler.*

1388. que nous venons de nommer, exigérent des conditions si dures, que le Traité ne put avoir lieu (*a*). Les Autrichiens se préparérent à une invasion dans le païs de *Glaris* (*b*). Ils rassemblérent au raport du Seigneur de *Klingenberg*, qui a écrit les événemens arrivés de son tems, autour de *Wesen* un corps de 8000 hommes. Le Comte de *Werdenberg* devoit pénétrer dans le païs par *Kerenzen* & *Beglingen* avec 2000 hommes, & les 6000 restans devoient y tomber du côté de *Wesen*.

Bataille de Näfels. Les Glaronois avoient élevé de ce côté-là un rempart couvert d'un fossé, on appelle ces défenses dans la langue du païs des *Letze* ou *Landvvehren*. 50 hommes de Schweitz gardoient ce passage avec les Habitans du païs sous les ordres de *Mathys de Buhlen*: Les Autrichiens

(a) *Tsch. p.* 543. & *Chr. de Gl. p.* 145. *Stumpf l.* 13. *c.* 7.

(b) *Stumpf l.* 10. *c.* 18. & *l.* 6. *c.* 6.

trichiens s'en aprochérent le 9 d'Avril. 1388.
Buhlen n'avoit que 350 hommes à opposer aux ennemis ; il se trouvoit trop foible pour leur résister, ce qui l'engagea à se retirer vers le penchant d'une montagne à un endroit, qui se nomme *bei der Ruti*, suivi d'environ 400 des siens. Les Ennemis pénétrérent dans le païs; brûlérent *Näfels*, & se répandirent dans la campagne pour la piller: tombant ensuite sur cette poignée de Glaronois, ils furent reçus avec une grêle de pierres. Les Autrichiens s'étant retirés un peu en arriére pour s'en mettre à l'abri, les Glaronois profitérent de ce mouvement & donnérent avec une si grande fureur dans leurs troupes, qu'elles furent forcées de prendre la fuite après un combat de cinq heures: les Glaronois les poursuivirent avec vivacité, & les ayant atteints au pont de la *Lint* près de Wesen, où s'étoient ramassés environ 700 Glaronois, le combat s'y renouvella ;

N grand

1388. grand nombre d'Autrichiens, qui dans la précipitation de leur fuite n'avoient pas fait attention que le pont se trouvoit rompu, se noyérent. On fait monter leur perte dans cette journée à 2500 hommes dans le tems que celle des Glaronois ne passa pas le nombre de 55. Le Comte de Werdenberg informé de cet échec prit le parti de la retraite (*a*). La troupe victorieuse s'avança vers *Wesen*; elle trouva la Ville abandonnée, tous les Habitans s'en étoient sauvés pour éviter la vengeance de ceux de Glaris; ils pillérent la Ville. (*b*)

Prise de Nidau, de Buren &c.

Les Garnisons de *Nidau* & de *Buren* désoloient le voisinage par leurs brigandages. Les Villes de *Berne* & de *Soleure* mirent le Siége devant ces Places, & s'en rendirent Maîtres le 12 d'Avril & le 7 de May. Berne en son particulier s'empara au mois de Juillet d'*Underseen*

(a) *Tsch. Chr. Glar. p.* 152.
(b) *Stumpf l.* 10. *c* 28.

d'*Underseen* & du *haut Simmenthal.* (a) 1388.
Les autres Cantons étoient occupés au Siége de *Rapersvveil.* Ils ne purent s'en rendre Maîtres malgré un assaut général, qu'ils livrérent à cette Ville le 1r de May : la perte qu'ils firent dans cette occasion leur fit prendre le lendemain le parti d'en lever le Siége. (b). Les *Comtes du Toggenbourg* se détachérent du parti d'Autriche, & firent leur paix particuliére avec les Suisses. (c)

Les Ducs d'Autriche consentirent enfin de nouveau à une Trève par l'entremise de plusieurs Villes Impériales, à commencer du 1r d'Avril jusqu'à la St. George 1396. (d) La Ville de *Berne*, qui avoit trouvé tant de difficultés à 1389. *Trève avec la Maison d'Autriche.*

 prendre

(a) *Schodeler. Etterlin f.* 46. *Stettler. pag.* 96.
(b) *Tsch. p.* 552. *Etterlin f.* 53.
(c) *Tschudi p.* 553.
(d) *Schodeler. Etterlin f.* 56. *Tschudi p.* 555. *Stettl. p.* 100.

1389. prendre part à cette guerre, y prenoit alors tant de goût, que les Cantons eurent beaucoup de peine à la faire consentir à cette Trève, quelque nécessaire qu'elle leur fut pour se remettre de leurs pertes. Voici quelles en furent les conditions: Que les Suisses resteroient en possession, pendant tout le tems de sa durée, de leurs Alliances & de toutes les Conquêtes, qu'ils avoient faites dans cette guerre; à l'égard de Nidau & de Buren, les Villes de Berne & de Soleure furent renvoyées au Sire de Coucy, auquel ces Comtés appartenoient. (*a*)

Cette Trève fut prolongée en 1394 de 20 années, & l'an 1412 établie pour 50 autres. Les deux partis la gardérent très-fidélement pendant ce long intervalle; & ce ne fut que sur les ordres réïterées de l'Empereur Sigismond, après qu'il eut mis le Duc Friderich

(a) *Tschudi p. 557.*

derich d'Autriche au Ban de l'Empire, que la guerre entre les Suisses & les Autrichiens se renouvella, comme nous le verrons dans son tems. 1389.

Les Suisses profitérent du repos, que la Paix générale qui règnoit parmi eux leur procuroit, pour perfectioner leur discipline militaire. Ils dressérent pour cet effet le 10 Juillet 1393 un Règlement à Sempach, qui portoit en substance (a): 1°. Défense d'attaquer ou d'endommager aucune Eglise ou Chapelle, à moins que les Ennemis ne s'y fussent retirés. 2°. De ne violer ni d'insulter aucune femme. 3°. Chaque Suisse s'engage de sacrifier son bien & sa vie pour ses Compatriotes. 4°. Aucun Suisse n'abandonnera son poste, quand même il se trouveroit blessé. 5°. Défense de s'écarter pour le pillage sans l'ordre de son Capitaine, & de s'a- 1393.

propriet

(a) *Etterlin f.* 48. *Stumpf. l.* 13. *c.* 8. *Tschudi p.* 574.

1393. proprier le butin, qui devoit être indiqué de bonne-foi & partagé également. 6°. Défenſe des cautions corporelles. 7°. Quiconque fournira les Suiſſes de vivres, recevra des Sauvegardes. 8°. Les Cantons s'engagent, qu'aucun d'entr'eux en particulier n'entreprendra jamais de guerre, qui n'ait été aprouvée des autres. 9°. Il ne ſera permi à aucun Suiſſe d'enlever quoique ce ſoit à ſon Compatriote ni en tems de guerre ni en tems de paix.

Les Suiſſes avoient porté la Diſcipline militaire à un tel degré de perfection, que *Machiavel* prétend, qu'ils ne furent jamais ſurpaſſés à cet égard que par les Romains. C'eſt ce qui valut dans la ſuite des tems à cette Nation, outre la réputation d'une intrepidité & d'une fidélité à toute épreuve; l'honneur d'être recherchée par les plus puiſſans Princes de l'Europe. La valeur que leurs troupes ont montré & la gloire qu'elles ſe ſont acquiſe dans leur principales

cipales guerres, & particuliérement 1393.
dans celles de la France n'entrent point dans le plan de mon Hiſtoire. Monſieur le Brigadier BARON DE ZURLAUBEN, en a fait le ſujet d'une Hiſtoire particuliére, qui ne laiſſe plus rien à déſirer là-deſſus.

FIN du quatriéme Livre.





HISTOIRE DE LA CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

LIVRE CINQUIE'ME.

1401. *Guerre d'Appenzel.*



E commencement du XVe Siécle nous présente le tableau d'une nouvelle guerre en Suisse, aussi remarquable, on peut même dire, aussi miraculeuse que toutes les précédentes; vû l'inégalité prodigieuse des Parties : C'est la *Guerre d'Appenzel.*

Le

Le païs d'APPENZELL a pour frontiéres à l'Orient le Rheinthal & le Rhin, vers le Midi la Seigneurie de Sax, au couchant le Toggenbourg, & au Nord les terres de l'Abbaye de St. Gal & le Lac de Constançe (a). Ce Païs faisoit anciennement partie du Duché d'Allemannie. Les Habitans étoient partagés en deux Classes; une partie avoit des Seigneurs particuliers, l'autre apartenoit immédiatement au Fisc Royal. Cette derniére doit avoir été donnée en 651 par *Sigebert* Roi d'*Austrasie* au Monastère de *St. Gal*: L'autre lui fut aussi réünie peu à peu par les donations des Seigneurs des lieux. Les Abbés de St. Gal y firent construire un Bourg, qu'ils nommérent *Abbatis Cella*; ce Bourg donna ensuite son nom à tout le païs. (b) 1401.

L'exemple

(a) *Simler p.* 144. *Walser Chron. d'Appenzel. p.* 1.

(b) *Stumpf. l.* 5. *c.* 23. *Guillimann de Reb. Helv. l.* 3. *c.* 13.

1401. L'exemple des Suiſſes leurs voiſins, engagea ces peuples à déſirer la liberté: Ils prétendoient que les Abbés de St. Gal ne les maintenoient pas dans la joüiſſance de leurs privilèges & de leurs franchiſes (*a*). La Ville de St. Gal, qui étoit broüillée avec *Cuno de Stauffen* ſon Abbé, entretenoit l'eſprit de revolte. Les Appenzellois prirent les armes & chaſſérent du païs les Officiers de l'Abbé (*b*): Cette affaire fut racommodée pour cette fois; mais les Ballifs de l'Abbé en cherchant à ſe venger des Auteurs de la révolte, portérent ceux-ci à ſe lier avec la Ville de St. Gal (*c*). Cette Ville entra en même tems dans
1402. la *grande Ligue des Villes de Suabe*; l'Abbé y fut reçu de ſon côté. Les Villes travaillérent à un accommodement, & engagérent

---

(a) *Stumpf. l. 5. c. 6. Tſchudi p. 602. Walſer p. 197.*

(b) *Tſchudi p. 603.*

(c) *Idem p. 610.*

engagérent ceux de St. Gal à renoncer 1402.
à leur alliance avec les Appenzellois (*a*) Ceux-ci en furent fort irrités, & s'adressérent aux Suisses pour être reçus dans leur Union; ils furent refusés par tous les Cantons, à l'exception de celui de *Schvveitz*, qui les reçut sous sa protection. Le Canton de Glaris permit à ses Sujets de les servir. (*b*)

L'Abbé eut recours aux Villes des 1403.
environs du Lac de Constance & se ligua avec elles. On tenta plusieurs voïes d'accommodement, mais sans succès. Enfin l'Abbé & ses Alliés assemblérent un corps de troupes de 5000 hommes, & marchérent contre Appenzell le 15 de May. Cette Armée fut arrêtée à un passage nommé le *Speicher* entre St. Gal & Trogen, & repoussée avec perte de 300 hommes.

Les Villes découragées par cette per- 1404.
te

(a) *Idem p.* 612.
(b) *Walser p.* 211.

1404. te, abandonnérent le parti de l'Abbé; & firent leur paix particuliére. L'Abbé ne se crut plus en sureté à St. Gal, & se retira à *Wyl* (*a*). Les Appenzellois maîtres de la campagne par la retraite du Prélat, s'emparérent de plusieurs Châteaux du païs & les raférent. Les Gentilshommes, auxquels ils avoient apartenu, implorérent le secours du Duc *Friderich d'Autriche* (*b*): Dès que celui-ci prit part à la guerre, le Comte *Rodolph de Werdenberg*, que Friderich avoit dépoüillé de ses biens, se déclara pour les Appenzellois.

1405. Le Duc tenta le Siége de la Ville de St. Gal; mais l'ayant trouvé munie d'une garnison nombreuse, il fut obligé d'abandonner ce dessein. Les Appenzellois harselérent ses troupes dans la retraite.

(a) *Etterlin f.* 58. *Bern. Zeitregister p.* 19. *Stumpf. l.* 5. *c.* 6. *Schodeler. Tsch. p.* 621.

(b) *Tsch. p.* 627. *Walf. p.* 222.

retraite. Il prit ſa marche par le Rotmont & détacha 1200 hommes avec ordre de pénétrer dans le païs d'Appenzell par *Altſtetten.* Ce Corps s'étant avancé jusqu'à un endroit nommé *Amſtoſs* donna ſur 400 Appenzellois, qui le repouſſérent avec perte de 450 hommes. (*a*) 1405.

Friderich d'Autriche (*) laiſſa le ſoin de continuer la guerre au Comte *Friderich de Toggenbourg*, & partit pour l'Allemagne. Ce Comte étoit en paix avec les Appenzellois, & il fit obſerver pendant toute la guerre une parfaite neutralité à ſes Vaſſaux avec ces peuples; Le Duc d'Autriche, pour l'engager à prendre la conduite de cette guerre, lui avoit promis la *Comté de Sargans*,

(a) *Schodeler. Tſch. p.628. Etterl.f.59.*

(*) *Ce* Frideric *étoit fils de Leopold, il mourut en* 1439. *Son fils unique,* Sigiſmond, *fut promis à* Radegonde, *fille de* Charle *VII. Roi de France, qui mourut en* 1444 *avant l'accompliſſement du mariage.*

1405. *gans* (†), la Ville de Wesen & le Gaster. Les Appenzellois étendirent leurs conquêtes : ils s'emparérent du Rheinthal & de la Comté de Werdenberg, qu'ils rendirent au Comte de ce nom. Pour témoigner au Canton de *Schvveitz* leur reconnoissance ils lui firent présent du païs, qu'on appelle la *Marche inférieure*, qui comprend *Lachen*, *le vieux Rapersvveil*, *Galgalen* & le *Wägithal*, qu'ils avoient enlevé au Duc d'Autriche. (*a*)

L'année

(†) Jean de Werdenberg, Comte de Sargans, *avoit engagé cette Comté en* 1396 *à la Maison d'Autriche.* Henri *son fils la retira en* 1436, *après la mort du Comte de Toggenbourg. Cette Branche de Werdenberg s'est éteinte en la personne du Comte* George de Sargans, *petit fils d'Henri. Les Comtes de* Montfort, *qui fleurissent encore en Allemagne, sont aussi une Branche des Werdenberg, qui possédoient aussi Bregenz & Tetnang.*

(a) *Tschudi p.* 629. *Schodeler. Walser p.* 232.

L'année ſuivante leur fut également 1406.
favorable. Ils pouſſérent leurs courſes dans la Thurgovie juſqu'à *Weinfelden*; parcoururent ſans opoſition la Comté de Kybourg, le Rheinthal, l'Algeu juſqu'à la Ville de Bregenz en Suabe, & à l'Etſch dans le Tirol; s'emparérent du Gaſter, de la Seigneurie de Windeck, & de la Ville de Wyl, & firent l'Abbé priſonnier. Ces ſuccès prodigieux rendirent célèbre le nom des Appenzellois, qui n'étoit guere connu auparavant, pas même dans l'Helvétie. L'Empereur ROBERT & l'Evêque de Conſtance cherchérent en vain à les intimider par les Bans temporels & ſpirituels, par leſquels ils furent proſcrits le 8 de Novembre. Ils réſolurent à la pluralité des voix de n'y avoir aucun égard; & continuérent leurs courſes avec le même bonheur. (*a*)

Ils

(a) *Schodeler. Guler Chron. Rhet. l.* 10. *f.* 154. *Tſchudi p.* 633, 635, 636, 642.

1407. Ils reçurent un petit échec devant *Bregenz*, qui leur fit perdre une partie de leurs conquêtes: Ayant assiégé le Comte Guillaume de Bregenz dans la Ville de ce nom le 5 Octobre 1407; le Comte Rodolph de Montfort, son parent, y accourut le 13 de Janvier de
1408. l'année suivante avec un corps de 8000 hommes, qu'il avoit rassemblé à l'aide des Chevaliers de St. George de Suabe. Les Appenzellois furent défaits & obligés de lever le Siége; quoiqu'ils n'eussent perdu dans cette rencontre que 81 hommes, ils furent obligés d'abandonner toutes les conquêtes, qu'ils avoient faites au-delà du Rhin (*a*). Le Chevalier de Landenberg conseilla au Comte de poursuivre la Victoire en suivant les Appenzellois jusque dans leur propre païs. Si ce conseil avoit été suivi, ils auroient perdu vraisemblablement dans une

(a) *Stettl. p.* 106. *Etterlin f.* 59. *Schodeler.*

une feule campagne le fruit de toutes 1408.
les précédentes. (*a*)

L'Empereur ROBERT, qui s'étoit rendu à Conftance, mit fin à cette guerre, & moyenna une Trève avec la Maifon d'Autriche, & la paix avec l'Abbé de St. Gal. Les Appenzellois rendirent ce qu'ils avoient enlevés à la Maifon d'Autriche, & renoncérent à leur Alliance avec la Ville de St. Gal. (*b*)

Cependant le païs d'Appenzel fe mit peu à peu en liberté en fe rachetant de l'Abbaïe de St. Gal, & par les privilèges qu'ils obtinrent de divers Empereurs, comme d'ALBERT, de FRIDERICH & de MAXIMILIEN (†) Les fept anciens Cantons les reçurent dans leur Combourgeoifie & Alliance en 1411.

Pour

(*a*) *Walfer p.* 247.

(b) *Tfch. T.* 2. *p.* 644. *Schodeler Tfch. ib.* 652. *Walfer p.* 249.

(†) *Stumpf T.* 2. *p.* 91. *Walfer p.* 257. *Simler. ed. Leu. p.* 215.

1408. Pour ne pas interrompre le fil de la narration, nous avons renvoïé juſqu'ici à parler de la *Combourgeoiſie de Neufchatel* & de ſon Comte *avec Berne*, dont le traité ſe fit dans ce tems-là.

Combourgeoiſie de Berne avec le Comte & la Ville de Neufchatel.

La Comté de Neufchatel avoit, comme nous l'avons remarqué, des Seigneurs particuliers, dont la Maiſon n'eſt connuë que ſous le nom de Neufchatel. *Louis*, Comte de Neufchatel, mourut en 1373 ſans enfans mâles: Sa fille aînée, Iſabelle, épouſa ſon parent *Rodolphe* de Neufchatel Comte de Nidau & de Frobourg tué devant Buren en 1375. Cette Princeſſe inſtitua pour ſon héritier en 1394 *Conrad*, Comte de Fribourg,
1406. fils de Veréne ſa ſœur. Ce Prince, ſur l'avis d'un de ſes Sécretaires, entreprit de retirer pluſieurs Domaines de la Comté de Neufchatel, que ſes prédéceſſeurs avoient engagés ſous bénéfice de réachat, ſans vouloir reſtituer aux Engagiſtes les ſommes qu'ils avoient avancées. Le Chapitre de Neufchatel

poſſédoit

poſſédoit une grande partie de ces biens, 1406.
la Bourgeoiſie de la Ville entra dans ſon parti ; ils firent ſolliciter auprès de Berne d'être reçus dans la Combourgeoiſie de cette Ville (*a*). Le Comte, loin de s'y opoſer, demanda la même faveur. Les lettres en furent dreſſées le Vendredi avant la St. George 1406. Ces traités portent un ſecours mutuel, règlent la maniére de terminer les difficultés ; Neufchatel s'engage à une reconnoiſſance annuelle de deux marcs d'argent & à une amande de mille marcs en cas qu'elle voulut renoncer à la Combourgeoiſie, & le Comte à une reconnoiſſance annuelle d'un marc ; Berne eſt établi Juge des différents entre le Comte & la Ville ; le Comte promet la liberté du paſſage en tems de guerre & autres. Ces Combourgeoiſies, qui ſubſiſtent encore, ont été renouvellées de tems en tems. (†) Le

(a) *Tſchachtlan. Stettler T.* I. *p.* 105.
(†) *Comme celle des Comtes de Neufchatel*

1410. *Prémiere guerre des Suisses dans le Milanois.*

Le Canton d'URI avoit au Midi pour frontiére la partie du Duché de Milan, qui forme aujourd'hui les Balliages d'Italie.

---

tel par Rodolphe Marggrave de Hochberg en 1458; par Philippe son fils l'an 1486; par Louïs d'Orleans Marquis de Röteleu en 1505; par Claude de Lorraine Duc de Guise comme Tuteur de François d'Orleans Duc de Longueville, & par Jaques de Savoïe Duc de Nemours en 1556; par Leonor d'Orleans Duc de Longueville en 1562. &c. Le dernier renouvellement de Combourgeoisie avec le Prince & la Ville est de l'an 1693. Elle fut reconnuë solemnellement par Sa Majesté le Roi de Prusse *par la Clause de son acte d'investiture du 3 Novembre 1707, qui porte, que la Souveraineté lui fut adjugée :* Pour être ledit Etat par lui possedé comme indépendant, inaliénable & indivisible, en conservant les libertés, franchises, privilèges & immunités, tant des Bourgeois que des autres peuples de cet Etat, les Concessions accordées par les précédens Souverains tant au Corps qu'aux particuliers du païs, & les Traités d'Alliance & de Combourgeoisie faits & dressés avec les Etats voisins.

talie. Plusieurs Sujets d'*Uri* & d'*Un-* 1410.
dervvalden avoient formé en 1402 des plaintes contre les Officiers des péages du Duc de Milan, pour des bestiaux qu'ils leur avoient fait enlever sous prétexte qu'ils avoient fraudé les droits du Prince. Les deux Cantons en firent leurs plaintes au Duc ; ils ne purent obtenir aucune satisfaction : d'ailleurs les Habitans de la Vallée de *Livinen* (*), qui s'étoient donné à eux depuis peu

(*) *La Vallée de Livinen*, Vallis Lepontina, *s'étend depuis le St. Gothart jusqu'à Val Maggio & Val Breunia : le Tecin y prend sa source : c'est le païs le plus élevé de l'Europe. Dans un circuit de quatre lieües de France on rencontre les sources du Rhin, de la Rheuss, du Tecin, de la Tossa & du Rhône, & à peu de distance celle de l'Aare. C'étoit anciennement le Siége principal des Lepontiens. Le St. Gothart est nommé par les Auteurs Latins* Summæ Alpes, *le grand St. Bernard*, Alpes penninæ, *& le petit St. Bernard* Alpes grajæ. *Voyés* Tschudi *Descript. des Alpes, p.* 98. *&* 102.

1410. de tems, étoient vexés continuellement par le Duc de Milan. Les ſept Cantons prirent enfin le parti de ſe faire rendre raiſon par les armes. Ils s'emparérent de *Domo d'Oſſella* & de toute la Vallée.
1411. A peines les Suiſſes ſe furent-ils retirés, que les Habitans de cette Vallée ſe revoltérent: Les Cantons y firent deux voyages conſécutifs, & leur laiſſérent dans le dernier *François Brönn* pour Ballif; mais il ne put pas les contenir. Les Suiſſes avoient déja fait bien des courſes inutiles dans ce païs, lorſqu'il s'éleva de nouvelles difficultés entre les Cantons d'Uri & d'Underwalden pour la Comté de *Bellinzone*. Ils perdirent 700 hommes devant cette Ville (*a*). Enfin l'an 1426 il fut règlé que le Duc de Milan reſteroit en poſſeſſion de la Vallée d'Oſſela & de la Comté de Bellinzone; & les malheureux ſuccès des Suiſſes

(a) *Tſchudi T.*1. *p.* 654 & *T.*2. *p.* 121. *Etterlin f.* 61.

Suiſſes dans le Milanois furent un pré- 1411.
ſage de tout le ſang qu'ils y devoient
répandre un jour. (*a*)

La *Guerre du Concile de Conſtance*, qui 1415.
ſuivit de près les événemens que nous *Guerre*
venons de raporter, eſt une de celles, *du Conci-*
qui a couté aux Suiſſes le moins de ſang *le de Con-*
& qui a le plus ſervi à leur agrandiſſe- *ſtance.*
ment. Un Schiſme cruel qui déſoloit l'Egliſe depuis long-tems & qui la partageoit entre trois Papes, avoit fait déſirer à toute l'Europe un Concile œcumenique. L'Empereur SIGISMOND à ſon avénement à l'Empire promit de ſe donner tous les ſoins poſſibles pour en procurer l'Aſſemblée. On avoit dabord deſtiné à cet effet Savone, enſuite Piſe, on ſe fixa enfin à *Conſtance.*

JEAN XXIII Pape préfera cette Ville à toute autre, par la raiſon qu'elle apartenoit au Duc *Frideric d'Autriche*, qui

(a) *Tſchudi ib. p.* 147 & 166. *Guler Rhætia l.* 13. *p.* 204.

1415. qui étoit de ſon parti. Pour rendre la paix à l'Egliſe les Péres du Concile convinrent preſque unanimement, que les trois Papes abdiqueroient leur dignité (*a*). JEAN y avoit conſenti : mais ayant changé de ſentiment il s'échapa de Conſtance le 20 de Mars par le moyen des facilités que le Duc d'Autriche lui procura.

Ce Prince qui n'étoit pas bien avec l'Empereur, & qui voyoit le Concile indiſpoſé contre lui par les Evêques de Trente, de Brixen & de Coire, qu'il avoit offenſés, fut bien aiſe de s'en abſenter lui-même. Il eſcorta le Pape juſqu'à Schafhauſen, & ne s'y croyant pas en ſureté enſemble, ils ſe retirérent à Neubourg ſur le Rhin. L'Empereur parut fort irrité de cette démarche du Duc, qui rendoit inutile tous les ſalutaires projets du Concile. On prétend que ce Prince, dont les finances étoient toûjours

(a) *Stumpf. Hiſt. Concil. Conſt. f.* 39.

toûjours fort dérangées, vit naître avec plaiſir un prétexte de s'enrichir des dépoüilles de la Maiſon d'Autriche, dont la puiſſance excitoit depuis long-tems la jalouſie de la Maiſon de Luxembourg, dont l'Empereur étoit ſorti. Quoiqu'il en ſoit, le Duc fut mis au Ban de l'Empire comme criminel de lèze Majeſté, & par le Concile dans celui de l'Egliſe. (*a*) 1415.

L'Empereur s'empara enſuite de la Thurgauvie. La Ville Impériale de *Schafhauſen*, qui avoit été engagée à la Maiſon d'Autriche, s'en racheta au moyen d'une groſſe ſomme d'argent: preſque tous les Vaſſaux du Duc l'abandonnérent. (*b*)

L'Empereur & le Concile preſſérent vivement les Suiſſes de ſe charger de l'exécution de leur proſcription ſur les terres du Duc en Helvétie. Ils le refuſérent

(a) *Tſchudi T. 2. p. 9.*
(b) *Stumpf H.C.C.f.42. Stettler p.* 110.

1415. refuſérent d'abord ; Les Comtes de Lupſen & de Toggenbourg ayant aſſemblé une Diéte à Beckenried le 6 d'Avril obtinrent le conſentement du Canton de Berne (*a*). Les autres Cantons perſiſtérent dans leur refus ; ils convinrent cependant préliminairement, qu'au cas qu'ils cédaſſent aux inſtances réïterées de SIGISMOND & du Concile, qu'ils poſſéderoient leurs conquêtes en commun. L'Empereur & le Concile les firent enfin menacer de leur diſgrace, s'ils refuſoient plus long-tems de ſe charger de l'exécution de leurs ordres ; en leur faiſant ofrir par contre, que tout le païs qu'ils enlèveroient au Duc leur ſeroit cedé en propre. (*b*)

Ils déclarérent enfin la Guerre au Duc le 16 Avril à l'exception d'*Uri*, qui n'y voulut prendre aucune part. Ce Canton fut cependant reçu enſuite dans la

corrègence

(a) *Tſchudi l. c. p.* 12.
(b) *Idem ib. p.* 16.

corrègence de la Comté de Baden, & 1415.
lors de la guerre de Capellen dans celle des Balliages libres. (*a*)

Les BERNOIS, qui s'étoient déclaré les prémiers contre le Duc d'Autriche, ne partagérent point leurs conquêtes avec les autres Cantons: Suivis de la Ville de Soleure, du Comte de Neufchatel & de la Ville de Bienne leurs Alliés, ils s'emparérent sans résistance de *Zoffingue*, d'*Aarau*, de *Bruck* & de la plus grande partie de l'*Argeu* & de toute la *Comté de Lenzbourg*.

Les ZURICOIS avoient joint leurs troupes à la Cavallerie Impériale, après que l'Empereur leur eut infeudé la Seigneurie de *Knonau*, & s'étoient emparés du Balliage de *Dietikon* & de la Ville de *Melligen*. (*b*)

Les LUCERNOIS avoient mis le Siége devant *Surfée*. Ils gardérent cette Ville

(a) *Stettl. p.* 112.
(b) *Tschudi p.* 16.

1415. Ville pour eux (*a*). Les *Balliages libres*, qu'ils occupérent enſuite furent conquis au nom des ſept Cantons : Ceux de *Zurich*, *Schvveitz* & *Zug* les joignirent à Bremgarten, & leur armée combinée s'avança vers *Baden* le 25 Avril. Cette Ville couverte par deux Chateaux & munie d'une forte garniſon fut la ſeule place de tout l'Argeu, qui fit quelque réſiſtance : Il fallut en faire le Siége dans les formes. Les Bernois outre un renfort de mille hommes d'infanterie & de 50 chevaux envoïérent aux aſſiégeans un grand train d'artillerie (*b*). Le Siége dura juſqu'au 17 de May. Quoique dans ces entrefaites l'Empereur ſe fut raccommodé avec le Duc d'Autriche & que la paix eut eté publiée, la Garniſon de Winterthur n'avoit pas ceſſé ſes courſes contre les Zuricois; les Soldats Suiſſes pour s'en ven-

(a) *Idem p.* 17.
(b) *Idem p.* 20.

venger montérent le 17 de May à l'af- 1415.
faut contre les deux Chateaux, & s'en rendirent maîtres. (*a*)

L'Empereur qui avoit donné part aux affiégeans de la paix, qu'il venoit de conclure, fut fort irrité contre les Suiffes, de ce qu'ils n'avoient pas ceffé toute hoftilité dès ce moment-là: les Suiffes lui en expliquérent les raifons, dont il parut fatisfait.

Les Conféderés avoient fans doute trouvé l'occafion trop belle de s'emparer de la riche Comté de Baden pour la laiffer échaper fi facilement, & l'Empereur toûjours preffé du befoin d'argent ne négligeoit aucune des occafions, qui lui en pouvoient procurer. Ce Prince engagea la Thurgauvie à la Ville de Conftance, avec l'Advoyerie & la haute Juftice de Frauenfeld. (*b*)

Il

(a) *Idem p.* 23, 26. *Stumpf l. c. f.* 52. *Stettl. p.* 113.

(b) *Tfch. p.* 80. *Stumpf. l. c.* 115.

1415. Il rendit Winterthur, Stein & Dieſſenhofen au Duc d'Autriche, & fit d'abord mine de vouloir obliger les Suiſſes à reſtituer leurs conquêtes au Duc : mais ceux-ci lui ayant offert une ſomme d'argent, il leur hypothequa Baden, Melligen, Bremgarten & Surſée pour 4500 Goulden, & à Berne l'Argeu pour 5000. (*a*)

Dans le Traité, qui ſe fit entre l'Empereur & le Duc d'Autriche en 1418 ce dernier renonça à tous ſes droits ſur les païs ſusdits (*b*). Les Suiſſes en ont joüi tranquilement depuis cette époque. La Comté de Baden fut prémierement gouvernée par ſix Cantons. En 1427 ceux de Berne & en 1445 ceux d'Uri furent reçus dans la corrègence.

Les

(a) *Tſchudi p.* 37. & 40. *Bern. Zeitregiſt. f.* 255.

(b) *Tſchudi p.* 98. *Stumpf. l. c. f.* 157.

Les *Balliages libres* (†) qui sont situés 1415.
le long de la Reuss entre les Comtés de Baden & de Lenzbourg & les Cantons de Lucerne & de Zug, furent gouvernés par six Cantons; Uri fut reçu dans la corrègence pendant la guerre de Capellen.

Les choses restérent sur ce pied jusqu'à l'an 1712. Par la paix, qui mit fin à la fatale guerre qui s'étoit élevée entre les Cantons, la Comté de Baden demeura aux Cantons de Zurich, de Berne & de Glaris; de façon qu'elle est

(†) *Les* Balliages libres *formoient anciennement outre la* Comté de Rore, *qui comprenoit les Villes d'Arau & de Bruck, l'ancien patrimoine des Comtes d'Habsbourg en Helvétie. Hergot f. 255. raporte un ancien Traité de partage des Comtes Albert IV & Rodolph IV fils de Rodolphe IIIe de l'an* 1239, *qui est en Langue Allemande*: Grave Albrecht het mit den vrien luiten ze Ergove niet ze tune, noch niene, do si in der Gravschafte sint ze Ergove, wan daz si sine Lantage leisten sun.

1415. eſt depuis gouvernée pendant 7 années par un Ballif des deux prémiers & pendant 2 par un du dernier Canton. Il fut règlé par la même paix, que les Balliages libres feroient partagés; qu'on tireroit une ligne depuis *Lunkhofen* à *Farvvangen*; que Berne feroit reçu dans la corrègence de la partie ſupérieure, & que l'inférieure feroit abandonnée aux Cantons de Zurich, de Berne & de Glaris, qui la font gouverner ſur le même pied que la Comté de Baden.

Mort des derniers Comtes de Kybourg & de Rapersvveil.

Nous avons eu ſi ſouvent occaſion dans le cours de cette Hiſtoire de parler des deux Branches de *Habsbourg*, qui étoient de *Lauffenbourg* & de *Kybourg*, qu'il ne ſera pas inutile de remarquer, qu'elles s'éteignirent l'une & l'autre dans ce tems-ci. La prémiere en la perſonne de *Jean* IV Comte de Lauffenbourg en 1409, & la ſeconde en la perſonne d'*Egon* Comte de Kybourg en 1415. (*) La

(*) *La Maiſon des Comtes de Kybourg Landgraves*

La Maiſon d'Autriche étoit bien ré- 1436. ſoluë de profiter de la premiére occa- *Guerre* ſion qui ſe préſenteroit, de ſe ven- *de Zurich.* ger des Suiſſes. La déſunion qui ſe mit dans leur corps lui en ofrit les moyens. Ce fut à l'occaſion du dernier *Comte de Toggenbourg. Friderich* III le dernier de ce nom étoit puiſſant en Helvétie & en Rhetie: il avoit ſuccedé à

Landgraves de Bourgogne avoit extrémement déchu de ſon ancienne ſplendeur. Egon *le dernier mâle de cette Branche vendit peu à peu tous ſes domaines aux Bernois, & entr'autres l'an* 1406 *du conſentement du Duc d'Autriche & de l'Empereur le Landgraviat de Bourgogne. Ses deux ſœurs furent mariées, la premiére Verène au Comte Fridrich de Zollern; l'autre Marguerite au Baron Thuring de Brandis. Les Villes Foreſtiéres tombérent en partage à Friderich Duc d'Autriche; & le Cleggeu avec les Seigneuries de Rothenbourg & de Krenchingen au Comte Rodolph de Soulz, qui avoit épouſé Urſule fille de Jean IV. Voyez* Hergot *généal. dom. Habsb. T.* 1. *f.* 251. & 260. & *Chart. publ.*

1436. à ses Péres dans la Comté de Toggenbourg & à Utznach, sa Grandmere Cunigonde Barone de Vatz avoit porté dans cette Maison Meyenfeld, Tavos & le Pretigeu; la Maison d'Autriche lui avoit engagé les Comtés de Feldkirch & de Sargans, le Rheinthal, le Gaster, *Freudenberg*, Nidberg, Windeck & Wesen. (*a*)

Ce Prince étoit Combourgeois de Zurich depuis l'année 1400; il en renouvella le traité en 1404, & il fut prolongé à 5 ans après sa mort (*b*). Quelques années ensuite il fit le même Traité avec les Cantons de Schweitz & de Glaris, en y ajoutant cette clause: que ses Vassaux de Tuggen & de la Marche supérieure reconnoîtroient après sa mort ces Cantons pour leurs Souverains

---

(a) *Tschudi Chr. de Glaris. p.* 191.
(b) *Etterlin f.* 72. *Tschudi T.* 1. *p.* 605. *&* *p.* 627.

Souverains (a). En 1435 sur quelque 1436.
mécontentement, que ceux de Zurich lui avoient donné, il apella les Députés de Schweitz devant lui à Utznach, & déclara en leur présence, qu'il consentoit, qu'après sa mort les Toggenbourgeois & ceux d'Utznach fussent reçus dans la Combourgeoisie perpétuelle de Schweitz. Il réïtera la même déclaration l'année suivante avant Paques, en présence de son Epouse *Elisabeth de Metsch*, de *Wolfart de Brandis*, de *Petermann de Griffensée* & de *Nicolas de Watteville* Banderet de Berne. Il leur recommanda cependant de s'aquitter fidélement des obligations, que la Combourgeoisie avec Zurich leur imposoit, jusqu'au terme, ou elle auroit expirée. (*b*)

Friderich mourut peu après le dernier d'Avril de la même année 1436

 sans

(a) *Idem T. 2. p.* 68 & 190.
(b) *Idem ib. p.* 214.

1436. ſans enfans & ſans avoir règlé ſa ſucceſſion (*a*). Ce fut un grand ſujet de trouble : ſa Veuve prétendoit, que puiſque ſon mari étoit mort ſans teſtament, elle devoit ſuccèder ſeule à ſes Etats à l'excluſion de tous ſes autres parents ; *Zurich* ſoutenoit, que l'adminiſtration de toute la ſucceſſion lui apartenoit en vertu de ſa Combourgeoiſie avec le défunt. *Schvveitz* oppoſoit un traité de la même teneur, & le conſentement du Comte qui avoit accordé la liberté aux Toggenbourgeois & à ceux d'Utznach de ſe donner à eux ; ſes Vaſſaux même n'étoient pas d'accord entre eux, les uns tenoient le parti de Zurich, les autres celui de Schweitz, le plus grand nombre préferoit la neutralité. (*b*)

La Maiſon d'Autriche retira les Etats, qu'elle

(a) *Juſtinger. Tſch.* 215. *B. Zeit. Reg.* 461. *Stettl. p.* 128.

(b) *B. Z. Reg.* 463.

qu'elle avoit engagés à celle de Toggenbourg: L'Empereur Sigismond avoit cedé le droit de réemption sur la Seigneurie de Windeck & le Gaster aux Zuricois dans la guerre de Constance; le Duc Friderich les prévint; il abandonna la réemption de la Comté de Sargans au Comte Henry de Werdenberg. (*a*) 1435.

La Comtesse de Toggenbourg pour attirer les Zuricois dans son parti leur fit présent d'Utznach; les Vassaux de cette Comté refusérent de leur prêter hommage & recherchérent la protection de Schweitz; ceux de Sargans d'un autre côté, qui ne vouloient pas reconnoitre le Comte de Werdenberg, recherchérent celle de Zurich (*b*). Le Comte leur opposa un traité de Combourgeoisie, qu'il fit avec Schweitz & Glaris. Ces deux Cantons n'en restérent

(a) *Etterlin f.* 72.
(b) *Tschudi p.* 228.

1436. rent pas là; en vertu de leur Traité avec le feu Comte ils s'emparérent de Tuggen & de la Marche ſupérieure; ils reçurent dans leur Combourgeoiſie ceux de Windeck, d'Utznach, de Liechtenſteig, du Turthal & de Grinau. (*a*)

1437. La République de Zurich étoit réſoluë de ſoutenir ſes droits par les armes; les deux Cantons n'étoient pas diſpoſés à céder les leurs; dans ces diſpoſitions on ſe prépara de part & d'autre à la guerre. Les Cantons neutres obtinrent enfin, que la déciſion de leurs différends feroit confiée à l'arbitrage de 19 Juges dont on étoit convenu. Leur déciſion fut favorable aux deux Cantons, elle laiſſoit ſubſiſter leur *Landrecht* ou Combourgeoiſie avec les Toggenbourgeois (*b*). Dans ces entrefaites le différent entre la Veuve de

(a) *Tſchudi p.* 225.
(b) *Idem p.* 240.

de Toggenbourg & les autres Héritiers 1437.
du Comte fut jugé de même par des Arbitres, qui décidérent, que la Comtesse n'y avoit aucun droit, & que par conséquent la donation qu'elle avoit faite aux Zuricois, d'Utznach & de ses apartenances étoit nulle (*a*). Les Héritiers entrérent dans la Combourgeoisie de Schweitz & de Glaris, & se préparérent avec les deux Cantons à s'assurer la possession de leur héritage, sur les mouvemens que faisoit Zurich pour les en exclure. La Maison d'Autriche leur engagea Windeck & le Gaster, & eux engagérent la Comté d'Utznach à Schweitz & Glaris. (*b*)

Les Zuricois avoient commencé les hostilités vers la fin du mois de May en s'emparant de *Freudenberg* & de *Nidberg*, où il y avoit garnison Autrichienne, ils avoient posté un corps de troupes

(a) *Tschudi* 247.
(b) *Idem* 260.

1437. pes à *Pfeffikon* sur les frontiéres du Canton de Schweitz ; ceux-ci furent obligés de se mettre en campagne de leur côté (*a*). Les Cantons neutres eurent encore le bonheur de prévenir une rupture entiére : les parties consentirent à une Trève jusqu'en May 1439, qui fut convertie en 1442 en une paix solide entre les Autrichiens & les Zuricois. (*b*)

1439. On ne put pas parvenir à accommoder Zurich avec les Cantons. La Trève étoit à peine expirée, que les Zuricois rentrérent en campagne avec 4000 hommes ; leur Avantgarde fut repoussée au *Krumholtz* (*c*). Les Suisses entrevinrent de nouveau & firent prolonger la Trève d'un an ; ils ne purent cependant pas obtenir la liberté du commerce pour les Toggenbour-geois,

(a) *Idem* 251. *Justinger.*
(b) *Tschudi* 267.
(c) *B. Z. R.* 495.

geois, bien moins encore que les Zu- 1439.
ricois acceptaſſent leur arbitrage, auquel Schweitz & Glaris offroient de ſe ſoumettre. (*a*)

On reprit le parti des armes; les 1440.
deux Cantons aſſemblérent 800 hommes à Weſen le 28 d'Octobre, pour ſe mettre à portée de faire une irruption dans la Comté de Sargans: leur Banniére avec leurs forces principales ſe poſtérent ſur l'*Etzel*; les Habitans de la *Marche* gardérent leurs frontiéres: Ceux du Gaſter & d'Utznach s'avancérent vers *Eſchenbach* & *Schmäriken*. Les Barons de Raren à la tête des Toggenbourgeois s'approchérent des frontiéres de Zurich. La Comté de Sargans fut obligée de renoncer à la Combourgeoiſie de Zurich & de reconnoitre le Comte de Werdenberg. (*b*)

Les Zuricois de leur côté aſſemblérent

(a) *Tſchudi* 282. & 304.
(b) *Juſtinger Tſchudi* 305.

1440. rent leurs troupes à *Rüti*, & avancérent avec 6000 hommes à *Pfeffiken.* (*a*) Les Cantons d'Uri & d'Underwalden avoient joint leurs Alliés ſur l'*Etzel*; & *Ital de Reding*, qui commandoit ce Corps étoit réſolu d'attaquer les Zuricois le lendemain (*b*); ayant aprit à la pointe du jour qu'ils s'étoient retirés, il s'empara de *Pfeffiken.* Le 6 de Novembre les Lucernois joignirent l'armée des Cantons avec 1200 hommes, & prirent poſte à *Freyenbach*; les Bernois avec 2000 hommes vers l'*Albis*; ceux de Zug avec 400 hommes à *Tallvveil.* (*c*)

Les Alliances entre les Suiſſes portent que les Cantons, qui refuſent de remettre leurs différents à la déciſion des arbitres choiſis ſelon la teneur des traités, y ſeront obligés par la force; c'eſt

(a) *B. Z. R.* 518.
(b) *Tſchudi* 311.
(c) *Juſtinger.*

c'eſt ce qui avoit armé toute la Suiſſe 1440.
contre Zurich.. Cette République n'étoit pas en état de tenir tête à tant d'ennemis ; après s'être vû enlever la plus grande partie de ſon territoire elle ſe vit enfin obligée de ſe ſoumettre au droit Helvétique. Les Arbitres, que les deux parties choiſirent, furent *Henri de Bubenberg* Chevalier, *Ulrich d'Erlach*, *Rodolph de Ringoltingen*, & *Jean de Muelleren* de Berne : *Peterman Goldſchmid*, *Ulrich de Hertenſtein*, *Wernher Keller* & *Jean de Wyl* de Lucerne ; *Henri Arnold* & *Erni Spieck* d'Uri ; *Nicolas d'Emvvyl*, *Jean Müller* & *Jean Mettler* d'Underwalden ; *Joſt Spiller* & *Erni Eberhard* de Zug. Ces Juges donnérent leur ſentence le 3 de Décembre. Elle portoit, que les Zuricois accorderoient liberté de commerce aux Alliés des deux Cantons ; qu'ils rendroient Pfeffiken & Wolrau avec leurs dépendances ; Item Wädiſchweil & Richtiſweil aux Chevaliers de St. Jean ;
que

que les Cantons & leurs Alliés conserveroient chacun leurs conquêtes. (*a*)

1441. La dureté de ces conditions irrita extrémement Zurich contre les Suisses; & quoiqu'à la sollicitation de Berne les Cantons & même les Barons de Raren eussent restituées toutes leurs conquêtes contre l'ordre précis de l'Empereur FRIDERIC III. d'Autriche, cette République résolut de s'en venger. (*b*)

A la sollicitation du Bourguemaitre *Stüssi*, le Chevalier Henri de Schwen-
1442. di, & le Chancelier Graf furent envoyés à Vienne, où ils conclurent au nom de la République un Traité d'alliance avec l'Empereur comme Duc d'Autriche le 17 de Juin 1442. Ils lui rendirent aussi la Comté de Kybourg, qu'ils tenoient de l'Empereur SIGISMOND (*c*). FRIDERICH charmé du prétexte,

---

(a) *Justinger. Tschudi* 320.
(b) *Idem* 326.
(c) *B. Z. R.* 546. *Justing.*

prétexte, qui se présentoit si naturellement, de se venger des Suisses, commença par leur refuser la confirmation de leurs Privilèges (*a*). Il prétendit ensuite qu'ils lui restituassent l'*Argeu*, & il leur en fit faire la proposition dans une Diette à Lucerne (*b*). Les Suisses s'assemblérent à Zug le 25 de Septembre: Ils y prirent la résolution d'opposer la force à la force, & se renouvellérent les assurances de sacrifier leurs biens & leurs vies pour se défendre: l'Empereur traversoit dans ces entrefaites leur païs; il n'avoit pas au-delà de 1000 hommes avec lui. On conseilla aux Suisses de le faire enlever; ils rejettérent ce conseil avec mépris (*c*). FRIDERICH se rendit à Zurich: il mit la derniére main à l'alliance, qu'il venoit de conclure avec cette Républi- 1442.

que.

(a) *Tschudi* 339.
(b) *Idem* 344.
(c) *Idem* 347.

1442. que. Traverſant enſuite Raperſweil, Winterthur & Baden, il ſéjourna à Soleure, à Berne & à Fribourg. Les Députés des Suiſſes ſollicitérent de nouveau à Fribourg la confirmation de leurs privilèges. On les renvoya à Conſtance, où ils ſuivirent l'Empereur (*a*). Ce Prince fit répondre à *Rodolph d'Erlach*, qui portoit la parole; que juſqu'à ce que les Suiſſes euſſent reſtiuté l'*Argeu* ils ne devoient jamais s'attendre à la confirmation qu'ils demandoient. (*b*)

Les Zuricois firent de grands préparatifs de guerre pendant l'hyver. Ils donnérent le commandement général de leurs troupes à *Thuring de Hallvveil*; prirent des étrangers à leur ſolde, & fortifiérent leurs frontiéres (*c*). Ils rejettérent toutes les voyes amiables, qu'on

(a) *Idem* 348.
(b) *Idem* 350.
(c) *Idem* 355 & *Juſting.*

qu'on leur propoſa dans ces entrefaites, malgré tous les ſoins que les Bernois ſe donnérent pour les y engager. (*a*)

Les Sujets de Zurich des deux côtés du Lac de ce nom n'attendirent pas les ordres de leurs Maitres pour commencer les hoſtilités : le reſte du peuple ſuivit leur exemple, & s'aſſembla dans le Balliage de Gruningen (*b*). Le Canton de Schweitz ſe mit en campagne le 18 de May, & ſe campa au-deſſus de Pfeffiken ; d'où il déclara la guerre aux Autrichiens & aux Zuricois (*c*). Il y eut de fréquentes eſcarmouches entre les partis qui alloient en courſe : la plus conſidérable fut à *Freyenbach* (*d*) le 22 de May, ou 700 Autrichiens & Zuricois furent repouſſés par 100 Suiſſes. 1443.

Les

(a) *Stettl.* 141.
(b) *Tſchudi* 364, 366. *Juſting.*
(c) *B. Z. R.* 567. *ſeq.*
(d) *Juſtinger. Tſchudi* 369.

1443. Les troupes de Glaris étoient poſtées à Utznach ; celles de Zug, Lucerne, Uri & Underwalden à Baar (*a*). Quelques Zugiens avoient fait une courſe dans le Balliage de Gruningen ; les Zuricois envoyérent des partis dans le Canton de Zug pour s'en venger, ils furent attaqués & repouſſés juſqu'à Capellen (*b*). Les Zugiens & leurs Alliés déclarérent la guerre le 24 de May, & s'avançant près du *Hirzel*, où les Zuricois s'étoient retranchés ; ils les attaquérent & forcérent le retranchement malgré la vigoureuſe reſiſtance qu'on leur opoſa : les Zuricois perdirent 500 hommes, & furent obligés d'abandonner toute la campagne à leurs ennemis, auxquels cette victoire ne couta que 67 hommes (*c*). Schweitz & Glaris les joignirent : Les Suiſſes brulérent

(a) *Tſchudi* 371.
(b) *Rhan Chr. Mſc. Juſting.*
(c) *Idem.*

jérent *Horgen*, *Tallvveil* & *Kilchberg*, 1443.
& mirent le Siége devant *Bremgarten* (*a*). Les Bernois & les Soleurois, qui venoient de s'emparer de *Melligen* se rendirent au camp des Alliés devant *Bremgarten:* cette Ville se rendit. *Regensburg*, *Grüningen*, & généralement toutes les Places fortes des Zuricois tombérent entre les mains des Suisses. Ils y mirent garnison & se retirérent chez-eux. (*b*)

Les Suisses n'avoient pas été plus d'un mois tranquiles dans leurs Maisons, qu'ils se virent obligés de rentrer en campagne. Le Marggrave *Guillaume de Hochberg*, qui conduisoit la guerre au nom de l'Empereur, se donnoit de grands mouvemens pour leur susciter de nouveaux ennemis; il s'étoit adressé à tous les Princes d'Allemagne, à Charles VII Roi de France, & au Duc de Bourgogne. (*c*) Les

---

(a) *Idem.*
(b) *Tschudi* 376.
(c) *Idem* 379.

1443. Les Suisses assemblés à Lucerne justifiérent leur conduite par une lettre qu'ils adressérent à tous les Princes d'Allemagne le 4 de Juillet (*a*). Ils avoient règlé les opérations de leurs campagnes dans une diette à *Brunnen.* Lucerne, Uri, Schweitz, Underwalden & Glaris s'avancérent vers *Zurich* le 18 de Juillet avec 4000 hommes. Thuring de Hallweil sortit de la Ville pour les combattre ; sa Cavallerie eut d'abord de l'avantage, mais les Suisses ayant fait un mouvement à la droite pour couper les Autrichiens & les Zuricois, ces derniers se retirérent sous les murailles de la Ville & les Autrichiens jusques dans les fauxbourgs : affoiblis par leur retraite, les Zuricois ne purent pas résister à l'effort des Alliés. Leur Bourguemaitre *Stüssi* défendit seul pendant quelque tems le pont sur la *Sil* avec une valeur incroyable ; il y perdit

(a) *Muralt Msc.*

perdit glorieusement la vie, accablé de 1443.
lassitude & étouffé par la pésanteur de son armure. Les Suisses suivirent les fuyards de si près, que plusieurs entrérent pèle mêle avec eux dans la Ville, avant qu'on eut le tems d'abatre la herse. On raporte que *Rodolph Köng* Chancelier de Glaris, après avoir ôté la vie à Laurent Meyer, qui portoit la Banniére de Zurich, dans la Ville même, il tendit cette Banniére à ses Compatriotes à travers la herse (*a*). On nous a conservé peu de noms des Officiers, qui commandoient les Suisses dans cette affaire. *Petermann de Lutschenen* commandoit les Lucernois, & *Paul de Buren* portoit leur Banniére; *Ital Reding* commandoit les troupes de Schweitz, *Jean ab Yberg* portoit leur Banniére, & *Rutler* de Glaris, celle de ce Canton. (*b*)

Les

(a) *B. Z. R. Justinger Tschudi* 383.
(b) *Muralt Msc.*

1443. Les Suisses malgré cet avantage n'osérent pas tenter le Siége de la Ville de Zurich; ils mirent le feu au faubourg & brulérent les Villages, qu'ils avoient épargnés lors de la premiére campagne. Incertains quel parti ils prendroient, ils se fixérent enfin au Siége de la Ville de Rapersweil, où leurs troupes arrivérent le 29 de Juillet *(a)*. Les Bernois avec leurs Alliés de Bâle & de Soleure assiégérent la Ville de *Lauffenbourg* sur le Rhin. Les Autrichiens pressés de tout côté, & ne voyant arriver aucun des secours, dont ils s'étoient flatés, prêtérent d'autant plus volontiers l'oreille aux propositions d'un Armistice que leur fit *Henri de Hevven* Evêque de Constance, qu'ils espéroient par-là de gagner du tems (†). La Trève fut acceptée

(a) *Tschudi* 385.

(†) *L'Empereur* Friderich *écrivit de Neubourg le 22 d'Août à* Charles *Roi de France*: Quia fortasse continget, ut societatem illam Armeniacorum in vestris

ceptée le 9 d'Août des deux parties ; 1443.
elle devoit durer jusqu'à la St. George de l'année suivante. On restoit en possession de part & d'autre des païs qu'on occupoit, & on arrêta un Congrès à Baden pour y traiter de la Paix. Les Bernois firent d'abord quelques difficultés d'être compris dans la Trève ; ils demandérent aux Cantons leurs contingens pour le Siége de Lauffenbourg : Les Suisses alloient se mettre en marche pour les joindre, lorsque les Bernois leurs aprirent, qu'ils venoient de lever le Siége. Ce fut après avoir reçu 10000 Ecus pour eux, & 1000 pour leurs

†ris Dominiis militantem sub convenientibus pactis ad nostra subsidia denotemus ; jam & nunc Serenitatem vestram efficimus exoratam, ut in tali casu gratim eisdem Armeniacis licentiam & liberum transitum, si opus fuerit, impertiri velitis. *Le Duc* Sigismond *écrivit sur le même pied. Histor. Merkvvürdigk. der Landsch. Basel. Vol. 5. p.* 456. 459.

leurs Alliés pour les fraix de la guerre. (*a*)

1444. On ouvrit le *Congrès de Baden* le 22 de Mars de l'an 1444. Outre les Députés des Autrichiens, des Zuricois & des autres Cantons, le Concile de Bâle & plusieurs Villes Impériales y avoient envoyés leurs Ministres (*b*). Les Zuricois, que les Autrichiens flatoient d'un prompt secours, étoient si fort éloignés de toute disposition à la paix, qu'un de leurs Magistrats, le plus intègre, *Jean de Meiß*, ayant conseillé d'accepter la médiation des Cantons neutres, il fut condamné à la prison. (*c*) Ils offrirent la médiation des Electeurs & Princes de l'Empire, ou de quelques Villes Impériales; Les Suisses ne voulurent point s'écarter de la forme du Droit Helvétique établi par leurs Traités:

(a) *Idem* 395. *Justinger. Stumpf l.* 7. *c.* 7. *Muralt Msc. B. Z. R.*

(b) *Justinger*, *Tschudi*, 405.

(c) *Iidem.*

Traités : Ainſi on ſe ſépara infructueu- 1444.
ſement plus aigri qu'on ne l'étoit auparavant. (*a*)

Les troupes rentrérent en campagne le dernier d'Avril, & établirent leur Quartier général à *Clotten.* Les Appenzellois, qui étoient reſtés neutres, ſe joignirent aux Suiſſes (*b*). Le Chateau de *Greiffenſée* ayant été ſommé de ſe rendre, la Garniſon commandée par le *Chevalier de Landenberg* le refuſa : les Suiſſes le prirent d'aſſaut, & tranchérent la tête au Commandant & à toute ſa troupe (*c*). Après s'être emparés des Chateaux, qui étoient reſtés entre les mains des Ennemis, ils vinrent camper devant *Zurich* le 16 de Juin. Cette Ville députa *Jean de Rechberg* & *Burcard Münch* auprès de CHARLES VII. pour preſſer le ſecours, que ce Prince avoit

(a) *Juſtinger.*
(b) *Idem & Walſer p.* 307.
(c) *Juſtinger. Etterlin f.* 74.

1444. avoit promis à l'Empereur & au Duc Sigismond d'Autriche son Cousin. (a)

CHARLES VII Roi de France venoit de conclure une Trève de 4 ans avec l'Angleterre : il falloit occuper *les grandes Compagnies*, comme on les apelloit. Ces grandes Compagnies étoient composées de gens de guerre, qui s'assembloient sans être authorisés par le Prince, & qui s'élisoient un Chef. (*) Charles les fit marcher sur le Rhin sous les ordres du *Dauphin Louïs* pour se faire raison de quelques prétensions qu'il formoit contre Metz, Toul, Verdun, Bâle &c. (b) Ce Prince avoit aussi été sollicité par le Pape *Eugéne* de faire marcher ses troupes contre Bâle, pour dissiper

(a) *Stumpf. l. 6. c.* 19. *Tschudi* 419.

(*) *Le Continuateur de Nangis les apelle* Filii Belial, guerratores de variis nationibus non habentes titulum. *Il prétend qu'elles commencérent en France en* 1360.

(b) *Schilter Cont. Königshofen Chron. p.* 912, 913.

dissiper le Concile, qui l'avoit déposé 1444.
en 1439, & dont ce Pontife guerrier cherchoit à se venger (*a*). Vû toutes ces considérations, il n'étoit pas difficile à l'Empereur & à Sigismond son Cousin, qui étoit promis avec la fille du Roi, d'attirer ses troupes dans la Suisse. C'étoit un ramas de François, d'Allemands, d'Anglois, &c. de gens sans discipline, accoutumés à piller également les amis & les ennemis. Ils désolérent l'Alsace & le Suntgau, & firent ressentir toutes les horreurs de la guerre aux amis même, qui les avoient apellés. (*b*)

Pendant que les sept Cantons étoient occupés au Siége de Zurich, *Thomas Baron de Falkenstein*, Citoien de Berne, surprit la Ville de *Brougg* & y mit le feu après l'avoir pillée : s'étant retiré avec son butin dans son Chateau de

Farnsberg

(a) *Platina in vita Eugenii IV.*
(b) *Malleolus Dial. de Suitensibus p. 76.*

1444. *Farnsberg* ſur les frontiéres du Frickthal avec Jean de *Rechberg*; BERNE, LUCERNE & SOLEURE y envoyérent 4000 hommes. Rechberg alla joindre le Dauphin à Montbelliard, & preſſa ſa marche pour obliger les Suiſſes à lever le Siége de Farnsberg: *Burcard Mönch* ſervoit de guide à ce Prince. Le 23 d'Août tous les environs de Bâle furent inondés des François, qu'on nommoit en Suiſſe *Armagnacs* du nom d'un de leurs Chefs: Cette armée étoit de 50000 chevaux. (*a*)

Bataille de Saint Jacob.

La Ville de Bâle, qui étoit ſans garniſon, fit avertir les Suiſſes du camp de *Farnsberg* par un de ſes Conſeillers *Jean Hemmann Seevogel*, qui y ſervoit avec 150 volontaires, du danger dont elle étoit menacée (*b*). Les Suiſſes détachérent le 26 d'Août 1200 hommes ſous les ordres de *Jean Matter* de Berne, de N. *Hoffſtetter* de Lucerne, d'*Arnold*

(a) *B. Z. R. Etterlin f.* 75. *Wurſteiſen. l.* 5. *c.* 28. *p.* 378. *Tſchudi p.* 421.

(b) *Wurſt. l. c. f.* 379.

nold Schick d'Uri, de *Jost Reding* de 1444.
Schweitz, de *Rodolph Brändli* d'Underwalden, de N. *Seiler* de Zug, de *Rodolph Netstaller* de Glaris & de *Seevogel* de Bâle (†), qui reçurent ordre de repousser l'Avantgarde des François, qui étoit campée à *Brattelen*; le *Comte de Dommartin* commandoit cette Avantgarde qui étoit de 8000 hommes; à la premiére attaque des Suisses il se retira à *Muttenz*, où il y avoit un Corps de 10000 hommes. Les Suisses le poursuivirent & le répoussérent au-delà de la *Birs* jusqu'au gros de son armée. Emportés par leur courage les Soldats n'écoutérent plus la voix de leurs Officiers, qui faisoient des efforts inutiles pour les empêcher de passer. Ils se précipitérent sur le Pont de St. Jaques, qui étoit gardé par 8000 hommes: Ils ne purent pas forcer ce passage; ils se jettérent

---

(†) *On n'a pû découvrir qui étoit le Capitaine de Soleure. Vide Hafner l. 378.*

1444. jettérent sans hésiter dans la riviére, qui est guéable, & gagnérent l'autre bord malgré une batterie qu'on leur avoit opposée. Cinq cens des leurs prirent poste dans une petite Isle sous le pont, où ils périrent tous glorieusement, Cinq cens autres s'étoient fait jour à travers les Ennemis & espéroient de pouvoir gagner Bâle. Le Dauphin avoit posté 8000 Cavalliers près de Ste. Marguerite & de Gundeldingen, qui avoient empêché les Bâlois qui étoient sortis de leur Ville avec 3000 hommes, de leur faire jour. Entourés de tout côté ces 500 Suisses se jettérent dans l'hôpital de St. Jaques: Cette maison avoit des jardins, qui étoient entourés de hautes murailles; c'est-là qu'ils soutinrent les assauts continuels d'une armée entiére: Enfin le feu s'étant mis à la maison, & le Canon des ennemis ayant abatu la muraille ils périrent presque tous dans les sorties continuelles, qu'ils faisoient sur les François

après

après avoir combattu 10 heures ſans interruption. (*a*) 1444.

Les actions particuliéres de cette incomparable journée, que le Pape PIE II qui ſe trouvoit alors à Bâle a recueillies, méritent de trouver place ici. Il dit, que les Suiſſes arrachoient les flêches, dont ils étoient bleſſés, pour les renvoyer aux ennemis; que quatre Armagnacs maltraitans le cadavre d'un Suiſſe, qu'ils venoient de tuer, un de ſes Camarades les attaqua, en tua deux, mit en fuite les autres & chargea le cadavre ſur ſes épaules & le porta aux ſiens; que couverts de bleſſures ils ſe jettoient au milieu des ennemis pour venger leurs morts. (*b*)

Burcard Mönch de Landskron ſe promenant le ſoir après la bataille parmi les morts & les mourants en s'écriant plein

(a) *Tſchudi p.* 423. *Etterlin f.* 75. *Juſtinger.*

(b) *Æneas Sylvius l.* 1. *Epiſt.* 87.

1444. plein de satisfaction de tout le sang Suisse qu'il avoit vû répandre, qu'il se baignoit dans les Roses ; un Suisse blessé à mort ramassa une pierre & l'élançant avec fureur contre cet ennemi juré de sa Nation le fit tomber mort de son cheval. (*a*)

Le Dauphin offrit deux jours après la bataille, un saufconduit aux Bâlois pour enterrer les morts & retirer les blessés. On compta 1158 morts & 32 blessés (†). De toute la petite armée des Suisses il n'échappa que 12 hommes, qui furent regardés par leurs Compatriotes comme des lâches, qui avoient préferé une vie honteuse à la gloire de mourir pour leur Patrie (*b*). On ne sait pas au juste la perte du Dauphin : Elle

(a) *B. Z. R. Stettler p.* 159.

(†) *Gilg & J. H. Tschudi font mention de* Werner Kilchmatter , *qui guerit de 7 blessures , & vécut long-tems* Landamman de Glaris.

(*b*) *Tschudi* 425.

Elle fut ſans doute conſidérable, puiſ- 1444.
que ce Prince abandonna ſon deſſein de pénétrer en Suiſſe (*). Il ſe retira dans le Suntgau & dans l'Alſace, que ſon Armée déſola entiérement. L'Empereur ne pût ſe débaraſſer de ce dangereux Ami, qu'après avoir ſoulevé tout l'Empire contre lui. Le Dauphin fit à *Enſisheim* le 28 d'Octobre ſa paix avec les ſept Cantons & avec Bâle.

La perte que les Suiſſes venoient de faire à *St. Jaques* & la crainte que les Armagnacs ne revinſſent ſur leurs pas, leur fit lever le Siége de Farnsberg avec

(*) Monſieur le Profeſſeur SPRENG *de Bâle a prononcé le 29 d'Août* 1748 *un beau* Panegyrique *ſur cette mémorable Action. Il prétend que la perte des Armagnacs pouvoit monter à* 8000 *hommes, ſur le tèmoignage de Tſchudi p.* 425. *& de Wurſteiſ. p.* 382. *Juſtinger la fait monter à* 3000; *Stettler à* 5000 *& Stumpf à* 6000. *Chytræus in Chronol Herod. l.* 7. *à* 20000. *Etterlin à* 25000.

1444. avec précipitation (*a*); celui de Zurich fut levé trois jours après : ils abandonnérent les deux Regensberg & plusieurs autres places pour être mieux en état de couvrir leurs frontiéres (*b*). Le Marggrave de Brandenbourg, les Comtes Louïs & Ulrich de Wirtemberg, Jaques Comte de Baden & nombre de Gentilshommes leur déclarérent la guerre: Les hostilités continuérent pendant tout l'Automne. Enfin les Péres du Concile moyennérent une Trève du 25 Novembre à la St. Jean 1445. (*c*) Le Canton de Schweitz faisoit le Siége de Rapersweil; les Autrichiens ne consentirent à la Trève que dans la vûë de ravitailler cette place; aussi dès qu'ils l'eurent effectué, ils ne voulurent plus y être tenus. Ils saccagérent le Balliage de Gruningue; s'emparérent de la Comté

(a) *Tschudi* 428.
(b) *Idem* 431.
(c) *Tschudi* 434.

Comté de Sargans, & firent une invaſion dans celle de Baden. (*a*)

Les Suiſſes ne reſtérent pas oiſifs. 1445.
Il y eut ſouvent des rencontres entre les partis oppoſés: la plus conſidérable fut à *Wigoltingen* le 4 de Septembre, dans laquelle les Autrichiens perdirent 300 hommes (*b*). Les Bernois, les Bâlois & les Soleurois s'emparérent de *Rheinfelden* le 14 de Septembre. Les autres Cantons leur envoyérent leur contingent devant *Seckingen*: Mais les munitions de guerre commençant à leur manquer ils furent obligés de lever le Siége le Vendredi avant la Fête de St. Denis. (*c*)

On travailloit cependant ſans interruption à la paix, mais avec peu de ſuccès. Les Autrichiens perdirent 300 hommes près de la *Schindellegi*, où ils étoient

(a) *Tſchudi* 437. *Juſtinger.*
(b) *Tſchudi* 453.
(c) *Juſtinger. Wurſteiſ. l.* 5. *c.* 43. *Muralt Mſc.*

1445. étoient tombés dans une embuſcade de ceux de Schweitz. Ils eurent 8 jours après leur revange, & remportérent un avantage conſidérable ſur eux; brûlérent tous leurs bateaux, & ſe rendirent maîtres de tout le Lac. (*a*)

1746. L'Année ſuivante, le 6 de Mars, les Suiſſes dans une courſe qu'ils firent dans la Comté de Sargans, attaquérent près de Ragatz 3000 Autrichiens & les mirent en fuite avec perte de 600 hommes (*b*).

L'Electeur Palatin, *Louïs*, qui avoit fort à cœur de rendre la paix à la Suiſſe, obtint enfin, que les Parties, qui étoient en guerre, ſe rendroient à Conſtance, pour y diſcuter leurs différens en ſa préſence (*c*). Après avoir travaillé pendant trois ſemaines avec beaucoup d'impartialité, de concert avec

(a) *Tſchudi* 458, 460. *Juſting.*
(b) *Tſch.* 461. *Juſting. B. Z. R.*
(c) *Muralt Mſc.*

avec les Electeurs de Mayence & de 1446.
Trèves & l'Evêque de Bâle aux moyens de parvenir à un accommodement solide, il en proposa un le 21 de May, qui fut agrée. Les difficultés qui subsistoient entre la Maison d'Autriche & les Suisses devoient être discutées à forme de droit devant le Conseil de la Ville d'Ulm, dans l'intervalle du jour d'alors à la St. Martin suivante (*a*). Les interêts entre Zurich & les Suisses devoient être règlés à forme du droit Helvétique (*b*). Les Arbitres ne furent pas du même avis : *Pierre d'Argen* Bourguemaître d'Augsbourg & *Henry de Bubenberg* Advoyer de Berne prononcérent : Que l'Alliance de Zurich avec la Maison d'Autriche feroit annullée ; que cette Ville resteroit dans la Confédération Helvétique ; que tous les païs qui avoient été conquis de part

(a) *Justinger.*
(b) *Idem.*

1446. & d'autre dans le cours de cette guerre, feroient reftitués à l'exception de *Pfeffiken* & de *Wolrau*, qui devoient refter au Canton de Schweitz. On confirma la Combourgeoifie des Toggenbourgeois & de leur Seigneur (†) avec Schweitz & Glaris ; les fraix de la guerre furent compenfés. (*a*)

Les Bâlois furent compris dans cette paix, qui fut bien-tôt troublée par les nouvelles entreprifes des Autrichiens, comme nous le verrons dans le Livre fuivant.

Nous avons parlé fouvent des Combourgeoifies Suiffes & du Droit Helvétique. Nous allons expliquer briévement ce qu'on entend en Suiffe par l'un & par l'autre.

Pour

(†) Peterman Baron de Raren *Comte du Toggenbourg vendit en* 1468 *cette Comté à* Ulrich Abbé de St. Gal. *Elle eft reftée entre les mains de fes Succeffeurs jufqu'à nos jours.*

(a) *Tfch.* 543. *B. Z. R. Stettl.* 168.

Pour bien comprendre l'origine & la nature des COMBOURGEOISIES EN SUISSE, il faut ſe rapeller deux choſes: La premiére, que toute l'Helvétie apartenoit à l'Empire; & que les Princes, entre leſquels elle étoit partagée, avoient dans leurs territoires plus ou moins d'autorité ſelon les titres originaires, par leſquels elle leur avoit été tranſmiſe. La ſeconde, que le gouvernement des Fiefs étoit établi dans preſque toute l'Europe; les Seigneurs, qui avoient droit de Banniére, étoient en droit de s'allier avec leurs Voiſins pour leur commune défenſe. Les Souverains ne s'y opoſoient jamais, par la raiſon, qu'il n'y avoit alors point de forme judiciaire établie pour finir par voye juridique les difficultés, qui naiſſoient entre les particuliers; tous les Vaſſaux d'un Etat étant expoſés journellement à des inſultes, leur Souverain n'auroit pas été en état de les en garantir. On appelloit

Explication des Combourgeoiſies.

loit Combourgeoiſies, ces Alliances que les Vaſſaux contractoient avec les Villes; & quand ils faiſoient des traités avec des Communautés on les apelloit *Landrecht*. Outre la protection & défenſe mutuelle on règloit dans ces traités le mode de finir les difficultés à l'amiable. Les Vaſſaux en Suiſſe n'avoient pas ſeuls le droit de Banniére; les Communautés ou les Villes en étoient quelquefois en poſſeſſion; ſoit par des conceſſions ſpéciales des Empereurs ou des Vaſſaux leurs feudataires. Une Ville ou une Communauté qui avoit ce droit avoit auſſi implicitement celui de promettre du ſecours à ſes voiſins & d'en obtenir dans le beſoin. La Suiſſe eſt pleine de ces ſortes de Combourgeoiſies, qui ſe ſont maintenuës & dont les effets ſe ſont perpétués juſqu'à nos jours.

Explication du Droit Helvétique.

Il nous reſte à expliquer ce qu'on entend en Suiſſe par DROIT HELVETIQUE. Pour prévenir toute Rupture entre les Alliés, les Suiſſes règloient, comme

comme nous venons de voir, dans toutes leurs Alliances un certain Mode de finir à l'amiable les difficultés, qui pouvoient naître entre eux. Cette ſage maxime ne fut pas oubliée dans les traités qui formérent la Confédération Helvétique. Il fut règlé, que chaque partie choiſiroit deux Arbitres dans les Cantons qui ſont ſpecifiés: Ces Arbitres ſont dégagés du Serment qu'ils avoient prêté à leur République, & jurent de juger ſelon l'équité & leur conſcience. S'ils ſe trouvent partagés dans leurs opinions, le Demandeur nomme un Sur-Arbitre, qui eſt tenu d'adopter l'une des deux opinions. Les lieux de Congrès ſont ſpécifiés dans les mêmes traités: C'eſt ainſi, par exemple, qu'*Einſidlen* eſt nommé pour les ſept anciens Cantons; le *Kienboltz* pour Berne & les trois Cantons d'Uri, Schweitz & Underwalden; & *Zofſingen* pour Zurich & Berne &c.

FIN de la premiére Partie.

